

"Il ne m'aura pas été facile à moi non plus d'en venir à une décision"

Trudeau se résigne au départ de Marchand

Bourassa Un malheur qui aidera le Québec

QUÉBEC (par Lise Bissonnette) — "Même malheureux, les derniers événements survenus à Ottawa autour du bilinguisme dans les communications aériennes renforcent la position du Québec pour le prochain débat constitutionnel", a déclaré le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, rejoint hier après-midi.

Selon lui, ce ressac autour de l'utilisation du français prouve devant tout le pays que le Québec a raison de réclamer des garanties sur le plan culturel avant de consentir au rapatriement de la constitution canadienne. Il entend donc utiliser cet argument pour obtenir des appuis chez les autres provinces, tant lors de la reprise du débat constitutionnel à l'automne que, plus prochainement, lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces, à Edmonton, du 18 au 20 août.

M. Bourassa, qui n'avait pu être présent en Chambre au moment d'un débat d'urgence sur le sujet mercredi, reprend à son compte les propos de M. Fernand Lalonde: la proclamation du français langue officielle par la loi 22 a donné plus de relief aux revendications des gens de l'air, dit-il.

Et si cette même loi ne peut aller jusqu'à imposer le français comme langue de travail dans le domaine des transports, sous juridiction fédérale, c'est qu'elle a été faite "à l'intérieur de la constitution actuelle".

La démission de M. Marchand, survenue la veille, ne le surprend pas. Selon lui, c'est un geste logique puisque des motifs d'aller à Ottawa, en 1965, reposaient sur la volonté de promouvoir le bilinguisme.

Mais il n'est pas tenté, comme le politicien Léon Dion, de parler d'échec de la présence francophone à Ottawa. Il tient toujours à distinguer les ailes du fédéralisme culturel.

Voir page 6 : Bourassa

OTTAWA (Le Devoir) — "Tu peux en être sûr, il ne m'aura pas été facile à moi non plus, en des circonstances si pénibles, d'en venir à une décision: ta démission, je l'accepte avec le plus grand respect et le plus profond regret, mais sans amertume. La cohérence du pouvoir l'exige... et l'intérêt du pays qui est à tes yeux comme à mes yeux l'intérêt même du Québec."

C'est sur ce ton, celui d'un tutoiement fraternel qui hésite à s'abandonner, que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a répondu hier à la lettre par laquelle son collègue démissionnaire, Jean Marchand, lui avait annoncé le jour précédent qu'il résignait ses fonctions ministérielles. (On trouvera en page 6 le texte intégral des deux documents.)

"Je te sais trop viscéralement attaché aux principes et aux idéaux qui sont les

nôtres, déclare M. Trudeau dans cette réponse officielle, pour avoir agi à la légère. Mais que tu aies posé ton geste avec passion, cela aussi je le sais. Je ne te le reproche pas: tu es une conscience passionnée, et c'est ce que nous avons toujours aimé... et admiré en toi."

M. Trudeau se réjouit quand même, au nom de "tous les ministériels" et en celui "particulièrement des députés du Québec", que M. Marchand ait décidé de rester membre du caucus libéral et de conserver son siège aux Communes. Suivent quelques louanges de circonstances, style "voix irremplaçable" et "authenticité québécoise", après lesquelles le premier ministre se déclare résolu "à vivre l'essentiel", qui tient pour lui au fait que "nos engagements respectifs... subsistent au moins l'un à côté de l'autre", même

s'ils "ne se confondent plus comme ils l'ont fait si longtemps".

La lettre de M. Trudeau ne contient cependant pas la moindre allusion à la nette mise en cause que comportait la lettre de démission de M. Marchand. "Comme vous l'aurez sans doute pressenti, avait écrit le ministre, mon geste s'explique par l'entente intervenue entre le ministère des Transports et les associations syndicales de l'air." Et comme si la déclaration n'avait pas été assez claire, M. Marchand avait précisé: "Il y a, à mon avis, dans cet

accord, des erreurs assez graves pour justifier mon geste."

Quelques heures plus tard, M. Marchand avait donné une interview à l'occasion de laquelle il avait expliqué le sens exact que prenait cette erreur à ses yeux: "J'ai démissionné, avait-il dit, parce que je ne pouvais demeurer dans un gouvernement qui accepte de négocier le bilinguisme." Erreur grave, pour un francophone tout d'abord et aussi pour celui "qui s'est battu pour la loi sur les langues officielles". M. Marchand avait ajou-

té: "Je pars du cabinet parce que sa décision de lundi, sur le bilinguisme, est contraire à tout ce que je crois."

L'accord de lundi qui a ainsi dénoncé le démissionnaire avait été conclu, rappelons-le, entre le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, et les représentants des associations canadiennes tant des pilotes que des contrôleurs du trafic aérien. Sous l'empire de cet accord — qui avait mis fin à neuf jours de paralysie du transport aérien à travers le pays, à l'exception du Québec — les pilotes de ligne et les contrôleurs aériens avaient notamment obtenu que la Chambre des communes se prononce en vote libre sur le rapport d'enquête éventuellement présenté par la Commission juridique investie par M. Lang de l'étude des différentes facet-

Voir page 6 : Marchand

Les Gens de l'air font la "grève" en appui à Marchand

par Guy Deshaies

A la fois pour appuyer M. Jean Marchand et obliger la démission des trois juges désignés pour faire enquête sur l'usage du français dans les communications aériennes les contrôleurs québécois, membres de l'Association des gens de l'air du Québec, ont entrepris hier l'"opération sécurité maximale" qui a créé plus d'un désagrément dans les cabines de pilotage au-dessus du Québec.

Les pilotes visés par cette "grève sélective" sont ceux de toutes les compagnies canadiennes à l'exception de Québecair et Nordair, de toutes les compagnies américaines sauf Eastern Air Line, Delta Air Line et United Air Line et des compagnies européennes suivantes: Scandinavian Air System (SAS), British Airways et KLM.

Les contrôleurs se sont donc montrés plus zélés en appliquant à la lettre les exigences maximales de sécurité à l'égard des pilotes qui se sont abstenus de voler au Québec durant 10 jours de grève en alléguant que la sécurité y était compromise.

"Maintenant qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient à Ottawa, déclare M. Pierre Beaudry, secrétaire-général de l'Association des gens de l'air, le ciel québécois redevient sécuritaire comme par enchantement pour eux alors que ce sont les mêmes

contrôleurs et les mêmes méthodes que durant la grève."

Aucune envolée n'a été annulée ou sérieusement retardée mais l'opération "sécurité maximale" a obligé les pilotes visés à se soumettre à de rudes consignes de sécurité.

Par exemple, aux aéroports de Dorval, Mirabel et Québec notamment les avions d'Air Canada ont dû prendre leur alignement d'atterrissage sur 20 milles pour un maximum de sécurité au lieu des cinq milles (au localisateur de balise) comme cela est normalement accepté. Pour les autorisations de décollages qui se transmettent successivement par trois tours de contrôle les aiguilleurs ont procédé à des doubles vérifications de plans de vol et de positions à l'égard des compagnies visées. Un DC-9 d'Air Canada a dû ainsi attendre une quinzaine de minutes, à Québec avant de recevoir l'autorisation de décoller. Au centre de contrôle régional de Québec, qui régit toute la circulation aérienne jusqu'à Rivière-du-Loup, les contrôleurs se sont montrés intraitables à l'égard des pilotes visés par le mouvement. Très souvent les appareils en provenance de l'Europe et qui se dirigent sur Montréal demandant l'autorisation d'amorcer leur descente plus tôt au centre de contrôle de Québec, c'est-à-dire avant d'entrer dans la zone couverte par le centre de Montréal. Cela n'a pas été possible, hier, pour les pilotes de KLM, SAS, British Airways, Air Canada et CP Air et aucun d'entre eux n'a pu non plus passer en contact avec le centre d'Ottawa directement comme cela se fait régulièrement par permission de Québec pour les appareils qui se dirigent vers l'Ontario.

Aux pilotes visés par l'opération, les contrôleurs (qui sont au nombre de 330) ont demandé à tout instant des rapports de positions comme les règles de sécurité l'exigent.

Une foule d'autres mesures sécuritaires ont été appliquées également à l'égard des pilotes qui avaient boycotté le Québec durant la grève illégale du ciel.

M. Beaudry a expliqué que les contrôleurs québécois refusaient de faire la grève générale pour ne pas nuire à l'économie du Québec et pour ne pas punir in-

Voir page 6 : Gens de l'air

Airbus : Jérusalem accepte de négocier

100 passagers de l'avion détourné vers Kampala ont été libérés hier, le gouvernement israélien, après 90 minutes de délibérations à Jérusalem, ayant décidé à l'unanimité de traiter avec les pirates de l'air. L'ambassadeur de France à Kampala a été chargé de transmettre au président ougandais, Amine Dada les propositions d'Israël de libérer des détenus en échange des otages.

Peu après, le commando a accepté de relâcher les otages non-israéliens, conservant toutefois, selon Radio-Kampala, les passagers ayant une double nationalité (juifs ou israéliens) et les membres de l'équipage.

C'est dimanche 4 juillet à 11 heures GMT qu'expire l'ultimatum posé par le commando de l'"Airbus" d'"Air France", précise Radio-Kampala.

Un communiqué publié par l'ambassade d'Israël à Paris indiquait notamment: "Israël est prêt à entamer des négociations, par le biais du gouvernement français et avec lui, en vue d'obtenir la libération des otages détenus en Ouganda, en échange de la libération de détenus en Israël".

Cette décision était officiellement portée à la connaissance des autorités françaises par l'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Mordechai Gazith, qui était reçu en fin de matinée par M. Jean Sauvagnargues.

L'appel arabe à la trêve ne ralentit pas le carnage au Liban

(par AFP et Reuter) — Les combats acharnés qui se déroulent au Liban ont fait, au cours des dernières 48 heures, 513 morts et 828 blessés. Ce bilan, officiel et partiel, est probablement le plus élevé qui ait été enregistré depuis le début de la guerre civile et il ne tient pas compte des cadavres découverts sous les décombres et retirés bien des jours après.

Les affrontements se sont poursuivis avec la même violence sur les fronts traditionnels de Beyrouth et de sa banlieue et notamment autour du camp palestinien de Taïl Zaatar où les Palestiniens, pour la dixième journée consécutive, continuent de résister aux assauts des "forces libanaises" (chrétiennes).

De leur côté, les "forces communes" (musulmans et palestiniens) ont violemment bombardé, dans le courant de la nuit, les positions libanaises du camp de Jisr Bacha, leur infligeant, selon la "Voix du Liban arabe", de "lourdes pertes".

La ligue arabe, réunie dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi a décidé de former et d'envoyer à Beyrouth un comité ayant pour mission de veiller à la mise en application des résolutions adoptées par le conseil.

Le comité, qui groupe le secrétaire gé-

néral de la Ligue arabe, M. Mahmoud Riad, et les ministres des Affaires étrangères de Bahrein et de Tunisie, a quitté le Caire, hier après-midi, à destination de Damas puis de Beyrouth.

M. Mahmoud Riad a déclaré que toutes les parties intéressées seraient invitées à se rencontrer "afin de régler la crise et de parvenir à un règlement du différend palestino-libanais".

Deux nouveaux contingents de "Casques verts", l'un séoudien, l'autre soudanais, ont quitté Damas à destination de Beyrouth par la route. Ils comptent au total 1300 hommes.

Un premier contingent de mille soldats syriens et libyens avait été envoyé à Beyrouth dans le courant de la semaine dernière.

L'ambassade d'Union soviétique à Beyrouth a commencé hier à évacuer ses ressortissants par mer à partir du port de Saïda.

Un premier groupe de cent quinze personnes est arrivé jeudi à Saïda et a embarqué à bord d'un bateau.

Par ailleurs, le cargo libanais "Dany" est arrivé mercredi à Port-Saïd, venant du Liban, avec 302 passagers, certains griève-

Voir page 6 : Liban



Pourchassé par la presse, M. Jean Marchand quitte l'édifice du Parlement après avoir remis sa démission. (Photo CP)

L'Assemblée appuie les Gens de l'air; Dion est pessimiste

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Quelques heures après une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec pour appuyer les Gens de l'air et demander "l'implantation dans les meilleurs délais, de l'usage du français dans les communications aériennes du Québec", le politicien Léon Dion, spécialiste en diagnostics francs sinon brutaux sur nos institutions politiques, venait mercredi au Parlement, jeter une douche froide sur cette pieuse illusion.

Selon lui, il n'y a plus guère à attendre du gouvernement Trudeau "dont l'existence même est mise en jeu". Témoignage des efforts désespérés de la députée francophone à Ottawa pour faire paraître acceptable la "reddition" du pouvoir central devant les contrôleurs et pilotes anglophones, M. Dion n'hésite plus, désormais, à conclure à "l'érosion finale du French power à Ottawa".

Le protocole d'entente signé par M. Otto Lang pour mettre fin à la grève du transport aérien n'est rien d'autre que "le dernier des derniers actes de déperissement graduel du gouvernement actuel", dit-il.

Au moment même où M. Dion venait rencontrer les journalistes parlementaires, mercredi soir, il apprenait la démission du ministre fédéral de l'Environnement et ex-ministre des Transports dans le cabinet Trudeau, M. Jean Marchand. Il ne s'en est guère surpris et a même prédit qu'il "y en aurait d'autres..."

C'est à une véritable dissection des contradictions du "French power" que s'est livré le politicien de l'Université Laval cette semaine, après avoir convaincu les Gens de l'air du Québec de se rendre avec lui à Ottawa mardi avant l'aube, dans un vol de nuit contrôlé en anglais, à l'invitation de l'actuel ministre des Transports, M. Otto Lang.

M. Lang, et avec lui la délégation francophone des Marc Lalonde, Jean Chrétien, Pierre de Bané y auraient littéralement suppléé les dirigeants des Gens de l'air du Québec d'accepter, sur garanties morales seulement, le protocole d'en-

tente conclu avec la CATCA et la CALPA pour mettre fin à la grève. (Présent, M. Serge Joyal continuait toutefois à dénoncer l'entente, et M. Jean Marchand avait décliné l'invitation parce que, semble-t-il, il en avait "trop de cœur").

La tentative a visiblement échoué, même si les Gens de l'air ont réservé leur réponse finale: la grève du zèle qu'ils ont entreprise hier en témoignage.

Voir page 6 : L'Assemblée

Pepin en souhaite d'autres

QUÉBEC (par L.-G. Francoeur) — Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a invité hier les députés libéraux fédéraux qui "respectent le Québec" à imiter le geste de leur collègue, M. Jean Marchand, en démissionnant non seulement du caucus libéral, mais aussi comme députés.

M. Pepin a fait ces remarques au cours d'une brève conférence de presse en marge du congrès de sa centrale, à Québec.

"C'est une drôle de coïncidence, a déclaré M. Pepin en parlant de celui qui fut son prédécesseur à la tête de la CSN avant d'entrer dans l'équipe fédérale, puisqu'il démissionne le jour même où j'ai décidé de ne pas me représenter à la présidence de la CSN."

"La démission de M. Marchand, a poursuivi M. Pepin, m'a surpris parce que je crois qu'il avait beaucoup d'autres occasions de démissionner. Il démissionne sur-

Voir page 6 : Pepin

L'entente a miné la réforme des langues

Le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, estime que l'Association des gens de l'air du Québec doit obtenir d'Ottawa les mêmes garanties que la CALPA et que la CATCA relativement au caractère impartial du mandat de la nouvelle commission chargée de faire enquête sur l'usage du français dans les communications aériennes.

Convenu que le mandat extraordinaire du protocole qui a mis fin à la paralysie du ciel a sérieusement miné les impératifs sur lesquels repose la réforme linguistique au Canada, M. Spicer a recommandé la tenue d'une rencontre entre les dirigeants de la CALPA, de la CATCA et des Gens de l'air du Québec ainsi qu'une promesse de la part des pilotes et contrôleurs anglophones qu'ils se soumettront aux conclusions de la commission.

"Celle-ci, écrit-il dans un communiqué, étudiera le contrôle de la circulation aérienne au Québec fondamentalement et non pas en Alberta et à Terre-Neuve. Par conséquent il apparaît logique que les gens de l'air du Québec aient un rôle important à jouer et qu'ils contribuent vraiment à décider de ce qui est sûr dans leur propre espace aérien."

Mais à Québec, dans le concert des réactions d'amertume qu'ont provoqué le protocole d'entente et la démission subéquente de M. Jean Marchand, le président de l'Association des gens de l'air du Québec, M. Roger Demers, pilote du bi-réacteur DH-125 du gouvernement du Québec, a exprimé l'avis que de nombreux Québécois avaient maintenant le sentiment que leurs intérêts n'étaient plus représentés à Ottawa et que son association attendait maintenant des signes "très concrets" de bonne foi et d'appui de la part du fédéral avant de songer à toute participation ou collaboration à cette enquête dont l'impartialité et surtout la liberté de manoeuvre sont d'ores et déjà mises sérieusement en doute dans une proportion importante de l'opinion publique.

"Le gouvernement, a-t-il dit, voudrait que nous participions aux travaux de la commission mais nous n'avons pas été invités à signer l'accord et nous n'y sommes même pas mentionnés."

Le capitaine Demers a déclaré que l'AGA attendait les suites de la requête formulée par le juge en chef de la cour Supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, pour que le mandat des trois juges de l'enquête soit étudié par le Conseil canadien de la magistrature et, dès hier, son association a officiellement déclenché l'opération "sécurité maximale" dans le ciel québécois pour appuyer le geste de M. Jean Marchand mais aussi pour exiger la démission des juges Heald, Sinclair et Chouinard qui doivent instruire l'enquête sur le bilinguisme dans le cadre prescrit par l'entente intervenue en fin de semaine dernière entre le ministre des Transports, M. Otto Lang, et les dirigeants de la CALPA et de la CATCA.

M. Spicer croit que le débat en cours va beaucoup plus loin que la sécurité et le bilinguisme et que la crédibilité de la loi sur les langues officielles est maintenant en

Voir page 6 : Langues

Voyez votre guide de VOYAGES et TOURISME En pages 10 et 11

La Grèce

* Si vous aimez lire, direz, si vous voulez les conserver, si vous ne savez plus où les mettre... Consultez LA MAISON DE L'ÉDUCATION C'est LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES! TOUS LES MODÈLES STYLES ET 100 VITRES

Je désire recevoir votre catalogue ou la visite de votre représentant...

LA MAISON DE L'ÉDUCATION 10485 boul. St-Laurent * Montréal, tél.: 384-4844 *

carrefour

C'est décidé: on lancera le microsilicon des 5 JEAN-BAPTISTE enregistré le soir du 24 juin au LAC AUX CASTORS... Le rédacteur en chef JEAN PARE du magazine ACTUALITÉ-MACLEAN, (qui laissera tomber ce dernier mot pour faire plus québécois!) ne le dit pas trop fort, mais il ambitionne d'en faire un hebdomadaire. Enfin un TIME québécois!... C'est à partir de ce soir, et pour trois jours, que Le Groupe de la PLACE ROYALE présentera au théâtre CENTAUR LES NOUVEAUX ESPACES, chorégraphie de PETER BONEHAM et JEAN-PIERRE PERREAULT.

L'entourage du chef unioniste RODRIGUE BIRON n'est pas très fier de sa déclaration sur l'entreprise TRICOFIL en pleine période de financement. Ça lui met pas mal de monde à dos. Bof. Il pourra toujours engager un JEAN LOISELLE pour lui refaire une image!... Comme c'est rafraîchissant toutes ces ventes de manteaux de fourrure en pleine canicule!

L'ancien premier ministre néo-démocrate DAVE BARRETT redevient député en COLOMBIE-BRITANNIQUE. Son prédécesseur le chef créditiste BENNETT avait interdit les sondages pré-électoraux. Un restaurateur de VANCOUVER avait contourné la difficulté en enveloppant ses hot-dogs avec des couverts des candidats. Et les résultats étaient au fur et à mesure inscrits sur des thermomètres géants en vitrine. Et BARRETT s'avère le plus populaire!

Savez-vous que GILLES VIGNEAULT a écrit une ballade sur la brasserie du Gobelet où se réunissent chaque premier lundi du mois à 8 heures, les gens du livre. Son animateur: le libraire HENRI TRANQUILLE... Déjeuné avec le regrette, le très regrette EUGENE CLOUTIER la veille de sa mort si foudroyante. Il avait au moins vingt livres en tête... JEAN-PAUL SARTRE: "La mort, c'est un attrape-nigaud pour les familles; pour le défunt tout continue."

Vous avez vu le reportage de DENISE BOMBARDIER sur l'hôpital psychiatrique SAINT-JEAN-DE-DIEU? Très émouvant... Souhaitons vivement que JEAN-LOUIS GAGNON ait assez de temps libre au CRTC pour écrire ses mémoires... MICHEL CHARTRAND vous le dira: c'est la faute à GIRERD si des amis l'appellent maintenant PANTOUFLE!... On prête à ROGER LEMELIN l'idée de relancer la course en raquettes MONTREAL-QUEBEC durant le carnaval.

Il paraît que les concessionnaires de LOTO-QUEBEC devront désormais se contenter d'un salaire de \$50,000 par année. C'est bien correct comme ça!... Des partisans du Parti progressiste-conservateur ambitionnent d'acheter MONTREAL-MATIN avec l'appui tacite de l'UNION NATIONALE et de LA LIGUE CIVIQUE DE MONTREAL. L'axe CLARK-BIRON-DRAPEAU quoi!... La chanson préférée de RENE LEVESQUE? LILI MARLENE.

LA BANQUE ROYALE commanditera bientôt à la place VILLE-MARIE un programme culturel olympique. Et grâce aux commanditaires AIR CANADA, ALCAN, MONTREAL TRUST, TRIZEC, l'Association des marchands de la place VILLE-MARIE on pourra voir, du 17 juillet au 2 août, sur un écran extérieur, la télédiffusion en direct des événements olympiques... JULES RENARD: "Il n'y a pas d'amis; il n'y a que des moments d'amitié".

L'ancien ministre JEAN-GUY CARDINAL vient de se refaire une virginité politique. Il était dans le fond de son cœur contre la loi 63. Ça rappelle un peu cet ancien député libéral qui avait voté en faveur de la conscription durant la dernière grande guerre. Il disait à ses électeurs: Rien qu'à mon air, le chef savait bien que j'étais contre!... PLUME le mal engueulé aurait autant de talent s'il évitait de vider les armoires de nos sacristies!

Quand on compte les gaffes du chef de police RENE DAIGNEAULT, on pense au maire JEAN DRAPEAU qui recommande le silence à ses chefs de service!... Une lectrice aimerait trouver des tomates et des concombres de MANSEAU dans le centre-ville... C'est surprenant de voir des écureuils tout noirs autour du Parlement fédéral... Un Parlement qu'un chauffeur de taxi d'Ottawa présente à ses passagers comme le PET SHOP!

Une suggestion à la SSJB: fêter le 24 juin rien que durant une journée. Et pas seulement sur la montagne. Partout. Dans chaque quartier. Et pas rien que pour les jeunes 15-20. Les chansonniers populaires? D'accord. Pourquoi pas une soirée à la PLACE DES ARTS avec nos plus grands chanteurs d'opéra qui doivent s'exiler pour vivre? Et même un somptueux bal blanc pour ceux qui ont des sous. Sans oublier la messe du matin, ou du soir, à l'église NOTRE-DAME. Tout le monde pourra ainsi participer selon ses goûts, ses moyens.

Monsieur RENE GOUIN devient chef comptable à LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE... Pauvre GUY EMOND, comme il doit être malheureux: les joueurs de la LNH se prononcent contre la violence sur la glace!... M. JEAN C. COUSINEAU devient président de l'Association des fournisseurs d'hôtels et restaurants... JEAN-PAUL SARTRE: "L'essentiel, c'est la contingence".

ET LE MOT POUR RIRE. Une femme dans un bureau de placement: — Je suis prête à accepter n'importe quel emploi à l'extérieur. Mon mari est à la retraite depuis hier!

TEK

Le tribunal des transports serait inconstitutionnel

QUEBEC (PC) — Le Tribunal québécois des transports serait inconstitutionnel.

Les décisions rendues par ce tribunal seraient elles-mêmes, à première vue, anticonstitutionnelles puisque contraire aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui exigent que la nomination des juges soit sanctionnée par le gouvernement du Canada.

C'est du moins ce qui ressort d'un jugement de la Cour d'appel du Québec qui vient de confirmer une décision rendue le 7 août 1975 par le juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, dans une cause concernant l'émission d'un permis d'exploitation d'un service touristique dans le Vieux-Québec.

Cette cause opposait un homme d'affaires de Québec, M. Joseph Farrah, détenteur d'un permis de la Commission québécoise des Transports, aux firmes Autobus Dupont Ltée, Visite touristique de Québec Inc., la Commission des Transports de la Communauté urbaine de Québec et l'industriel Curtis J. Summerville.

Ces entreprises s'étaient adressées au Tribunal des Transports pour réclamer un recours d'appel visant à faire annuler le permis accordé à M. Farrah.

Ce dernier avait alors obtenu de la Cour supérieure un bref d'évocation pour faire transférer l'étude du dossier devant cette cour.

En accédant à sa requête, le juge Côté avait notamment souligné que "si le Tribunal des Transports a la compétence pour juger des appels fondés sur des simples irrégularités, il n'aurait pas, par contre, juridiction pour statuer sur des appels soulevant l'"ultra vires" d'une décision de la commission.

C'est ce jugement qui vient d'être confirmé par la Cour d'appel.

Sans se prononcer de façon formelle sur la constitutionnalité du Tribunal des Transports, les juges Lucien Tremblay,

Jeanne LaSalle entre au CRTC

OTTAWA — Le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvée, annonce la nomination par décret de Mme Jeanne LaSalle au poste de commissaire à temps plein au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Mme LaSalle entre en fonction immédiatement. Agée de 59 ans, elle a obtenu une licence en droit de l'Université de Sherbrooke en 1970 et a été professeur à la faculté de Droit de cette même université de 1973 à 1975.

Les neuf commissaires à temps plein du CRTC sont: Harry Boyle, Charles Dalfen, Jean Fortier, Mrs. Pat Pearce, Real Therrien, John T. Hylton, Jean-Louis Gagnon, Roy Faibish, et Mme Jeanne LaSalle.

Georges Owen et Yves Bernier ont retenu que l'article 96 de l'AANB est clair lorsqu'il statue que "le gouverneur général nommera les juges des Cours supérieures, des Cours de district et des Cours de comté établies dans chaque province, sauf ceux des Cours de vérification des testaments établies dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick".

"En attribuant au Tribunal des Transports la compétence de connaître des appels de décisions de la Commission des Transports sur les questions de droit, écrit pour sa part le juge en chef Lucien Tremblay, le législateur québécois a prétendu attribuer à ce tribunal dont les juges ne sont pas nommés par le gouverneur général en conseil, une juridiction conforme, d'une façon générale, au genre de juridiction exercée en 1867 par les Cours décrites à l'article 96 de la Constitution. Cette attribution est donc inconstitutionnelle".

Ce jugement de la Cour d'appel pourrait d'autre part avoir de lourdes conséquences, à moins qu'il ne soit éventuellement infirmé par la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement québécois accorderait en effet à ses juges, et de façon inconstitutionnelle, des pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux juges de la Cour supérieure.

La Cour provinciale et les tribunaux administratifs provinciaux seraient ainsi susceptibles d'agir à l'encontre de l'article 96 de la Constitution canadienne.

Les diminutions de salaires, les conditions de travail inhumaines, le mépris et l'arrogance de leurs employeurs sont les principales raisons des frustrations exprimées par les hôtesses du COJO. Mme Linda Abed, ci-contre, s'est faite le porte-parole des hôtesses en annonçant sa démission et en expliquant les motifs du déscontentement de plusieurs de ses collègues. Mme Abed, âgée de 27 ans, est diplômée de la Sorbonne et elle parle le français, l'anglais, l'italien et l'arabe. Elle refuse d'être traitée comme du bétail à \$4.65 l'heure. (Photo PC)

La Cour provinciale décline sa compétence pour entendre la requête d'un conseiller

par Clément Trudel

La Cour provinciale se déclare incompétente pour entendre une demande de quo warranto contre le conseiller municipal Arnold Leon Betnesky; elle renvoie donc le dossier à la Cour supérieure.

M. Betnesky s'était fait élire sous le nom de Bennett aux dernières élections municipales à Montréal et le citoyen John N. Parker avait déposé cette requête. Trois juges de la Cour provinciale: André

Forget, Yves Laurier et Jacques Casgrain, se disent unanimes à décliner la juridiction de ce banc pour connaître d'une telle affaire.

Il s'agissait, à ce stade des procédures, de déterminer si avant la Confédération, c'était la Cour supérieure qui avait juridiction sur un litige de ce genre. Les textes explorés par les juges de la Cour provinciale leur indiquent qu'ils ne peuvent se charger d'entendre la requête de M.

Parker, lequel se retrouvera à l'automne en Cour supérieure pour y débattre le fond de la question.

Par une loi de 1958, le Québec confiait à la Cour de magistrat (article 36 du Code de procédure civile) une juridiction exclusive qui était "ultra vires", d'après les trois juges.

Dans la présente cause, dit notamment ce jugement, le recours qu'exerce (M. Parker) est celui prévu aux articles

838 et suivants du Code de procédure civile... Bref de prérogative qu'il appartenait uniquement à la Cour supérieure, lors de la Confédération, d'autoriser et d'entendre. Nous sommes donc unanimes à prononcer que la loi 6-7 Eliz II, c. 38 relative aux charges municipales ou scolaires était ultra vires des pouvoirs de la législature provinciale et conséquemment, que cette Cour (provinciale) n'a pas la compétence d'entendre et de juger du présent litige.

L'enquête préliminaire du sénateur Giguère fixée au 14 septembre

Le sénateur Louis de Gonzague Giguère a deux raisons pour se présenter au Palais de justice de Montréal le 14 septembre: 1) c'est la date où doit s'ouvrir son enquête préliminaire sous l'accusation d'avoir touché illégalement un bénéfice de \$95,000 dans l'affaire Sky Shops; 2) c'est aussi le moment choisi par le juge Rhéal Brunet pour rendre sa décision dans une affaire de fonds confiés en fidéjussur au sénateur libéral, en 1970, et dont \$16,536 auraient été volés. Dans cette dernière affaire, l'enquête s'est tenue les 15 et 16 juin sous la présidence du juge Brunet et a donné lieu à des témoignages de

banquiers ou hommes d'affaires qui avaient constitué un fonds de \$55,000 peu avant les élections au Québec, en 1970.

Mercredi, le juge Guy Guérin a permis le report de l'enquête dans l'affaire Sky Shops. Après pré-enquête à huis clos présidée par le juge Maurice Rousseau, le sénateur Giguère avait été assigné à comparaître le 9 juillet, puis le tribunal avait avancé cette date et fixé le 30 juin pour reprendre ce dossier. Comme il l'a déjà annoncé par la voix de son avocat, Me Bruno Pateras, le sénateur Giguère entend, comme c'est sa coutume, passer les mois d'été en Europe.

Dans le deuxième dossier, le juge Rhéal Brunet avait tout d'abord choisi le 30 juin pour communiquer sa décision mais il invoqua par la suite deux motifs pour justifier un délai aussi éloigné que le 14 septembre: lenteur de la transcription des témoignages et le fait qu'il était amené à siéger presque chaque jour à Longueuil d'ici au début d'août.

La grève est évitée sur les Grands Lacs

L'approbation d'une convention collective de travail a évité, mercredi, la paralysie de quelque 130 vaisseaux sur les Grands Lacs.

Porte-parole d'un cartel syndical de 5,000 marins et 700 officiers, M. Gilbert Gauthier a révélé que les dirigeants de 17 compagnies avaient accepté de régler le point litigieux des jours de congé.

En vertu du nouveau contrat, d'une durée de deux ans, les marins obtiennent des hausses salariales et surtout 10 jours de congé payés par mois, ce qui leur permettra des vacances d'un mois après trois mois de travail.

Une grève devait être déclenchée, mercredi, si cette demande n'était pas acceptée dans le contrat de travail, qui était expiré depuis le 31 mai dernier.

M. Léo Bouvier, négociateur patronal, a souligné cependant que l'entente devait maintenant être ratifiée par la Commission de lutte contre l'inflation.

Les hausses salariales des juges devant la Régie

QUEBEC (PC) — L'augmentation de salaires proposée par le gouvernement pour les juges de trois Cours du Québec sera soumise à la Régie des mesures anti-inflationnistes, a révélé en Chambre le ministre de la Justice Gérard-D. Lévesque.

Si la Régie refuse d'approuver l'augmentation de 28% projetée, elle devra indiquer le pourcentage d'augmentation à être appliqué, a expliqué M. Lévesque, au cours du débat sur le bill 53 qui propose d'augmenter le nombre de juges, leurs salaires et leurs pensions.

Ce projet de loi propose d'augmenter de 28% le salaire des juges de la Cour provinciale, de la Cour des sessions de la paix, de la Cour du bien-être social et des Cours municipales de Montréal, Laval et Québec, à compter du 1er janvier prochain.

Le traitement de ces juges, a déclaré M. Lévesque, "n'a pas suivi la courbe générale des hausses de traitement dans l'ensemble des secteurs public et parapublic".

Le rapport de l'enquête de police sur Loto-Québec est impatientement attendu

QUEBEC (PC) — Le Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, attend toujours le rapport de l'enquête menée par la Sûreté du Québec au sujet de la distribution des billets de Loto-Québec.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, M. Lalonde a affirmé qu'il n'avait pas encore reçu ce rapport lundi dernier.

M. Burns a répété les questions auxquelles il aimerait avoir une réponse, et sur lesquelles l'enquête de la Sûreté du Québec devrait jeter de la lumière:

● le rapport d'enquête de la SQ contiendra-t-il des recommandations précises de poursuites criminelles à prendre?

● le rapport indique-t-il que des concessionnaires de Loto-Québec ont été obligés de verser des contributions à la caisse électorale du Parti libéral pour conserver leurs concessions?

● les concessionnaires ont-ils été forcés de payer des salaires fictifs aux cadres du

Parti libéral, directement ou par personne interposée?

● des distributeurs de Loto-Québec ont-ils été obligés de prendre des associations contre leur gré?

M. Lalonde a indiqué que, aussi longtemps qu'il n'aurait pas le rapport entre les mains, il lui serait impossible de répondre à ces questions.

L'opposition péquiste s'est en outre enquis auprès du ministre d'État aux Finances, M. Paul Berthiaume, au sujet du rapport Gilbert, un rapport du comité d'étude sur la Société des loteries et courses du Québec.

M. Berthiaume, en réponse à une question du député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a affirmé qu'il entendait soumettre le rapport à ses collègues du conseil des ministres avant de le rendre public.

"Je n'ai pas d'objection personnelle à le rendre public le plus vite possible, mais si un de mes collègues y voit des objections, j'aimerais les entendre," a dit M. Berthiaume.

M. Charron a alors produit une citation du Journal des débats de l'Assemblée nationale du 17 juin dernier, où M. Berthiaume s'engageait formellement et sans équivoque à rendre public ce rapport. Confronté avec ses propos antérieurs, M. Berthiaume a finalement promis du "respecter ses engagements".

Enfin, le député d'Outremont, M. Jérôme Choquette, a demandé au Solliciteur général quel policier était responsable de l'enquête de la Sûreté du Québec dans l'affaire de la Loterie.

"C'est le lieutenant Roger Chartrand," a dit M. Lalonde.

L'ancien ministre de la Justice s'est alors étonné que ce soit le même policier chargé de l'enquête sur de prétendues fraudes à la Société des alcools, et dans laquelle des hommes politiques seraient impliqués.

"Il s'agit du même homme qui est chargé de l'enquête dans l'affaire de la Société des alcools, et je trouve que cela fait beaucoup de choses pour le même homme," a conclu M. Choquette.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES:	CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00
-------------	------------------------------------

A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire

S'il-vous-plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur. ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant _____ semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ _____ pour un abonnement vacances de _____ semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ _____ pour un abonnement-vacances de _____ semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom _____

Adresse actuelle _____

Adresse de vacances _____

Période du _____ au _____ inclusivement



Le sauvetage des Jeux : réalisation majeure de la session

Le sauvetage des Jeux olympiques apparaît au chef du gouvernement québécois la réalisation majeure de la quatrième réunion de la 30ième Législature.

A l'occasion de l'ajournement de la session parlementaire qui avait débuté le 16 mars, le premier ministre Bourassa a déclaré: "Nous nous étions fixés, au début de l'année, comme objectif, la réussite des Jeux. Nous sommes prêts à recevoir la jeunesse du monde."

Plus encore, M. Bourassa reconnaît que les travailleurs sont les vrais responsables de cette "mission accomplie" en ce qu'ils ont su démontrer ce dont ils sont capables lorsqu'il s'agit "de notre honneur à tous".

Le conflit avec les employés de la fonction publique et para-publique ainsi que les travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont également marqué le climat des dé-

bérations à l'Assemblée nationale.

Au cours de ce premier semestre, le régime Bourassa a soumis son septième budget, au montant de \$9,745,000,000. Les travaux parlementaires ont par ailleurs permis la présentation de 81 projets de lois publics et privés et l'adoption des crédits des ministères. A l'ajournement, on dénombre 52 nouvelles lois.

Le bilan de la session démontre une fois de plus la détermination du gouvernement Bourassa de valoriser les travaux en comités. Ainsi, les 16 commissions parlementaires permanentes ont tenu un total record de 103 séances où furent soumis 44 projets de lois, règlements et autres affaires ainsi que 32 mémoires écrits.

L'activité des parlementaires québécois s'est particulièrement penchée sur les besoins du secteur économique. Le budget 1976-77 prévoit que les in-

Voir page 6 : Jeux

Enseignants : tout est suspendu mais Québec hésite à nommer un médiateur

par Lise Bissonnette

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec examine de près mais hésite toujours à envisager l'hypothèse d'une médiation, dernière porte de sortie encore visible lors de la suspension des négociations pour les quelque 65,000 enseignants de l'élémentaire-secondaire, mercredi soir.

"Nous allons évaluer ce moyen parmi d'autres, mais il n'y aura certainement pas de décision avant la réunion du Conseil des ministres, mercredi prochain", de dire M. Robert Bourassa au DEVOIR, hier après-midi.

Malgré la décision de la Commission de négociation de la CEQ qui refuse de renvoyer ses négociateurs à la table à moins d'une toute nouvelle offre patronale sur la tâche — ce qui équivaut en ce moment à déclarer ouverte la période de vacances d'été — le premier ministre prétend toujours croire à une solution négociée.

Il est donc possible qu'on se résigne patiemment à reprendre les pourparlers en août, mais peu probable qu'ils traînent jusqu'à l'automne.

Si M. Bourassa se refuse en effet à commenter le scénario proposé par les com-

missaires aux différends scolaires le 13 juin dernier (offres globales, médiation en cas de refus, et fermeture des écoles jusqu'à entente), il affirme que l'objectif du gouvernement est "très net": on ne reprendra pas en septembre une année scolaire troublée comme la précédente.

C'est en quelque sorte en désespoir de cause que les parties évoquaient la possibilité d'une médiation mercredi soir.

Après une nuit de négociations infructueuses et, dit-on, cacophoniques, la Commission de négociation de la CEQ décidait de refuser le dernier compromis patronal proposé au cours des heures précédentes.

Désabusés et ayant perdu beaucoup de leur vigueur habituelle, les mêmes intervenants se succédaient constamment au micro durant la réunion, et ce fut en fin d'après-midi la victoire de la "ligne dure", menée par le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Pierre Lemaire.

Déposés brièvement chez la partie patronale en soirée, ces décisions étaient les suivantes: la Commission rejetait le

compromis patronal et en réclamait un autre avant tout retour aux tables; aucune rencontre ne doit désormais avoir lieu "hors les tables officielles".

Le président de la Centrale, M. Yvon Charbonneau, qui voulait sans doute garder une chance de sauver les meubles avant ce signal de départ en vacances, s'est vu refuser une proposition très nuancée qui aurait permis au coordonnateur des négociations, M. Robert Gaulin, de poursuivre un peu plus informellement les pourparlers durant l'été.

Selon cette formule, M. Gaulin, avec le Comité d'orientation des négociations (CCRN) aurait pu constituer une équipe ad hoc, advenant une invitation patronale "hors les tables" (chez le ministre de l'Éducation par exemple) et il aurait pu y recevoir "de nouvelles orientations patronales sur la tâche".

Pour les opposants, qui ont gagné l'assentiment de l'assemblée, il se serait agi d'une "perte de contrôle" des mandats de négociations pour les instances démocratiques que s'était données la

Centrale au début des pourparlers, il y a plus d'un an.

Seul espoir, la Commission de négociation acceptait de réitérer sa position sur la possibilité d'une médiation, elle avait évoqué en février. "Nous ne la demandons pas, de dire M. Charbonneau après l'ajournement de la Commission, mais c'est certes une hypothèse que nous ne rejetons pas".

Secoué par la conclusion décevante des pourparlers de la nuit précédente, le coordonnateur gouvernemental, M. Richard Drouin, avait lui aussi évoqué mercredi, à la fin d'une conférence de presse, la possibilité de faire intervenir une "tierce personne" dans le dossier.

Chose sûre "il n'y aura pas de mouvement précipité au cours des prochaines heures et journées", de déclarer hier le sous-ministre en titre à l'Éducation, M. Pierre Martin.

Les parties s'affairent pour le moment à mettre la dernière main aux ententes pour tous les groupes, sauf les en-

Voir page 6 : Enseignants

D'autres accusations seraient portées dans l'affaire Zaroléga

C'est le 5 août prochain que devront comparaître sept individus mêlés à la construction du Village olympique et contre qui des accusations de fraudes et de conspirations pour commettre des fraudes viennent d'être portées.

Les accusés sont le président des Terrasses Zaroléga, Joseph Zappia, et ses partenaires Andrew Gaty, Gerald Robinson et René Lépine, de même qu'un de leurs procureurs, Janush Juszczyk.

Des accusations semblables ont également été portées contre deux architectes, Roger d'Astous et Lucien Durand.

Pendant ce temps, la Sûreté du Québec a fait savoir que son enquête se poursuivait et qu'il était possible que d'autres accusations soient déposées. Zappia et ses trois acolytes, Gaty, Robinson et Lépine, sont accusés d'avoir illégalement frustré le COJO d'une somme de \$265,000, entre le 1er avril 1974 et le 25 novembre 1975, en faussant le coût réel des services rendus par la firme d'Astous et Durand, relativement aux pyramides du Village olympique.

Zappia, Robinson, Lépine et Juszczyk sont aussi accusés de conspiration pour obtenir une faveur de la compagnie Produits structuraux Lamco Limitée, en échange de l'octroi à cette entreprise de travaux au Village olympique.

L'accusation déposée contre Zappia mentionne en outre qu'il aurait fraudé le COJO d'une somme de \$63,500, en falsifiant le coût des travaux effectués par Les entrepreneurs Benta Limitée, toujours au Village olympique, et qu'il aurait reçu ce même montant de la même compagnie, en échange d'un contrat de travaux à être effectués dans les deux pyramides.

On accuse également Zappia de deux autres fraudes, l'une de \$8,375 et l'autre de \$14,030, résultant de la falsification du coût de travaux faits par Chauffage et Plomberie Bossi et Lacoste électrique Inc.

Zappia a fait savoir qu'il plaiderait non coupable à toutes ces accusations.

De son côté, Lépine est accusé d'avoir conspiré pour frauder le COJO, d'une somme de \$26,500, le 28 juillet 1975, en

falsifiant le coût des travaux exécutés par Beauceville Sash and Door Limited. On l'accuse aussi d'avoir reçu cette somme de cette compagnie, en échange de l'octroi du contrat des travaux au Village.

Toutes ces accusations, pouvant entraîner des peines de prison de 10 ans, résultent des raids policiers de novembre dernier aux bureaux de Zaroléga.

Le Village olympique, constitué de deux immeubles de 19 étages en forme de pyramide, a vu le coût de sa construction atteindre \$95 millions, alors que celle-ci avait été évaluée à \$33 millions, en décembre 1974.

Zappia et ses associés avaient attribué l'augmentation à l'inflation et à certains changements imprévus survenus dans la construction.

Le gouvernement du Québec s'est porté acquéreur du Village olympique, en avril dernier, à la place de Zaroléga, qui y avait investi \$2 millions.

Quelque 12,000 athlètes et délégués doivent demeurer dans le complexe au cours des Jeux olympiques, qui s'ouvriront dans 15 jours.

au gré du temps

Nous autres, décadents

"Les petits Indiens doivent réapprendre la vie des bois qu'ils ne connaissent pas". On pense d'abord que cela ne se peut pas. Et pourquoi non? Qui interdit aux Amérindiens d'habiter un condominium, d'avoir des téléviseurs et de se revêtir avec des capsules de sang de taureau?

Faisons-nous mieux, nous autres, premiers Blancs du nord de l'Amérique du Nord? Descendants des hardis explorateurs, des coureurs des bois et des missionnaires itinérants, nous nous baignons dans des piscines chauffées, régnons dans des servirs de nos jambes et vivons comme de fiefés matérialistes.

Elle est trop tardive, tant pour les Indiens d'ici que pour les Français d'Amérique, cette recherche des racines et du patrimoine. Nous avons échappé à la barbarie, mais nous ne survivrons pas à la civilisation.

Albert BRIE

Hôpitaux: injonction globale à Montréal

QUÉBEC (Le Devoir) — Devant une situation qualifiée de "tragique" dans les hôpitaux de Montréal le comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS), réuni hier soir à Québec, a décidé de tenter de forcer un retour global à la normale. Il devrait demander ce matin l'émission d'une injonction pour faire revenir au travail les quelques 5,000 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) qui la grève paralyse une trentaine d'institutions dans la région métropolitaine.

Le président du CPNAS, M. Paul Pleau, déclarait tard hier soir au

DEVOIR qu'on chercherait cette fois à rééditer une procédure déjà utilisée lors du conflit de 1972, soit une seule injonction émise par un tribunal à l'encontre de tous les groupes impliqués.

Déjà quatre syndicats de la FIQ (un groupe indépendant du Front commun) sont sur le coup d'injonction qu'ils refusent de respecter. Mais le CPNAS se dit quand même prêt à jouer cette carte s'il faut faire une preuve par l'absurde pour que la population se réveille.

Plus tôt dans la journée, les administrateurs des 30 hôpitaux québécois touchés par la grève des 5,500 infirmières, avaient

envoyé un télégramme au gouvernement dans lequel ils réclamaient à leur tour le recours à une médiation spéciale afin d'en arriver à un règlement rapide du conflit qui en est à sa 12e journée.

C'est donc la deuxième fois que le gouvernement refuse de nommer un médiateur, réclamé déjà avec même des suggestions de noms par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec. Les administrateurs d'hôpitaux assortissent cependant cette requête d'une condition: le retour immédiat au travail dans tous les établissements paralysés par la grève. Tout en se ralliant à cette démarche

qu'elle avait été la première à faire cette semaine et qui a essuyé un premier refus, la FIQ a souligné hier qu'elle ne pouvait se soumettre à la condition du retour au travail, avant d'avoir la certitude d'une entente de principe tout au moins sur les points les plus litigieux et qui ont provoqué la rupture des négociations, soit la mobilité et les horaires.

La présidente de la Fédération, Ginette Gosselin, devait cependant préciser que l'intervention d'une tierce personne pourrait permettre d'en arriver dans un court délai de "trois ou quatre jours" à un

Voir page 6 : Administrateurs

Les policiers dénoncent la situation "intolérable" des gardiens de prison

par Bernard Morrier

Le Syndicat des agents de la paix de la Fonction publique vient, une fois de plus, de dénoncer l'insouciance gouvernementale à l'égard du manque de personnel de surveillance dans les prisons québécoises et le manque de sécurité qui en découle

pour la population et les surveillants. Dans un exposé qui a suivi une manifestation de plus de 250 gardiens de prison, sur la colline parlementaire, à Québec, le président du SAPEP, M. Laurent Caplette, a rappelé d'abord que les troubles importants (émeutes, évasions, prises d'otages et possiblement tueries

dans les prisons) qu'il avait prédits, en avril dernier, s'étaient en partie produits depuis ce temps, mettant en jeu la sécurité des citoyens et des surveillants de prison.

C'est ainsi qu'à la prison d'Orsainville, il y a une quinzaine de jours, 54 gardiens ont dû utiliser la force nécessaire pour en venir à maîtriser un début d'émeute qui aurait pu avoir des conséquences sérieuses. Par ailleurs, des évasions ont également été signalées aux prisons de Bordeaux et de Rimouski.

M. Caplette craint d'autre part que les risques de prises d'otages et de tueries ne deviennent de plus en plus grands, par suite de l'abolition de la peine de mort, que le Parlement fédéral vient d'approuver en deuxième lecture.

"Nous sommes très déçus, a souligné M. Caplette, que le Parlement fédéral n'ait pas compris le désir de la majorité de la population. Pour nous, le danger devient encore plus grand, puisqu'il n'y a plus de moyen dissuasif pour contrer les gestes de certains prisonniers voulant s'en prendre à la vie de leurs gardiens."

M. Caplette ajoute que rien non plus, dans la législation qui vient d'être adoptée, garantit que, dans cinq ou 10 ans, on ne reviendra pas sur la décision voulant qu'un meurtrier passe au moins 25 ans en prison.

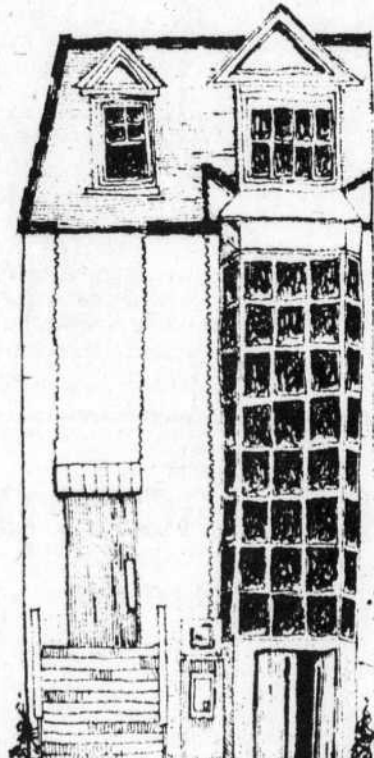
"Quel genre de pression pourrait faire sur un gars condamné à vie le fait qu'on lui dise qu'il risque d'attraper 25 ans de plus s'il commet un meurtre?" s'est encore demandé le président du SAPEP.

Par ailleurs, notant que la moyenne des détenus dans les 28 prisons du Québec, qui était de 1,517, en mars 1975, est passée à 2,080, pour le même mois cette année, M. Caplette se déclare outré de constater que seulement 27 nouveaux postes de surveillants ont été créés pendant ce temps, alors que le syndicat en réclame plus de 200.

RENOMMÉ DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 1975

L'ENDROIT IDÉAL POUR LES DÉJEUNERS D'AFFAIRES

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE



DALI Restaurant Français
1446, rue Crescent - 282-1332

MÉDECINS ET CHIRURGIENS:

Les problèmes de RESPONSABILITÉ CIVILE vous concernent tous.

Procurez-vous le numéro spécial de la Revue Juridique Thémis sur le sujet (avec les témoignages des plus grands spécialistes canadiens et américains).

Dans le même numéro:

- Les brevets d'invention **Serge PICHETTE**
- Les contrats de cession et de licence en droit des brevets d'invention **Michel PAQUETTE**
- The underwriter's civil liability and investor protection **Pierre P. CÔTÉ**
- Les deux premières sessions de la Troisième Conférence sur le droit de la mer **Francis RIGALDIES**

En vente à \$4.00 aux:

ÉDITIONS THEMIS
Faculté de Droit, Un. de Montréal
C.P. 6201, Succ. A, Montréal, H3C 3T1
Mlle Champagne 343-6089

AVIS AUX ANCIENS SCOUTS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Le groupe scout de l'Immaculée-Conception de Montréal dont le local se trouve maintenant au sous-sol de l'église Immaculée-Conception, coin Rachel et Papineau, fêtera en septembre son cinquantième anniversaire de fondation.

Malgré tous les efforts du comité de recrutement, seulement 560 des quelques 1400 scouts et scoutesses ayant passé dans nos rangs ont pu être retracés.

Si vous êtes un de nos anciens et que vous n'avez pas reçu de convocation.

S'il-vous-plait, envoyez votre nom et adresse, soit à:

M. Philippe Morel,
117, rue des Iles-Percees, Boucherville
ou à
M. Joseph Lévesque,
7167, Boul. Lacordaire, Montréal
ou téléphonez à: 855-5939 ou 254-3278

Nous comptons sur votre présence pour faire un succès de notre cinquantième anniversaire.

éditorial

L'enquête est-elle récupérable?

Venant après la dénonciation unanime de l'Assemblée nationale du Québec et de nombreuses autres condamnations, dont la moindre n'est pas celle du politologue Léon Dion qui fut naguère directeur des recherches de la Commission B-B, le désaveu clair et net que M. Jean Marchand vient d'opposer à l'entente conclue lundi entre M. Otto Lang et les dirigeants de la CATCA (pilotes) achève de discréditer auprès de l'opinion québécoise et francophone les concessions excessives et dangereuses faites par le gouvernement fédéral à des gens qui se sont conduits comme de véritables factieux.

La carrière ministérielle de M. Marchand était entrée depuis deux ans dans un irrémédiable déclin. Dans les milieux informés, on attribuait surtout à la condescendance d'un premier ministre incapable, malgré la légende qui l'entoure, de certains gestes durs le fait que M. Marchand siégeait encore au cabinet. Plusieurs facteurs, notamment une santé affaiblie, l'usure qu'entraîne l'exercice du patronage et quelques bonnes erreurs expliquaient le déclin de l'autorité de M. Marchand. On s'était habitué à attendre d'un mois à l'autre son départ du gouvernement. Aussi, abstraction faite de la situation immédiate à laquelle fait face le gouvernement Trudeau, la démission de M. Marchand n'aurait normalement rien eu de catastrophique.

Mais survenant dans les circonstances créées par l'entente Lang-CATCA-CALPA, la démission de M. Marchand revêt une tout autre signification. Ainsi que le souligne M. Marchand dans sa lettre de démission, le texte négocié par M. Lang au nom du gouvernement est farci "d'erreurs assez graves" pour rendre le ministre démissionnaire incapable de se sentir lié plus longtemps par la règle d'air de la solidarité ministérielle. Ces erreurs sont si grosses et si nombreuses qu'on se demande encore comment il a même pu venir à l'esprit du ministre des Transports d'y consentir.

Normalement, c'est l'auteur de ces graves erreurs qui eût dû démissionner. Mais "la vie", ainsi que le constate sur un ton désabusé M. Marchand, "a de ces contradictions que la raison ne connaît pas". Une fois lié par la parole d'un ministre des Transports auquel le chef du gouvernement commit l'erreur de laisser trop de corde, le gouvernement pouvait difficilement répudier ce celui-ci avait fait en son nom. Le gouvernement ne pouvait davantage, devant l'orage qui a surgi au Québec, ne donner aucun signe de contrition ou de déchirement. Il fallait en somme une victime. M. Lang ne pouvant être sacrifié, il fallait qu'elle vienne du Québec, dont l'honneur serait ainsi sauvé. Fin joueur, M. Marchand a sans doute senti qu'il n'y aurait jamais de plus beau moment, dans son cas, pour tirer sa révérence sans pour autant abandonner un leader auquel il demeure profondément attaché, et qui le lui rend fort bien comme en témoigne l'émouvante lettre d'acceptation de M. Trudeau à son ancien collègue.

M. Marchand quitte le cabinet en invoquant les principes et les valeurs mêmes qu'il s'était engagé à défendre en y faisant naguère son entrée. Cette remarquable fidélité qu'il a su conserver au plan des orientations fondamentales fait oublier certaines faiblesses qui

étaient devenues plus manifestes chez lui. Elle fait aussi souhaiter que sa voix remarquablement claire et limpide continue de se faire entendre dans les débats nationaux.

La manière dont M. Trudeau a répondu à la démission de M. Marchand témoigne, s'il en était besoin, des déchirements qui se sont emparés du chef du gouvernement lui-même devant l'entente Lang-CATCA-CALPA. "La cohérence du pouvoir, la solidarité ministérielle et la fidélité que supposent les accords les plus laborieux" exigeaient que le premier ministre réagisse de cette manière. En aucun endroit, M. Trudeau ne se porte toutefois à la défense de l'entente Lang-CATCA-CALPA. Nulle part, il n'ose répéter, ayant pu mieux mesurer l'atmosphère à son retour de Porto-Rico, que le texte devant lequel il s'est trouvé à son retour serait une "victoire pour le Canada".

Maintenant que, par l'entremise de M. Lang, le gouvernement en a fait sa chose, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il répudie le document signé lundi. Dans sa teneur présente, l'accord Lang-CATCA-CALPA, outre l'humiliation qu'il inflige au gouvernement Trudeau, revêt néanmoins l'allure d'un véritable affront au Québec et, en particulier, à ceux qui au Québec se battent pour l'implantation d'un minimum de bilinguisme dans les services aériens. S'il n'est guère possible de répudier ce texte sans risquer de plonger le gouvernement dans une crise encore beaucoup plus grave, il doit être au moins possible de chercher à la replâtrer de manière qu'il devienne moins odieux pour ceux qui auront à le vivre au cours des prochains mois. Cela pourrait être tenté de deux manières.

Une première série de clarifications devraient être recherchées en ce qui touche le statut et le mandat des commissaires eux-mêmes. Rien n'indiquait hier que le juge en chef Bora Laskin avait entrepris de donner suite à la requête pressante que lui adressait mardi le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec. Et l'on comprend quelque peu les hésitations que suscite sans doute chez le président de la Cour suprême la requête inusitée de son collègue québécois. Mais si la démarche proposée par le juge Deschênes est discutable, les questions qu'il a soulevées sont terriblement pertinentes et lourdement fondées.

Une initiative du Conseil canadien de la Magistrature pourrait être interprétée comme une rebuffade à l'endroit de trois magistrats qui ont déjà accepté de bonne foi le mandat qu'on leur proposait. Rien ne devrait cependant dispenser les trois commissaires-enquêteurs de soulever eux-mêmes certaines difficultés que tout le monde entrevoit au sujet de la liberté et de l'indépendance de leur mandat. Les commissaires envisagent sans doute de se réunir une première fois au cours des prochains jours. Cette réunion devrait leur fournir l'occasion d'exiger — ou au besoin d'apporter de leur propre chef — les explications et les nuances dont leur mandat doit de toute évidence être assorti sans délai pour être crédible aux yeux des Québécois.

Une obligation spéciale incombe à cet égard au juge Julien Chouinard. Si celui-ci ne veut pas se retrouver fin seul dans quelques mois au milieu d'une galère impossible, il lui appartient de réclamer dès maintenant certains dé-

veloppements sans lesquels il risque de faire figure d'otage impuissant ou captif au sein d'un organisme d'enquête qui aurait été soumis dès le départ à des contraintes sans précédent. Le souci très noble de collaborer avec l'autorité légitime ne saurait faire abstraction de principes et de réalités politiques auxquels M. Lang est demeuré trop allègrement indifférent.

En consultation avec les commissaires-enquêteurs (car il faut éviter que M. Lang agisse de nouveau seul dans ces matières dont il comprend mal les implications québécoises), le gouvernement fédéral devrait aussi voir sans délai à élargir certaines dispositions du mandat confié aux commissaires, de manière à offrir aux pilotes et contrôleurs du trafic aérien francophones du Québec des garanties semblables à celles que lui ont arrachées la CTACA et la CALPA.

Selon leur mandat, les commissaires seront tenu d'annexer à leurs rapports, "toute déclaration intéressant les aspects de l'enquête sur lesquels ils font rapport qu'ils auront reçue de la CATCA et de la CALPA". Ils devront pouvoir justifier "au-delà de tout doute raisonnable" toute conclusion relative à la sécurité qui serait contraire à celles de la CATCA et de la CALPA. Ils devront assurer la participation efficace des deux associations au contrôle des aspects techniques de l'enquête. Ils devront tenir compte, dans l'engagement des experts dont ils auront besoin, d'une liste commune de noms soumise par le ministère des Transports et les deux associations. Ils devront plus généralement inviter les deux associations non seulement à assister à l'enquête mais à y participer.

Avec l'accord des commissaires-enquêteurs, tous ces avantages, s'ils sont jugés compatibles avec l'indépendance totale des enquêteurs, devraient être également assurés aux Gens de l'Air, qui sont les premiers intéressés et qui soutiennent un point de vue opposé à celui de la CATCA et de la CALPA. On devrait également leur fournir des garanties appropriées en ce qui concerne le caractère rigoureusement bilingue de l'enquête proprement dite, y compris l'engagement d'experts.

Si M. Otto Lang avait agi de mauvaise foi, il faudrait exiger son renvoi pur et simple et conclure que son projet d'enquête est totalement irrécupérable. Mais, outre qu'il est l'un des membres les plus capables du gouvernement Trudeau, le ministre a manifestement agi de bonne foi. Il se peut même qu'il ait agi plus vite qu'il ne l'eût normalement fait s'il n'avait pas eu en vue la redoutable échéance des Jeux olympiques, qu'un prolongement de la grève de l'air menaçait de frapper de manière dramatique.

Dans ce contexte, il faut souhaiter que, moyennant des ajustements raisonnables, l'enquête qu'a conçue M. Lang ait lieu. Il faut souhaiter qu'elle soit entreprise sans délai, avec le concours de tous ceux sans lesquels elle risquerait de passer à côté de son objet, celui-ci étant l'implantation du bilinguisme dans les services aériens au Québec moyennant le respect des exigences de la sécurité et non pas seulement le respect aveugle de la sécurité moyennant peu de bilinguisme s'il reste de la place.

Claude RYAN

des premiers temps, la CSD. De même, le problème des rapports entre la majorité et la minorité ne serait pas aussi dominé et envenimé qu'il l'a été jusque dans un passé récent par le prétexte de l'alignement politique des centrales.

A cet égard vient d'être posée la question, (aussi lourde de conséquence que la réforme des conseils centraux) du fameux monopole de la représentation qui vult à la FTQ de balayer la CSD dans la construction, à la CSD d'emprisonner les dissidents qui n'ont pu passer à la Centrale des syndicats démocratiques ou à des "syndicats indépendants", et à ces derniers de séparer de la CSD des cotisants et militants dont elle reste la "vraie" centrale. Il est surprenant que la CSD pose aujourd'hui cette question, alors que s'il fallait qu'elle y réponde par le pluralisme, ce qui ne déplairait pas forcément aux entreprises et aux gouvernements à l'heure présente, cela ajouterait probablement un nouveau contentieux entre elle et les autres centrales.

A la prolifération des syndicats de tendance politique, à la multiplication des unités de négociation, au maraudage idéologique, il n'est pas certain qu'on trouverait plus de vertus et moins de déchirements qu'on en connaît actuellement à l'intérieur de chaque centrale et entre elles. La CSD a été appelée à remettre en question le monopole de la représentation syndicale en raison du conflit qui l'oppose toujours dans le domaine de la construction à la Fédération des travailleurs du Québec. Cet exemple n'est pas une si mauvaise illustration du peu d'avantages que les travailleurs et le mouvement syndical peuvent trouver en passant du pluralisme au monopole et du monopole au pluralisme.

Bref, si la plupart des congressistes réunis à Québec ne demandent pas mieux que de rester à la CSD et de "préserver le mouvement syndical", suivant le mot du président Pepin, et si certains d'entre eux, notamment à la Fédération des affaires sociales, ont également le pouvoir de jouer dur avec leur centrale, il n'appartient ni aux uns ni aux autres de décider ultimement de donner aux travailleurs l'organisation syndicale et politique de masse dont ils ont été privés jusqu'à maintenant. Ce choix appartient aux militants de toutes les centrales.

Que la CSD se donne des structures et des priorités qui permettent et accélèrent l'émergence de ce pouvoir des travailleurs, voilà cependant qui appartient au congrès de Québec. Là reste le leadership proprement québécois que la CSD prétend à juste titre exercer au sein du mouvement syndical.

Le français dans les airs

■ Des développements importants sont survenus au cours des deux derniers jours dans la querelle du français dans les airs. Parmi ces développements, il y a eu la démission du cabinet de M. Jean Marchand et une intervention du Commissaire aux Langues officielles, M. Keith Spicer, demandant que des éclaircissements soient apportés aux règles qui présideront à l'enquête que doivent instruire les juges W.R. Sinclair, Julien Chouinard et D.V. Heald. On trouvera ci-dessous le texte intégral de la lettre de démission de M. Marchand et de l'intervention de M. Spicer.

1) Des vices inacceptables dans l'accord Lang-CATCA-CALPA

par JEAN MARCHAND

Cher premier ministre, La présente est pour vous informer que je démissionne comme ministre de l'Environnement et membre de votre Cabinet.

A moins qu'il en soit décidé autrement par les instances compétentes, j'ai l'intention de demeurer membre du caucus libéral et de continuer à siéger à la Chambre des Communes.

Comme vous l'aurez sans doute pressenti, mon geste s'explique par l'entente intervenue entre le ministère des Transports et les associations syndicales de l'air. Il y a, à mon avis, dans cet accord, des erreurs assez graves pour justifier mon geste. Il ne me serait pas possible, dans les circonstances, de respecter les règles de la solidarité ministérielle.

Il serait beaucoup trop long, ici, de faire une analyse exhaustive du texte négocié afin d'en faire ressortir les vices et les lacunes. Je le ferai à la prochaine occasion.

On pourra me faire remarquer que l'accord n'est pas encore ratifié par la partie syndicale. Mais, à mon sens, il l'est déjà par le gouvernement et il serait impossible de remettre en cause les points litigieux sans recréer le chaos dans le transport aérien au Canada.

Il est assez étonnant que je sois amené à démissionner du cabinet sur la question du bilinguisme alors que je vous considère comme le plus ardent et le plus convaincant défenseur de cette politique au Canada. Des progrès énormes ont été réalisés dans ce domaine depuis que vous dirigez les destinées du pays. La vie a

de ces contradictions que la raison ne connaît pas.

Nous aurions été en meilleure posture et aurions probablement réglé le problème si l'opposition s'était comportée d'une façon responsable. Monsieur Clark a joué à la petite politique mesquine au lieu de faire ce que son prédécesseur, M. Stanfield, aurait sans doute fait: oublier les intérêts électoraux à court terme pour considérer le bien commun du pays. Quant à M. Broadbent, le moins que nous puissions dire est qu'il fut décevant.

Nous savons que, de l'autre côté de la Chambre, un grand nombre de députés sympathisaient sincèrement avec le gouvernement dans cette crise. Les règles du jeu étant ce qu'elles sont, nous avons dû nous contenter de leur silence.

Des voix venant du Québec se sont fait entendre pour proclamer que le conflit des contrôleurs de l'air prouvait qu'Ottawa ne pouvait implanter le bilinguisme et faire respecter la langue française. Selon eux, seul le Québec peut atteindre cet objectif.

Cet argument est aussi valable que si l'on réclamait que l'éducation soit soustraite à la juridiction de la province sous prétexte qu'elle n'a pu régler son conflit scolaire et faire respecter ses lois de travail.

Je termine en vous assurant de mon appui et de mon amitié tout en regrettant d'avoir à vous adresser cette lettre dans les circonstances difficiles que nous vivons.

2) Des éclaircissements souhaitables dans l'enquête Sinclair-Chouinard-Heald

par KEITH SPICER

travail.

Si l'on veut que son enquête soit considérée partout au Canada comme juste et équitable, si l'on veut que la commission soit seulement en mesure d'entreprendre ses travaux dans un climat de confiance tout autant que d'espoir, je crois qu'au moins les éclaircissements suivants seraient à considérer.

1) La CATCA et la CALPA ont obtenu des assurances sans précédent d'être entendues à toutes les étapes de l'enquête, dans des conditions qui leur offrent apparemment toutes les garanties qu'elles avaient demandées. Elles devraient émettre conjointement une déclaration assurant le public et leurs collègues francophones qu'elles acceptent les conclusions de la commission, quelles qu'elles soient. Les dirigeants de ces deux groupes devraient pouvoir s'élever au-dessus des calculs à court terme pour faire cette déclaration très simple et très normale, prouvant ainsi qu'ils ont confiance en leurs propres arguments techniques.

2) Le gouvernement devrait trouver les moyens de s'assurer que l'Association des Gens de l'Air reçoive les mêmes garanties que la CATCA et la CALPA en ce qui concerne le caractère impartial du mandat de la nouvelle commission. Celle-ci, au demeurant, étudiera le con-

trôle de la circulation aérienne au Québec fondamentalement, et non pas en Alberta ou à Terre-Neuve. Par conséquent, il apparaît logique que les gens de l'air du Québec aient un rôle important à jouer et qu'ils contribuent vraiment à décider de ce qui est sûr dans leur propre espace aérien.

3) En attendant que la nouvelle commission entreprenne ses travaux, les dirigeants de la CATCA, de la CALPA et des Gens de l'Air devraient se réunir sans formalités, sans conditions préalables ni publicité, pour réexaminer, en spécialistes qu'ils sont, tous les moyens qui pourraient leur permettre de travailler ensemble en vue d'aider à créer le climat de confiance mutuelle minimale qui sera essentiel, en fin de compte, si l'on veut que l'enquête de la commission soit couronnée de succès le plus tôt possible.

Sans se bercer d'illusions ni verser dans un cynisme facile, ne serait-il pas opportun que tous les Canadiens se demandent encore s'ils sont disposés à faire ne serait-ce que les quelques efforts indispensables au maintien d'un Canada sensé. Les jours qui viennent mettront à l'épreuve la maturité de tous les Canadiens, la foi durement ébranlée de beaucoup de francophones et le courage des anglophones à l'esprit ouvert, qui forment toujours, j'en suis sûr, la grande majorité.

lettres au DEVOIR

Qui sont les pilotes dangereux?

Sous le faux prétexte de la sécurité aérienne, les pilotes et contrôleurs anglophones, appuyés par bon nombre d'autres fanatiques comme eux, y compris quelques têtes folles américaines qui viennent y mettre leur nez, font actuellement de fortes pressions et un chantage éhonté en faveur de l'unilinguisme anglais dans les communications. C'est comme si la langue française, langue pourtant claire et précise autant que l'anglais sinon mieux, n'avait pas de place dans l'aviation. Autant dire, d'après leur raisonnement, que cette langue apparaît inutilisable en communication. Au nom de la sécurité, il faudrait prévenir les peuples qui l'utilisent de ne plus s'en servir... Il faudrait la bannir dans les télécommunications, les chemins de fer, les autobus, les taxis, etc... Il serait même insensé de se parler entre nous. Quel toupet; quelle ignorance crasse, surtout quel parti pris de la part de ce groupe d'écrueils de vouloir tout le ciel en anglais; ils auront récolté l'enfer au Canada.

Ce racisme inqualifiable qu'ils démontrent et les méthodes provocantes qu'ils emploient pour arriver à leur fin développera justement chez nous un contre-racisme qui peut conduire à la piraterie de l'air, voire même au sabotage. C'est là que nous aurions la vraie insécurité. Même présentement, tous ces pilotes anglophones fanatiques, pour qui tous les moyens sont bons pour arriver à leur but, constituent déjà une insécurité aérienne. Aussi, comment concevoir qu'un Canadien-français ne parlant pas l'anglais, puisse piloter son propre avion??

Les autorités en place ont le devoir de mettre au rancart ces trouble-fête, ces illuminés irresponsables qui représentent un grand danger pour les voyageurs, en plus de semer la division dans le pays.

Le problème est d'envergure nationale. Il implique que nos députés fédéraux fassent front commun sur le sujet, qu'ils épaulent leur chef qui semble ferme et sincère sur le sujet. Quant à M. Bourassa, il semble occupé à dégonfler des ballons. Il n'a peut-être pas encore entendu parler du problème des pilotes de l'air. De toute façon, la loi 22, faite à sa taille, ne pourrait jamais les atteindre; c'est à peine si nous en voyons les effets sur la terre.

Gaston BEGIN
Sherbrooke, le 28 juin 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean-François

Treasury: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumas incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beau, Ville LaSalle. L'opérateur Presse Canadienne est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$52 par année; six mois \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois \$31. Trois mois \$19. Édition du samedi: \$15 par année. Édition hebdomadaire: livrée à domicile par courrier \$135 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 958. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3367 (six lignes)

Les choix politiques de la CSN

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Ce n'est pas un hasard si, cinq ans après l'appel du président aujourd'hui démissionnaire de la CSN, aussi peu de travailleurs de la base ont été mobilisés par ces comités populaires dont Marcel Pepin proposait la création dans "Pour vaincre" et qui devaient, dans tous les comités du Québec, permettre cette organisation politique qui fait encore défaut au mouvement syndical. Ce ne sera pas non plus faute de bonne volonté ni d'argent si, dans cinq ans, un même constat d'échec est tiré sur le front cette fois des hôpitaux, des bureaux, des écoles et des usines où les syndicats sont invités à "prendre leur pouvoir".

C'est que les structures de la Confédération des syndicats nationaux, qui font encore l'objet d'une révision visant à atténuer les problèmes d'efficacité et de coûts des services propres syndicats, posent de non moins sérieux obstacles à l'éducation et à l'organisation proprement politiques de ses membres.

Dans son dernier rapport moral, le président Pepin rappelle à juste titre les distinctions qu'historiquement la CSN a été appelée à faire entre l'action partisane et l'action politique; entre les fonds que la centrale recevait pour défendre et bâtir le mouvement et les sommes que les syndicats demeuraient libres de verser aux partis traditionnels ou à un éventuel "parti des travailleurs"; entre les gains politiques que les syndicats peuvent faire dans les entreprises où ils négocient et le pouvoir politique qu'ils ne prendront ou ne partageront jamais s'ils s'en tiennent au syndicalisme, au combat ou d'affaires, même au prix de grèves inconditionnelles.

Mais, s'il a mis l'accent, comme il devait le faire dans les circonstances que connaît la CSN, sur la solidarité entre les travailleurs de tous les secteurs, sur "l'organisation de nouveaux membres", sur l'unité dans l'action avec les autres centrales, indispensables facteurs de force pour un mouvement qui ne veut pas devenir marginal, Marcel Pepin n'a pas insisté sur la nécessité, non moins pressante, de résoudre les problèmes politiques internes à la CSN elle-même.

Certains analystes ont mis en lumière ces derniers temps les divisions idéologiques et les conflits de pouvoir ou de personnalité qui ont fait subir des pertes de membres, d'énergies, de fonds, d'efficacité et de prestige à la

CSN. Mais, si graves soient ces déchirements internes, ils restent secondaires par rapport à l'aliénation générale des syndicats et des syndicats de la CSN à l'intérieur des structures de pouvoir de leur propre centrale.

Certes, les militants et les dirigeants syndicaux qui participent régulièrement à la vie et aux débats des différentes instances de la CSN peuvent témoigner de son caractère démocratique: si le grenouillage n'y est pas absent, il n'y tient manifestement pas lieu, comme dans tant d'autres organisations, de processus interne de décision et de règlement des conflits.

Mais justement, la CSN devait faire mieux que les partis politiques ou les organismes sociaux fondés sur la représentation élective traditionnelle. Or, pour la trop grande majorité de ceux qui en sont sortis comme de ceux qui y restent les niveaux et les lieux du pouvoir en restent inaccessibles ou peu perméables aux humeurs de la base; ils sont surtout impuissants à développer ces mouvements de solidarité et de mobilisation politique qui dépassent les coups d'éclat du genre des "Gars de Lapalme".

Même si la Confédération des syndicats nationaux avait atteint de la base au sommet le degré élevé de combativité, de motivation idéologique et de sens politique qu'elle affiche dans ses programmes et déclarations, il y aurait quand même lieu pour elle de simplifier l'échafaudage actuel de ses structures, et d'assouplir la négociation et le règlement de ses inévitables conflits internes. Or, il est loin d'en aller ainsi à la CSN. Qu'elle réduise encore davantage ses tensions au prix de d'autres désaffiliations, permettant à plus de purs de se subdiviser en davantage de chapelles, ou qu'elle aille au contraire vers un plus grand membership et donc vers une plus large gamme des opinions sur le syndicalisme et son rôle politique, les structures qu'elle a entrepris de réviser, ses congrès, ses conseils et bureau confédéraux, ses conseils centraux (régionaux), ses fédérations et les divers genres de syndicats qu'elles regroupent, tout cela compose un appareil lent, lourd, coûteux, qu'il faudrait modifier, même si l'argent coulait à flot pour en faire rouler les services et les instances.

Or, il saute aux yeux que si les fédérations et leurs syndicats sont et vont demeurer encore longtemps d'une taille et d'un poids forcément très inégaux, par contre, les conseils centraux (ou régionaux) auraient dû, depuis longtemps, trouver une dimension qui

soit à l'échelle non seulement des membres de la CSN, mais des autres syndicats et en général des travailleurs, et par le territoire couvert et par les objectifs politiques et sociaux visés. Il est paradoxal qu'après avoir si sévèrement et le plus souvent à juste titre dénoncé la centralisation à Ottawa, à Québec, à l'hôtel de ville de Montréal, et, dans le secteur privé, aux sièges sociaux étrangers des multinationales, si peu ait été réalisé, du côté syndical, pour "revenir à la base".

Jusqu'aux récents débats sur la "régionalisation" au conseil central de Montréal, cette dimension des réformes à la CSN n'avait guère pu disputer la vedette aux thèmes plus spectaculaires des désaffiliations, des orientations et des plaies d'argent. Ainsi que l'ont pourtant montré les fronts commun régionaux et certaines luttes politiques locales, pareils conseils de travailleurs sont le lieu naturel le plus favorable à la mobilisation proprement politique des syndicats, à leur rapprochement avec les non-syndiqués, les chômeurs et les militants populaires, et au règlement des rivalités intersyndicales.

En effet, outre que la connaissance et la maîtrise des villes et régions soient un élément essentiel de toute organisation politique, c'est à ce même niveau, avec les défis communs qu'ils peuvent mieux identifier, que travailleurs du secteur public et du secteur privé, syndicats professionnels et syndicats "industriels", adhérents de l'une et de l'autre centrales sont à même de résoudre les différends qui les séparent et les contradictions qui, ailleurs, les paralysent. De même, en rassemblant les travailleurs dans un conseil qu'ils domineront le plus souvent, le mouvement syndical éviterait ainsi plus sûrement l'accapement du pouvoir par les "permanents", par les élus à la vie, et par les missionnaires télégués des partis ou des groupuscules "d'avant-garde".

Assuré d'une telle base régionale, le mouvement syndical pourrait entreprendre plus sereinement l'étude de son degré d'engagement politique, non seulement "voir venir les événements" d'une manière plus rationnelle et plus mature que dans les années 60", mais en infléchir le cours, voire en prendre l'initiative; il pourrait aussi aborder avec une confiance et une connaissance mutuelle accrues les questions de fusion avec la CEQ et de Front commun sinon de centrale unifiée avec la FTQ, sans oublier la CSN

des idées

des événements

des hommes

Le nouveau nationalisme canadien vu par un "ancien nationaliste"

Le Canada est-il encore une plante si fragile que nous devons le protéger contre les ouragans qui soufflent de tous côtés?

Il y a quelque temps, je recevais d'un professeur cingalais une lettre où elle me disait devoir passer le plus clair de son temps à traduire en cingalais des manuels de langue anglaise, l'anglais ayant été exclu comme langue d'enseignement. Voilà donc le cas d'un pays qui s'interdit de propos délibéré et au nom du nationalisme, l'emploi de la langue qui est devenue qu'on le veuille ou non, l'un des outils principaux du progrès scientifique et économique dans le monde et ce phénomène ne se produit pas uniquement au Sri Lanka.

Certes, le procès du nationalisme ne saurait se fonder uniquement sur un tel type d'invitation à la médiocrité. Au nombre des chefs d'accusation, il faut souligner l'incitation à la mésestime et aux conflits à l'échelle internationale dans un monde qui ne peut se permettre ni l'une ni l'autre; n'est pas négligeable non plus le rôle que joue le nationalisme en tant qu'entrave à la liberté. Au cours de ma propre vie, le nationalisme a été à l'origine de deux guerres mondiales dévastatrices et de régimes dictatoriaux qui ont anéanti la liberté dans de nombreux pays.

Voici presque exactement dix ans que je suis rentré au Canada après avoir passé vingt ans à l'étranger. Le Canada qui m'a accueilli au retour était un pays très différent de celui que j'avais quitté à l'été 1946 — c'était à nombre d'égards un Canada meilleur que celui d'aujourd'hui. De toute évidence, il y existait une justice sociale plus grande, moins de discrimination raciale et religieuse, moins de discrimination basée sur le sexe — mais on peut se demander si des progrès semblables avaient eu lieu sur le plan de la liberté individuelle. Je pense même que l'on pouvait y percevoir des éléments de ce phénomène fort débattu (beaucoup trop débattu à mon gré) que l'on appelle l'identité canadienne, et dont je ne prisais assurément pas toutes les manifestations.

Le passage brusque du colonialisme au nationalisme

En me replongeant dans la vie canadienne et en observant le milieu qui m'entourait, j'ai senti croître mon malaise. À la racine de mon inquiétude: la nature du nouveau nationalisme canadien. À l'époque de ma jeunesse, on pouvait affirmer sans risque d'exagération que la mentalité des Canadiens était imprégnée du colonialisme le plus absolu. Émergeant à peine d'une ère coloniale dominée par la Grande-Bretagne, nous

semblions retomber sous le joug d'un colonialisme du même genre, américain cette fois. Comme bien d'autres de ma génération, j'ai fortement réagi contre ces deux colonialismes et suis ainsi devenu un nationaliste canadien. Mais, si mes souvenirs sont fidèles, je crois pouvoir affirmer que le nationalisme canadien des années trente et quarante était un nationalisme tout à fait différent de celui des années soixante et soixante-dix. Quels sont les objectifs du nationalisme canadien aujourd'hui? Consiste-t-il simplement à être différent des autres, à n'importe quel prix? Pendant les années trente et quarante, nous recherchions avant tout la reconnaissance du statut indépendant du Canada au sein de la communauté internationale et cette reconnaissance, nous l'avons obtenue. Et je n'ai pas honte de mon passé de nationaliste canadien.

Au cours des vingt années que j'ai passées aux Nations unies, j'ai eu à faire face au phénomène du nationalisme ou, devrais-je dire, à certains nationalismes parce qu'il en existait plusieurs types. N'étant émotivement engagé vis-à-vis aucun d'entre eux, j'ai pu en juger froidement et objectivement. Les manifestations dont j'étais régulièrement témoin me paraissaient bien artificielles et conçues pour la galerie. Ainsi, je ne suis pas près d'oublier tout l'ostentatoire du nationalisme argentin lorsque les Péronistes étaient au pouvoir. J'ai souvent constaté que l'effort voulu d'un pays pour se distinguer des autres est analogue à l'affectation chez un individu. Sans doute cela peut-il parfois satisfaire dans une certaine mesure l'amour-propre d'un peuple souffrant d'un complexe d'infériorité mais, dans bien des cas, l'effet produit sur les autres peuples va dans un tout autre sens.

Depuis mon retour, j'ai retrouvé dans mon pays quelques-unes des mêmes attitudes et un peu le même nationalisme obtus (le terme est de Sir Isaiah Berlin dans ses propos sur le Canada) qui m'avait paru si ridicule lorsqu'il m'avait été donné de l'observer chez les nations étrangères. Au Canada, en outre, le provincialisme, à plusieurs exemplaires, vient aggraver ce nationalisme artificiel et risque de morceler le pays.

Un projectionnisme générateur de médiocrité

Je n'ai rien contre le "sentiment patriotique" assimilé au nationalisme par certains dictionnaires, contre l'amour de la patrie, encore moins contre l'orgueil

par
JOHN HUMPHREY

■ Invité à prendre la parole au nom des récipiendaires de doctorats honorifiques de l'université McGill à l'occasion de la collation des grades qui a eu lieu le 8 juin à cette institution, un ancien professeur et doyen de la faculté de Droit de McGill, le professeur John Peters Humphrey, a causé une vive sensation en se livrant à une très sévère critique du nouveau nationalisme canadien. Spécialiste des droits de l'homme — il a oeuvré pendant vingt ans au sein de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU — M. Humphrey, qui se définissait naguère lui-même comme un nationaliste canadien, a dit ne pas se reconnaître dans le nouveau nationalisme qui se manifeste au Canada depuis une dizaine d'années. Voici dans quels termes il a expliqué cette réaction très négative dont il faisait part à son auditoire de McGill.

légitime qu'on ressent à l'égard de son propre pays — même si l'orgueil constitue l'un des sept péchés capitaux. Il est bon aussi de manifester du respect envers les hommes et les femmes célèbres d'un pays, envers ses poètes, ses philosophes, ses savants, ses juristes et envers les artisans de ses grands réseaux de communication. Si j'avais été Athénien, j'aurais été ému par l'oraison funèbre de Périclès. Voilà des sentiments nobles, et si le nationalisme était tout simplement synonyme de patriotisme, je n'aurais guère à y redire. Mais dans ce cas particulier, le dictionnaire fait erreur; la notion de nationalisme va de pair avec une notion bien plus sinistre que celle du patriotisme de bon aloi.

Il ne faut pas me demander d'admirer un artiste ou un écrivain pour la simple raison qu'il est Canadien. Ce qui me choque et me fait douter de l'avenir de notre pays, c'est une sorte de protectionnisme culturel qui ne peut mener qu'à une médiocrité nationale et peut-être à quelque chose de pire. Les lois qui stipulent par exemple, que toutes les émissions de radio et de télévision devront avoir un certain contenu canadien ne peuvent être qu'un dérivé éventuel de la productivité. Car elles protègent les oeuvres de second ordre et elles ne pourront empêcher le médiocre d'être évincé par ce qui est excellent ailleurs. Je doute beaucoup par ailleurs que ces lois visent réellement la protection des jeunes espoirs de la culture canadienne. Leur véritable raison d'être n'est-elle pas de sauvegarder les postes d'un petit nombre d'individus — et peu importe les besoins culturels du pays? Certes, nous nous devons d'encourager nos artistes et nos

acteurs, mais ne vaudrait-il pas mieux leur offrir des subventions ouvertement au lieu de le faire indirectement, sous le prétexte de protéger la culture canadienne. Il y a quelques semaines, le président de Radio-Canada déplorait qu'un trop grand nombre de Canadiens regardaient la télévision américaine. Si nombre de Canadiens insatisfaits ont finalement recouru aux émissions éducatives du Vermont, c'est certainement dû au peu ou au manque de qualité de la radio et de la télévision canadiennes.

Récemment, un décret du gouvernement interdisait la parution de l'édition canadienne de la revue *Time*, et une autre publication "multinationale" est menacée du même sort, parce que les revues dites "canadiennes" ne réussissent pas à les concurrencer. Pour justifier l'interdiction de l'édition canadienne de *Time*, on avançait que la législation fiscale accordait à celle-ci un avantage non équitable; mais il en résulte que les rivaux canadiens de cette revue bénéficieraient d'une protection aussi efficace que celle accordée par le tarif douanier et que nous avons accepté le principe selon lequel une revue "canadienne" devait comprendre un certain contenu "canadien". Le Canada est-il donc une plante si fragile et si vulnérable que nous soyons encore obligés de le protéger contre les ouragans qui soufflent de tous les côtés mais surtout du sud?

Jusqu'où serons-nous conduits?

L'aspect le plus révoltant de la situation est peut-être l'absence d'une protestation effective de la part du public. Dans le

même esprit, et comme suite à cette première mesure, il ne serait pas aberrant qu'on interdise l'entrée au pays de toutes les revues étrangères. On entend déjà certaines protestations de la part des maisons d'édition canadiennes dont, semble-t-il, la survie dépendrait d'une telle protection. Dieu nous préserve d'un État qui s'arrogerait le droit de prescrire à ses citoyens la lecture exclusive d'oeuvres canadiennes ou d'oeuvres d'auteurs canadiens ou encore d'oeuvres comportant une certaine proportion de contenu canadien. Dans les pays communistes d'Europe de l'Est, j'ai constaté que les seuls journaux étrangers en vente dans les kiosques sont l'*Humanité* et le *Daily Worker*. Cet exclusivisme n'est pas fondé sur un certain nationalisme culturel; les dirigeants de ces pays ne tiennent pas, de toute évidence, à risquer la "contamination idéologique" qu'occasionnerait la liberté sur ce plan. Au Canada, les motifs d'intervention en matière de liberté d'information sont différents, mais si nous permettons à ces politiques de s'établir, les résultats n'en seront pas moins pernicieux. Est-il besoin de rappeler les termes de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui spécifie le droit de chacun à rechercher, recevoir et communiquer des informations et des idées par n'importe quel média et sans considération des frontières. Les protectionnistes ne peuvent-ils donc comprendre que leur réglementation est néfaste pour la productivité: la qualité de la culture ainsi préservée n'ira pas s'améliorant; en vase clos, elle s'étiole et ne vaudra même plus la peine d'être préservée. Mais le plus grave est que, ce faisant, ils violent les droits et les libertés fondamentales de l'être humain.

Il y a quelques années, un Anglais me disait que ce qui lui plaisait le plus au Canada était le fait que les Canadiens n'étaient pas exagérément conscients de leur nationalité. Or, s'il se trouvait aujourd'hui au Canada, il changerait sûrement d'avis. Quant à moi, je n'ai jamais oublié le propos réel de la remarque, à savoir que nous devrions aspirer à une sorte de cosmopolitisme, recherchant l'excellence où qu'elle puisse se trouver. Dans un monde où prolifère le nationalisme, ce principe suffirait à la pareille! Ce serait également une preuve de maturité pour le peuple canadien.

L'exemple de Florence

Si l'on me demandait de proposer un modèle dont le Canada devrait s'inspirer au cours de cette période de formation de son histoire, j'évoquerais la Florence des 14^e et 15^e siècles. À cette époque, Florence était une petite république d'artisans et de négociants laborieux, qui était entourée de redoutables ennemis. C'était aussi un lieu où la quête de la connaissance était devenue une sorte de

passionnant jeu de société. Il était devenu de mode de rechercher et de collectionner, de copier et préserver les vestiges du passé, y compris les manuscrits de l'antiquité grecque et romaine. Les Florentins ne tardèrent pas à s'approprier les normes classiques d'Athènes et de Rome; ils en vinrent même à se désigner comme "Néo-Romains", en reprenant à leur compte les traditions antiques où ils croyaient avoir trouvé un modèle d'excellence et de ce qu'ils concevaient comme l'homme complet, idéal qui, par ailleurs, était probablement de leur propre invention. Ils se rendaient très bien compte qu'ils ne se conformaient pas eux-mêmes à ces normes, mais ils avaient décidé, par un acte de volonté collectif, qu'à l'avenir la conduite de leur société serait réglée par les normes d'excellence qu'ils croyaient avoir trouvées dans les textes anciens.

Il s'ensuivit que, très souvent, ils dépassèrent leurs modèles, qu'ils trouvèrent le courage et les moyens de refouler leurs ennemis et que leur excellence leur permit à plusieurs égards d'influencer profondément le cours de la civilisation. La Renaissance se propagea à d'autres pays dont la France et l'Angleterre élisabéthaine. Elle produisit de grands artistes, de grands architectes, de grands savants, de grands historiens, de grands penseurs, de grands géographes et un âge d'or pour les humanités. Mais l'on ne retrouvait dans la Renaissance aucun trait de ce nationalisme factice qui marque la société contemporaine. Il n'y existait aucun nationalisme culturel. Les idées et la beauté étaient les bienvenues, quelles que fussent leurs origines. Aucune contrainte ne venait entraver la libre circulation des idées. Si les Florentins avaient été des hommes d'une autre nature, ils auraient peut-être constaté qu'il était plus sûr — et certains d'entre eux l'ont certainement tenté — de mettre un terme à cette vaste recherche de manuscrits anciens et de protéger par des lois leurs propres traditions. Heureusement pour l'avenir de la civilisation et heureusement pour nous, ils n'en ont rien fait. Je crois que nous devrions essayer de prendre exemple sur eux. Soyons, nous Canadiens, les nouveaux Florentins ou les nouveaux Elisabéthains. Animés par cet idéal d'excellence, nous pourrions affronter en toute confiance l'avenir qui, comme je l'ai dit, est jonché de périls pour notre mode de vie démocratique. Si le monde est voué à un certain avenir — et nous devons partir de l'hypothèse qu'il en est un — notre pays devrait avoir un avenir — pourvu que nous restions unis, car nous disposons de la plupart des ressources matérielles qui permettent d'atteindre à la grandeur. La seule question que je me pose est de savoir si le Canada de l'avenir, quel que soit le rang qu'il occupera dans le concert des nations, sera un lieu où la démocratie est appelée à survivre et la liberté à s'épanouir.

Le rapport sur l'avenir de la Faculté de théologie

Le choix des professeurs: une faculté catholique mais non canonique

L'Assemblée de la Faculté de théologie réunie en séance extraordinaire, le mardi 22 juin 1976, est heureuse de répondre à l'invitation du Modérateur des facultés ecclésiastiques et du Recteur de l'université de Montréal, demandant aux professeurs de la Faculté de théologie de bien vouloir leur transmettre leurs premiers commentaires sur le rapport du comité Archevêché-Université, porté à leur connaissance par le doyen — le mercredi, 16 juin.

L'Assemblée de la Faculté de théologie tient d'abord à reconnaître l'impressionnante somme de travail qu'ont représentée les six mois d'activités du Comité Archevêché-Université, sur un sujet complexe et dans des conditions difficiles. Le rapport du comité constitue un précieux instrument de travail par sa compilation ordonnée des dossiers, documents et opinions pouvant éclairer le problème des relations entre la Faculté de théologie, les autorités universitaires et les autorités ecclésiastiques. Les professeurs se félicitent, en particulier, de voir affirmer de façon non équivoque que la théologie catholique doit occuper de plein droit une place spécifique dans l'université de Montréal comme service au milieu et contribution à l'universalité du savoir. L'Assemblée accueille, de plus, très positivement la prise de position du comité en faveur d'un changement du statu quo, devenu impossible à tenir notamment à cause de l'application systématique du règlement romain interdisant à tout prêtre laïcisé l'accès à un enseignement en théologie ou à sa poursuite.

L'Assemblée doit cependant constater quelques lacunes et faiblesses dans le rapport. Devant deux tendances irréconciliables, le rapport, au lieu de choisir, présente deux propositions inconciliables, chacune reflétant une des deux tendances. Il était sans doute extrêmement difficile à un comité formé de représentants des deux autorités ayant juridiction sur la Faculté de faire des recommandations unanimes pour la solution d'un problème issu précisément de la double juridiction. On se serait néanmoins attendu à un principe de solution clairement choisi et défini par le comité. Le rapport, au contraire, se limite à redire qu'il faudra choisir entre une première autorité universitaire et une première autorité ecclésiastique.

L'Assemblée de faculté regrette aussi l'approche trop exclusivement administrative adoptée par le comité. Mises à part les considérations sur la place de la théologie dans l'université et l'impossibilité du statu quo, les conclusions du rapport, si on s'en tient au texte, sont peu motivées. On passe rapidement de la juxtaposition des témoignages à la

description des deux options, sans que le lecteur puisse saisir ce qui a conduit le comité à présenter l'alternative qu'il soumet. Il suffit de rappeler ici que le débat véhiculé des conceptions très différentes du rôle de l'Eglise dans la société et de la théologie dans l'Université.

Enfin, le problème de l'application systématique de la norme romaine, qui a précipité la crise, n'est pas suffisamment abordé pour lui-même. Le comité, à l'encontre de l'Assemblée universitaire, estime que cette application ne lèse pas les droits de la personne. Mais on aurait aimé savoir si, à ses yeux comme pour l'Assemblée universitaire, elle est "préjudiciable à l'Université et incompatible avec le statut du corps professoral". Le rapport laisse malheureusement dans l'ombre cette question. L'Assemblée déplore le fait que le comité n'ait pas jugé utile d'exprimer, ainsi que l'ont fait des organismes universitaires catholiques internationaux, sa réticence à l'égard d'une application uniforme de la norme romaine à travers le monde ou, au moins, de demander au Modérateur la suspension provisoire de son application jusqu'à la mise en oeuvre d'une des solutions envisagées.

Malgré ces constatations, l'Assemblée de faculté accepte d'étudier l'alternative présentée par le rapport et désire poursuivre jusqu'au bout sa collaboration avec les autorités tant ecclésiastiques qu'universitaires dans la recherche d'une solution qui profite à l'Eglise comme à l'Université.

Le choix des professeurs

L'Assemblée de faculté choisit nettement la proposition "A" du comité conjoint, prônant la création d'une faculté de théologie catholique non canonique qu'elle comprend dans le sens suivant:

1) Il s'agit d'une faculté non canonique relevant du droit commun, selon les termes du rapport aux pages 20 à 22.

Dans son lien avec l'institution ecclésiastique, il s'agit pour la Faculté

d'une "dépendance générale" dans laquelle se trouve toute institution qui se prévaut du titre de "catholique", et non pas d'une dépendance ou bien canonique ou bien établie en vertu du "droit particulier".

2) Le caractère confessionnel catholique qualifierait non pas les structures administratives, mais le projet théologique de la Faculté, c'est-à-dire les objectifs, le contenu des programmes et des enseignements, la communauté des professeurs y oeuvrant. Dans la présentation que fait le comité de la présente solution, on a évité — à bon droit — le terme de "confessionnalité". On paraît affirmer par ailleurs, dans l'étude des hypothèses (p. 158 s.), qu'une faculté qui se veut catholique de fait comporte "une structure ayant un caractère confessionnel". Il importe de lever cette ambiguïté, d'autant que le concept polyvalent de "confessionnalité" doit en tout état de cause être précisé. Une institution peut être catholique de fait dans ses objectifs et ses enseignements, sans que cela doive se traduire nécessairement dans des structures juridiques ou un quelconque lien statutaire spécifique avec l'autorité ecclésiastique.

3) Des liens vivants, et non pas exclusivement administratifs, devraient être entretenus avec l'Eglise et les communautés chrétiennes qui la composent. Il est important de ne pas limiter les rapports entre la Faculté de l'Eglise aux seuls rapports avec les autorités ecclésiastiques.

4) Le rapport avec le Magistère doctrinal s'établirait sur le terrain de la communauté ecclésiastique, à l'intention du théologien en tant qu'il est membre de l'Eglise et à l'intention du groupe des théologiens de la Faculté en tant qu'ils constituent une communauté locale d'Eglise. Ainsi, il est légitime qu'un organisme de l'Eglise d'ici joue vis-à-vis des théologiens de la Faculté le rôle que la Congrégation pour la doctrine de la foi joue pour les théologiens dans l'Eglise universelle.

En pratique, nous entérinons les déclarations du document international L'Université catholique dans le monde moderne (Rome, 1972) sur ces points:

Dans une université qui n'est pas rattachée par des liens statutaires aux autorités ecclésiastiques, celles-ci pourront intervenir auprès d'un professeur comme membre de l'Eglise.

Alors que les autorités de l'Eglise ont le droit de juger et de déclarer si un enseignement, publiquement proposé comme doctrine catholique, l'est en réalité, l'appréciation du résultat des recherches scientifiques d'un théologien appartiendra normalement à ses pairs. Souvent cette critique faite par les collègues constituera une sorte d'autorégulation de la communauté universitaire catholique qui pourrait rendre superflue l'intervention directe de l'autorité ecclésiastique.

Cependant lorsque des évêques, après mûre considération, sont convaincus que l'orthodoxie des personnes dont ils ont la responsabilité pastorale est en danger, ils ont le droit et le devoir d'intervenir, en avertissant l'intéressé, en informant l'administration et, dans les cas extrêmes, en déclarant qu'un tel enseignement est incompatible avec la doctrine catholique. Toutefois, à moins que des dispositions statutaires ne le permettent, ceci n'entraînera point une intervention juridique directe ou indirecte dans les affaires institutionnelles de l'université elle-même, à laquelle il incombe de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour maintenir son caractère catholique.

5) Les ententes écrites, pour garantir le caractère catholique et assurer la formation adéquate d'une clientèle particulière, ne devraient pas récupérer par une autre voie les exigences canoniques que le comité a justement voulu écarter en proposant l'abandon du régime actuel. Elles pourraient établir un mode d'accréditation en ce qui concerne les cours et les grades exigés pour les futurs prêtres et les agents pastoraux mandatés.

Quant aux exigences touchant la compétence des professeurs, l'Assemblée estime qu'elles s'évaluent selon des critères académiques et scientifiques et selon les critères de référence à la foi chrétienne et d'appartenance à l'Eglise. Le fait pour un prêtre de retourner à l'état laïc n'entache pas nécessairement sa compétence de professeur de théologie. La fonction de vigilance sur ces points devrait être exercée par les pairs. Si la vérité du message chrétien devait être éventuellement en jeu, on reviendrait dès lors à la problématique ci-haut décrite du rapport avec le Magistère doctrinal.

L'Assemblée de faculté accepte la première proposition du comité ainsi comprise. Celle-ci permet, en effet, à la théologie de demeurer à l'Université, où sa qualité même a plus de chance d'être respectée et servie que dans une école professionnelle affiliée. Elle lui permet de se confronter aux autres savoirs et dis-

Voire page 6: Canonique

ACADÉMIE MICHEL MORIN

Maternelle-élémentaire-secondaire-collégial
collège strictement privé mixte
pensionnaires, demi-pensionnaires
et externes

Facilités sportives

permis du ministère 03624
Préparation au DEC du ministère
Admissions pour 1976-77

700 de Gaspé, chambre 113
Ile des Soeurs

Transport assuré partout

761-4623

LE DEVOIR publiera demain
dans son cahier Culture et
Société des extraits de

LE ROI DES GITANS

par Peter Maas

(disponible en librairie la semaine prochaine)



... C'est son aïeul qui lui légua son titre et même temps que les insignes de sa souveraineté - un médaillon et un anneau - et l'évocation du vieux Roi Tene nous replonge dans le Chicago des années trente: guerre des clans, racket, règlements de comptes, batailles rangées.

Chronique d'une nation aux traditions millénaires imbriquée dans une société ultra-moderne, ce grand reportage associe la rigueur de l'enquête ethnologique au rythme des meilleurs thrillers américains.

Traduit de l'anglais par Maurice Manly
224 pages — \$9.95

Seuil

suites
de la première
page

GENS DE L'AIR

dument les pilotes et sociétés aériennes qui avaient toujours utilisé le ciel québécois durant cette grève que les gens de l'air du Québec croient dirigée uniquement contre le bilinguisme sous le couvert de la sécurité.

Plusieurs pilotes de la CALPA ainsi que des pilotes américains ont porté plainte à la direction du contrôle aérien de Transport Canada hier relativement aux "embêtements sécuritaires" auxquels ils ont été soumis au Québec mais les trois compagnies européennes sont restées muettes relativement à cette "opération" des contrôleurs québécois.

Entre-temps, à Toronto, le président de la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA), M. Ken Maley, a fait parvenir aux membres de son association une consigne leur recommandant d'être extrêmement prudents au-dessus du Québec. M. Maley a suggéré notamment que les pilotes prennent des réserves supplémentaires de carburant au cas où il deviendrait opportun de ne pas se poser au Québec.

M. Beaudry a répété que le mouvement des contrôleurs québécois ne faisait que redoubler la sécurité aérienne au Québec et que le public voyageur ne pouvait qu'en bénéficier, au moins durant les 48 heures que dureront ces mesures. Déclenchée à 7 h, hier matin, l'opération doit se poursuivre jusqu'à 7 h demain matin au moment où l'exécutif de l'AGAQ avisera de la stratégie à suivre.

MARCHAND

tes de la sécurité des communications aériennes en régime bilingue.

M. Trudeau lui-même n'avait pas hésité, la semaine dernière, à traiter de la situation en parlant de la crise la plus grave qu'eût connue le pays depuis "la crise de la conscription", à l'époque de la Deuxième grande guerre. La crise actuelle n'est pas résolue, loin de là. La démission de M. Marchand risque en effet de faire éclater, au sein du Conseil des ministres, un désaccord latent sur les récentes décisions du ministre des Transports.

M. Marchand, dont la première élection remonte à 1965, s'était d'autre part signalé, depuis plusieurs années, comme le principal porte-parole de la politique fédérale de bilinguisme dans les communications aériennes. Il avait personnellement annoncé, en juin 1974, la décision gouvernementale d'autoriser sur une base expérimentale d'abord — l'emploi du français comme langue de communication air-sol dans cinq aéroports québécois. L'expérience devait durer un an, et se restreindre aux vols à vue. Elle n'impliquait pas de grands aéroports.

C'est l'automne dernier, en octobre plus précisément, que pour la première fois les pilotes de la CALPA s'étaient subitement insurgés contre la mesure, et avaient menacé le gouvernement de grève. Le calme était revenu grâce à une injonction qu'avait prise Air Canada, mais les pilotes n'avaient pas abandonné la partie.

Par sa démission, M. Marchand a de plus donné un poids considérable à la thèse de nombreux députés fédéraux du Québec selon qui le fédéral a tout bonnement capitulé devant les pilotes et les contrôleurs, et a cédé à leur chantage. Nombreux sont toutefois les observateurs qui soulignent dans les milieux parlementaires qu'en acceptant de conserver ses fonctions de député et de rester membre du caucus libéral, M. Marchand a épargné à son parti des ennuis beaucoup plus considérables, entre autres la démission d'un certain nombre d'autres représentants libéraux qui l'auraient volontiers suivi dans ce sillage.

Au niveau ministériel, pourtant, malgré les désaccords d'ordre personnel, il semble improbable que l'on imite M. Marchand. L'attitude générale se fonde peu à peu dans l'image qu'en a donnée hier le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, que la démission de son collègue chagrinait, disait-il, parce qu'elle signalait les risques courus par l'unité canadienne, sur fond de bilinguisme. Sans plus.

L'ASSEMBLÉE

"Tout ce que la députation francophone avait à leur offrir était un appel à la confiance basé sur la solidarité ethnique", explique M. Dion en qualifiant de "touchants et sincères" ces gens qui sont prêts à "donner leurs chemises" pour que, "sans aucun geste tangible", les francophones du Québec acceptent de fermer les yeux sur les termes clairs de l'accord signé par M. Lang.

Depuis hier, fête du Canada par coïncidence, l'usage du français est carrément interdit pour les communications air-sol

au Québec, selon un arrêté ministériel arraché également par la CATCA et la CALPA. Jusqu'à maintenant aucune loi ne l'excluait formellement. "Les Gens de l'air ne sont pas des sentimentaux", d'ajouter Léon Dion pour expliquer leur froidement devant l'appel de la députation francophone.

Des membres de celle-ci, M. Dion se dit assuré de la bonne foi. "Mais une fois de plus, on va constater combien il est difficile d'être député francophone à Ottawa; on y arrive missionnaire, on en sort martyr mais pas toujours vierge, car souvent écopé dans sa réputation."

Faisant le bilan des récents incidents anti-francophones à Ottawa, M. Dion en conclut, même que M. Bourassa attaché au régime Trudeau par ses options politiques, n'aura d'autre choix que de déclencher une élection à l'automne, s'il veut échapper à la lame de fond.

Toujours opposé au "branchisme" — obligation faite aux intellectuels de choisir entre le fédéralisme ou l'indépendantisme — M. Dion ne tire pas de conclusion proprement "politique" de cette affaire. Mais, mêlé autrefois aux travaux de la commission Laurendeau-Dunton et appelé à saturation, depuis à commenter l'évolution des politiques de bilinguisme, il constate une fois de plus que nous avons affaire à un "cancer avec lequel il faut vivre, et il y en aura d'autres".

La crise des communications aériennes, à son avis, est la "première pierre d'achoppement très dure à la politique de bilinguisme, et elle pourrait être fatale." C'est là, ajoute-t-il, "une position très humiliante pour M. Trudeau puisque très visible, et hors de proportion avec le problème posé par ces deux groupes privés."

L'accroc à l'implantation du bilinguisme par étapes, grand projet du gouvernement Trudeau, est d'autant plus dangereux, estime-t-il, qu'il ne se produit pas à Saskatoon, par exemple, mais bien au Québec. "C'est un extrême beau cas sur le plan clinique", ne peut s'empêcher d'ajouter l'analyste.

M. Dion n'a pas semblé impressionné par la réaction du gouvernement du Québec jusqu'à maintenant, même s'il ignorait à ce moment, la motion votée unanimement par l'Assemblée nationale mercredi.

Repêché en dernière minute par le leader parlementaire du Parti libéral, M. Gérard-D. Lévesque après avoir été refusé au Parti québécois par le président de l'Assemblée, le débat d'urgence qui a donné lieu à cette motion aura duré environ 90 minutes, coïncé entre les travaux accélérés par l'ajournement de la session jusqu'à l'automne.

Sous la formulation d'abord suggérée par le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Lévesque, la motion réclamait "l'instauration immédiate" de l'usage du français dans les communications aériennes au Québec. Le ministre responsable des questions linguistiques, M. Fernand Lalonde, devait l'amender en la nuancant, pour s'en tenir à une "implantation du français dans les plus brefs délais."

Tous les intervenants de tous les partis s'y sont ralliés, qui stigmatisant le fanatisme des contrôleurs et pilotes anglophones, qui faisant appel à la fierté nationale, qui s'en prenant à la capitulation du gouvernement fédéral.

Une bonne part des députés anglophones ont tenu à participer au débat et ont surtout remarqué l'intervention du député de Mont-Royal, M. John Ciaccia. Interpellant le reste du Canada dans sa langue maternelle, M. Ciaccia a averti la population hors Québec que son attitude devait changer. Dans un langage qui rappellerait les formules chères à Daniel Johnson, M. Ciaccia s'exclame: "Ou nous sommes partenaires à part entière, avec un statut tout à fait égal pour les francophones, ou nous nous dirigeons vers la division de ce pays!"

Retenu par les problèmes des négociations du secteur public, M. Bourassa est arrivé en Chambre à la veille des salutations d'usage pour souligner l'ajournement de la session, et au moment de prendre le vote sur la motion appuyée par les 81 députés présents, spectacle éminemment rare à l'Assemblée nationale. Signalons que cinq députés libéraux, qui avaient déjà écrit la veille à M. Trudeau pour lui faire part de leur désapprobation vis-à-vis du protocole conclu avec la CALPA et la CATCA, ont récidivé mercredi par télégramme et lui ont cette fois réclamé la démission de M. Otto Lang, ministre des Transports.

PEPIN

une question linguistique qui est très importante à mon avis. Il avait cependant pas mal d'autres chances de faire valoir son opposition aux politiques fédérales, en particulier lorsqu'il y a eu des matraques de travailleurs à l'occasion de la loi C-73 et combien d'autres événements: souvenez-vous du bill C-186, sur les unités naturelles de négociation qu'il avait proposées à l'époque. Ils l'ont retiré. C'est jamais revenu devant les Communes."

Les Gens de l'air du Québec voudraient justement se désaffilier présentement des syndicats canadiens qui les regroupent mais le code fédéral du travail admet difficilement les précédents dans ce domaine.

"La démission de M. Marchand, bien sûr, va sans doute ébranler le cabinet fédéral et je souhaite d'ailleurs que tous les francophones qui sont là et qui respectent le Québec en fassent autant que M. Marchand, qu'ils démissionnent en même de leurs fonctions de députés", a conclu le leader syndical.

Pour sa part, Michel Chartrand, candidat à la présidence de la CSN, devait souligner que la démission de M. Chartrand arrivait "trop tard" et qu'elle masquait le fait que M. Marchand a été personnellement saisi, alors qu'il était ministre des Transports, du problème de la langue de travail de plusieurs groupes de travailleurs des services aériens.

Il a été impossible de recueillir les commentaires de l'autre candidat à la présidence de la CSN, M. Norbert Rodrigue.

BOURASSA

rel des bienfaits du fédéralisme économique.

Et même si plusieurs députés libéraux du Québec ont fait parvenir un blâme public à M. Trudeau pour l'accord conclu entre la CALPA et la CATCA, M. Bourassa se refuse à en faire autant. "Cela semble être un dur coup pour le moment pour les objectifs de M. Trudeau, dit-il, mais il vaut quand même mieux attendre les résultats de la commission d'enquête sur le bilinguisme aérien avant de se prononcer définitivement."

LANGUES

grand danger aux yeux des Canadiens français.

Mais aux considérations du Commissaire aux langues se sont ajoutées, par suite de la démission de M. Marchand, les propos de blâme à l'égard du gouvernement et d'appui au ministre démissionnaire de la part de divers mouvements dont le bureau de direction du Parti libéral du Canada (section Québec).

La présidente de la section, Mme Dalia Wood, a fait parvenir au premier ministre Trudeau un télégramme pour dénoncer le protocole d'entente signé avec la CALPA et la CATCA qu'elle qualifie d'"atteinte aux libertés démocratiques et aux institutions parlementaires du Canada" et qu'elle voit comme une menace qu'une telle entente fait planer sur l'avenir du Canada.

L'exécutif de la section québécoise du Parti libéral fédéral a d'autre part fait parvenir un télégramme d'appui à M. Marchand.

Ce dernier a aussi été unanimement félicité par les auditeurs de la ligne ouverte de CKAC, hier après-midi, qui ont d'autre part exprimé peu d'espoir que le gouvernement fédéral réussisse dans son objectif d'établir l'égalité des deux langues au Canada. M. Serge Joyal, député libéral fédéral de Maisonneuve, qui était l'invité de l'animateur Marc Laurendeau, a qualifié l'entente de "net recul du gouvernement" mais il a dit qu'il continuerait "jusqu'au bout" sa lutte pour le bilinguisme.

Le député Joyal a donné à entendre qu'il souhaitait secrètement la démission des commissaires désignés pour mener l'enquête sur le bilinguisme et il a affirmé qu'aux yeux du gouvernement cette entente ne réglait rien mais servait à épargner du temps.

M. Joyal a approuvé le geste de M. Marchand en opinant qu'il s'agissait là d'une leçon de courage vis-à-vis de la solidarité ministérielle sur une question de principe aussi fondamentale.

A la même émission le Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, a déclaré qu'il avait appris les termes de l'entente avec étonnement puisque cet accord qui donne droit de regard aux pilotes et contrôleurs anglophones sur l'enquête dont les conclusions doivent être unanimes va à l'encontre, selon lui, des principes défendus par M. Trudeau.

M. Lalonde a déclaré que le gouvernement québécois financerait l'Association des gens de l'air du Québec bien qu'ils relèvent de l'autorité fédérale de la même manière qu'Ottawa a financé les Indiens de la Baie James dans leur lutte pour protéger leur environnement.

Cinq députés libéraux du Québec ont d'autre part fait parvenir un télégramme au ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, pour demander sa démission. Il s'agit de MM. Bernard Lachance (Mille-Iles), Roger Lapointe (Laurentides-Labelle), Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie), Jacques Veilleux (Saint-Jean) et Marc Yvan Côté (Matane). Ces parlementaires québécois demandent à M. Lang de démissionner "suite à sa capitulation sans condition".

Au Québec toujours, le comité conjoint de coordination de la Fédération des Jeunes chambres du Canada français a fait tenir un communiqué intitulé "Les racistes anglophones affichent leur vrai visage" dans lequel il exige l'implantation du bilinguisme intégral dans les communications aériennes au Québec.

Quant aux partis d'opposition à Ottawa ils ont fait preuve de grande prudence. Le leader conservateur, M. Joe Clark, s'est attiré la désapprobation générale des milieux francophones québécois en ne disant pas clairement sa position à l'égard du protocole d'entente. M. Clark a cependant demandé à rencontrer les dirigeants de l'Association des gens de l'air qui l'avaient qualifié d'opportuniste et d'électoraliste à court terme en ne voyant le problème du bilinguisme qu'en termes de sécurité.

M. Ed Broadbent, NDP, a suggéré au gouvernement d'interrompre la mise en vigueur de son programme d'implantation du bilinguisme dans le ciel québécois avant les conclusions de la commission d'enquête et de redonner à cette dernière le mandat original qui avait été confié au premier commissaire démissionnaire Me John Keenan.

Le leader néo-démocrate a exprimé l'avis que l'unité canadienne était menacée par ce litige linguistique.

AIRBUS

la R.F.A. à Kampala. De son côté, le cabinet helvétique se réunissait en session extraordinaire pour discuter de l'éventuelle libération d'une femme, actuellement détenue dans les prisons suisses et réclamée par le commando.

Jeudi après-midi, les responsables des prisons israéliennes ont commencé à vérifier et à classer les noms des détenus dont le commando de l'Airbus a fourni la liste. Au cours de leurs investigations, les responsables se sont aperçus que certains des détenus portés sur la liste avaient depuis quelque temps déjà purgé leur peine. C'est le cas entre autres de l'infirmière Housna Kamal Nicola, libérée et expulsée il y a trois mois environ. Plusieurs autres noms sont incorrects au point d'être difficilement identifiables, indiquent les autorités israéliennes.

LIBAN

ment blessés dans la guerre civile. Parmi eux figurent des Égyptiens, des Libanais et des Palestiniens. Les blessés ont été admis à l'hôpital, des logements provisoires ont été mis à la disposition des autres passagers.

ENSEIGNANTS

Suite de la page 3

seignants, et cela pour l'ensemble des clauses normatives et salariales. La table centrale en terminait presque hier avec les salaires des professionnels et des employés de soutien.

A la table sectorielle des employés de soutien syndiqués à la CEQ (3,500 personnes), il ne manque que deux lettres d'entente pour arriver à un accord; le groupe des professionnels non enseignants des cégeps, affilié à la CSN, devrait en terminer au début de la semaine.

Même s'ils restent officiellement au front, les enseignants le désertent et l'arrêt de la négociation, outre l'impasse sur la tâche, provient surtout de la difficulté de convoquer les instances officielles de négociation.

La dernière nuit, celle du 29 au 30 juin, a vraiment laissé les deux parties sur leur faim. La CEQ allègue que le compromis patronal n'ajoute à peu près pas d'effectifs, en particulier pour la prochaine année, par rapport à sa dernière offre.

La partie patronale, en mettant sur la table tous les chiffres avancés au cours de la nuit, démontre qu'elle s'est sensiblement rapprochée des objectifs de principe (maximum de charge individuelle, maximum d'élèves par groupe) défendus par la CEQ. Mais on achoppe toujours sur les quantités.

Sommairement résumée, la dernière proposition patronale semble se rapprocher assez des dernières demandes de la Centrale, mais à deux ou trois ans de distance. À la quatrième année de la convention (1978-79) par exemple, les chiffres ressemblent assez à ceux de la CEQ pour l'année prochaine. Il faudrait des experts pour mesurer vraiment l'importance des écarts qui séparent encore les parties. Mise entre parenthèses après tout ce travail, la négociation cause un sérieux problème d'organisation aux commissions scolaires. Plusieurs d'entre elles, ayant reçu le feu vert du gouvernement et de leur Fédération, préparent la prochaine année sur la base des dernières offres patronales.

JEUX

Suite de la page 3

vestissement des sociétés d'Etat croîtront de 33% au cours de l'exercice, passant de \$1.15 milliard à plus de \$2 milliards. L'ensemble des investissements réalisés, subventionnés et autorisés par le gouvernement atteindra ainsi cette année près de \$3.5 milliards.

Les investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la baie James (SDBJ) passent de \$1.142 milliards à près d'un milliard et demi de dollars en 1976-77. L'Hydro-Québec a annoncé le 19 février qu'elle avait complété aux États-Unis un emprunt privé de \$1 milliard destiné à financer son programme de construction et les investissements de la baie James.

Entre-temps, le gouvernement a pris d'autres mesures pour continuer l'expansion de Sidbec et réaliser une sidérurgie québécoise intégrée, en lui fournissant les moyens d'investir, de concert avec British Steel Corporation et Québec Cartier Mining, \$545 millions pour la mise en exploitation de la mine de Fire Lake et d'une usine de bouletage à Port Cartier.

Autres indications majeures de la préoccupation du gouvernement pour les exigences du secteur économique: un investissement de \$300 millions à Saint-Félicien assurera la construction d'une usine de pâte blanche; la Société générale de financement est assurée de nouveaux crédits pour un total de \$70 millions en trois ans; la Société de développement industriel a versé des subventions à 193 entreprises, soit 46 de plus que l'an dernier.

Le premier ministre Bourassa note néanmoins que le dynamisme de l'entreprise privée demeure la base du progrès économique moderne. Il indique d'ailleurs que son gouvernement continuera de lui accorder son appui en prévoyant cette année un important aménagement de la taxe de vente au détail touchant les achats effectués par les entreprises de transformation.

ADMINISTRATEURS

Suite de la page 3

protocole d'entente sur ces deux points majeurs, "pour autant que les parties acceptent de négocier intensivement et de bonne foi".

Ce n'est qu'une fois cet accord entériné par les deux parties que les infirmières consentiraient à reprendre le travail, après une consultation des membres pouvant se faire rapidement, en moins de 24 heures. La FIQ considère qu'il est raisonnable de penser que sur les autres clauses en suspens et qui ont été ratifiées à d'autres tables de négociation dans le secteur des affaires sociales, il est possible d'en venir à un accord "dans le cadre des hypothèses de solutions qui ont déjà fait l'objet de discussions entre les parties".

La Fédération ajoute aussi qu'advenant l'échec de l'intervention, le médiateur soit autorisé à rendre publique la position respective des parties à l'égard des clauses restées en suspens, ainsi que son opinion personnelle sur la façon de les régler.

Il n'y a pas que la grève des infirmières qui perturbe le fonctionnement des hôpitaux, mais aussi celle des 825 techniciens en radiologie et en laboratoire oeuvrant dans une vingtaine d'établissements des régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Ces syndiqués de la CSN et membres du Front commun du secteur public, ont décidé de poursuivre leur grève commencée le 18 juin, en vue d'obtenir la parité de salaire avec les infirmières, droit acquis jusqu'à maintenant. Selon ces travailleurs, le gouvernement veut briser cette parité en leur présentant des conditions salariales inférieures de 4% à celles des infirmières. L'offre patronale actuelle, résultat d'une entente avec le Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), représente une diminution de plusieurs centaines de dollars par

La lettre de
Pierre Trudeau
à Jean Marchand

OTTAWA — Voici le texte de la lettre de M. Trudeau à M. Marchand: Mon cher Jean,

Après tant d'années passées à travailler ensemble dans le syndicalisme, puis sur la scène politique et dans l'exercice du pouvoir, je te connais assez pour bien me mettre à ta place et éprouver, comme si j'étais toi, les déchirements qui accompagnent ta décision de résigner ton poste au sein du cabinet.

Je te sais trop viscéralement attaché aux principes et aux idéaux qui sont les nôtres pour avoir agi à la légère. Mais que tu aies posé ton geste avec passion, cela aussi je le sais. Je ne te le reproche pas: tu es une conscience passionnée et c'est ce que nous avons toujours aimé, cherché et admiré en toi.

Tu peux en être sûr, il ne m'aura pas été facile à moi non plus, en des circonstances si pénibles, d'en venir à une décision. Ta démission, je l'accepte avec le plus grand respect et le plus profond regret, mais sans amertume. La cohérence du pouvoir l'exige, et la solidarité ministérielle, et la fidélité que supposent les accords les

plus laborieux, et l'intérêt du pays qui est à tes yeux comme à mes yeux l'intérêt même du Québec.

Tes anciens collègues du cabinet et tous les ministères, particulièrement les députés du Québec, déploieront avec moi ton absence au Conseil des ministres. Cependant, nous nous réjouissons tous de ton intention de demeurer membre du caucus libéral et de conserver ton siège au Parlement. Tu continueras à faire entendre ta voix irremplaçable et à opposer ton authenticité québécoise et canadienne face à toutes ces interprétations mensongères avec lesquelles on tente de subvertir le Québec et de détourner le Canada de sa vocation. Ainsi continueras-tu à servir la cause à laquelle nous nous sommes irrévocablement donnés, celle de l'unité canadienne. Si nos engagements respectifs ne se confondent plus comme ils l'ont fait si longtemps avec un tel bonheur, ils subsistent au moins l'un à côté de l'autre et identiquement orientés. C'est essentiel, et je suis bien résolu à vivre l'essentiel.

De toute mon amitié intacte,
Pierre E.T.

rapport à l'offre originale de novembre 1975 pour certains échelons.

Les techniciens rejettent formellement cette proposition et maintiennent leur demande de parité avec les infirmières, en se fondant sur l'équivalence dans la nature des fonctions et des responsabilités de même que les conditions souvent dangereuses dans lesquelles ils doivent travailler: radiations, produits chimiques, disponibilité obligatoire en plus des heures normales, etc.

Les dirigeants des deux syndicats — les Alliances des paramédicaux de Montréal et de Québec — se disent prêts à rencontrer les représentants du gouvernement à n'importe quel moment pour négocier ce point.

La grève se poursuit donc toujours dans les hôpitaux dont les techniciens sont membres des alliances, entre autres: Sainte-Justine, Maisonneuve-Rosemont, Notre-Dame, Sacré-Coeur de Cartierville, Jean-Talon, Verdun, Santa Cabrini, Hôtel-Dieu, Sainte-Jeanne d'Arc, Jacques-Viger, Charles-Lemoyne, Fleury, Saint-Luc, l'hôpital du Haut-Richelieu à Saint-Jean, les hôpitaux Laval, Saint-François d'Assise et Saint-Sacrement à Québec, Notre-Dame de l'Espérance, Chauveau, Hôtel-Dieu de Lévis, Gaspé, de Valleyfield et le Centre hospitalier de l'Université Laval affilié à la FTQ.

PRISON Suite de la page 3

vant prendre souvent un jour de congé ou même de maladie, à cause des carences d'effectifs. Même sur les quelque 1,400 postes existants, deux pour cent d'entre eux ne sont pas encore comblés.

Cette situation, de poursuivre M. Caplette, fait que les détenus ont de moins en moins de services sociaux. C'est ainsi qu'à Bordeaux, les détenus venant purger des sentences de fins de semaine ne disposent pas ou presque de programmes occupationnels, le personnel de surveillance étant trop restreint. A Hull, faute de place, on doit refuser les condamnés de fins de semaine."

Toutes ces situations font que le SAPPF a dû commander à la firme Pierre Dubois et Associés, conseillers en évaluation des tâches, une étude portant "sur le stress inhérent aux fonctions d'agent de la paix". Les résultats de cette étude, qui aura coûté \$40,000, sont attendus pour le tout début de l'automne.

CANONIQUE Suite de la page 5

cours sur l'homme; advenant la création d'une faculté de sciences religieuses, elle faciliterait un dialogue plus serré et une collaboration plus effective. Elle offre une meilleure tribune pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Elle engage l'Université à rester fidèle à son intérêt pour l'universalité du savoir en assurant en son sein la place qui revient à la théologie. Celle-ci a sûrement sa place dans l'Université par sa réflexion systématique sur le sens de l'homme individuel et collectif, par sa contribution à une élucidation tant des questionnements québécois sur le monde des valeurs que des interrogations explicitement religieuses, par son intelligence critique des sources de la foi chrétienne, par son explication libératrice des figures religieuses qui ont marqué la culture québécoise.

L'école canonique affiliée: une formule inacceptable aux professeurs

L'Assemblée s'étonne par ailleurs que les considérations du comité mettent au compte de la proposition "B" (pour une école canonique affiliée) le fait que l'enseignement de la théologie y serait plus conforme à la pensée de l'Eglise et plus cohérent avec son action patronale. On a de bonnes raisons de croire que, dans les nombreuses facultés non canoniques à travers le monde, la fidélité à l'enseignement de l'Eglise est à tout le moins aussi bien servie.

Quant à la proposition "B", visant à créer une Faculté de théologie canonique affiliée à l'Université de Montréal, elle présente des inconvénients majeurs et ne paraît pas acceptable à l'Assemblée de la FTQ.

On ne voit pas, par exemple, comment l'Université, le ministère de l'Éducation et les organismes définissant les grandes orientations universitaires pourraient approuver une affiliation, alors qu'on vise à l'intégration des diverses composantes dans les établissements de haut savoir, à l'unification de l'enseignement et de la recherche, à une uniformisation des conditions et statuts des professeurs ainsi

qu'à une mise en commun des ressources. Une Faculté canonique affiliée à l'Université de Montréal irait à l'encontre de ces politiques établies et déjà mises en oeuvre.

La vitalité même de la théologie exige, de plus, que celle-ci ait des rapports étroits et constants avec les autres disciplines universitaires. La simple affiliation ne pourrait qu'entraîner un recul à cet égard en marginalisant la théologie — ce qui risque à la longue de provoquer un divorce définitif entre la théologie et l'Université. L'Université y perdrait d'autant et l'Eglise elle-même se priverait, pour une bonne part, des bienfaits de la confrontation intellectuelle issue d'une activité théologique au cœur de l'Université. Dans une Faculté plus ecclésiastique qu'universitaire, la théologie aurait même plus de difficulté à remplir la fonction critique que l'Eglise lui a demandée et le rôle exploratoire que le Magistère en attend pour l'aider à approfondir la foi chrétienne. Devant la montée du pluralisme et l'éclatement qui affecte l'Eglise, la théologie rendra un plus grand service dans les défis de la place publique que dans les fausses sécurités de l'isolement.

Dans l'évaluation actuelle de la société québécoise ou, face au difficile cheminement de la mise en place de nouvelles structures publiques, plusieurs ont la tentation de construire, à côté, des institutions privées, particulièrement en éducation, la solution "B" paraît se situer dans le même sillage. Or cette tendance grave encore plus le dossier historique d'un certain style d'Eglise qui systématiquement poursuivait un réseau privé parallèle. Cette solution semble emprunter pareille voie.

Le Rapport du comité Archevêché-Université reconnaît que des problèmes de structures se posent à la Faculté de théologie depuis plusieurs années. Des dizaines de comités de la Faculté ont été créés pour étudier l'un ou l'autre de ces problèmes. L'Assemblée de la Faculté et le Conseil ont consacré de multiples séances à l'étude de cette question. Plusieurs représentations ont été faites par différentes instances de la Faculté aussi bien auprès des autorités ecclésiastiques qu'auprès des autorités universitaires. De plus, trois comités conjoints, regroupant des représentants de l'Université et du Modérateur, ont mené tour à tour l'étude du problème de la Faculté. Il s'agit du comité mixte créé à la suite du Rapport Deschênes (1969-1970), du comité de Liaison (1973-1974) et enfin du comité Archevêché-Université (1975-1976).

On comprendra que les professeurs de la Faculté éprouvent une certaine impatience de voir les problèmes de la Faculté résolus rapidement. Et ils estiment que la mise en oeuvre d'une solution adéquate ne saurait tarder davantage sans entraîner de graves inconvénients pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, et sans provoquer une détérioration notable du climat de la Faculté. Pour éviter ces inconvénients et pareille détérioration, l'Assemblée de la Faculté demande que l'application de la norme romaine, dans le cas de la Faculté, soit suspendue jusqu'à la mise en oeuvre d'une solution définitive.

Dans son rapport, le comité rappelle que "le Recteur s'est engagé à ce que soit prise au cours de la présente année universitaire (1975-76) une décision de principe au sujet des problèmes qui se posent à la Faculté de théologie". L'Assemblée de la Faculté souhaite vivement que cette décision soit prise au plus tard pour septembre prochain. Tout retard risquerait de provoquer un profond mécontentement chez les étudiants et chez les professeurs entraînant peut-être de graves perturbations au régime académique. L'Assemblée espère que les nouvelles structures pourront être mises en place au cours de l'année universitaire 1976-77.

DECES

MORISSETTE, l'abbé Eugène. — A Québec, le 29 juin 1976 à l'âge de 89 ans, est décédé, l'abbé Eugène Morissette après 64 ans de vie sacerdotale. Ordonné prêtre à Québec en 1912, il a été successivement professeur au séminaire de Québec et vicaire à l'Ange-Gardien, curé à Ste-Thuribe, et à Ste-Claire de Dorchester. Il laisse dans le deuil sa sœur Mme Jean Guérin de Montréal (Marguerite Morissette), son beau-frère Maitre Joseph Blain, curé de Montréal, sa nièce et son neveu: Mlle Madeleine Guérin et Jean Guérin, également de Montréal. Les funérailles ont eu lieu le jeudi 1er juillet à la chapelle du Pavillon St-Dominique de Québec, et de là au cimetière de Ste-Claire de Dorchester, lieu de la sépulture.

la météo

Hier après-midi une zone de précipitation continue se dirigeait lentement vers le Bas du Fleuve, le sud-ouest québécois demeurait généralement nuageux avec des averses et même quelques orages. On s'attend à très peu de changement dans les prochains jours vu la persistance des systèmes. La moitié nord, étant connue à l'avance, du soleil, du Québec connaît encore du soleil, du Québec connaît encore du soleil, du Québec connaît encore du soleil.

Chibougamau et nord de l'Abitibi: fréquents passages nuageux et possibilité d'une averse sur la moitié sud, vultueux par moments maximum: près de 20. Aperçu pour demain: dégage-ment.

Sud de l'Abitibi, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières et Rimouski: généralement nuageux avec averses occasionnelles, vultueux par moments; maximum: 18 à 20. Aperçu pour demain: peu de changement.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Montréal Outaouais et Cantons de l'Est: nuageux avec des éclaircies et possibilité d'averses ou d'orages; maximum: 22 à 24. Aperçu pour demain: peu de changement.

Baie-Comeau, Gaspésie et Sept-Îles: nuageux avec averses occasionnelles; maximum: 15 à 18. Aperçu pour demain: peu de changement.

Rail

L'accord est fait

Les dirigeants des compagnies ferroviaires et les représentants syndicaux ont signé hier un nouveau contrat de deux ans pour les 95,000 employés du rail.

Après 18 heures consécutives d'une session intensive de négociations, le ministre du Travail, M. John Munro, est parvenu à conduire les deux parties à une entente qui comporte notamment des augmentations salariales de 11% pour la première année et 8.27% pour la deuxième année du contrat qui assure en outre aux syndiqués du rail une nouvelle clause dite de "compensations totales".

Outre le chef négociateur syndical, Dick Smith, les présidents du CNR et du CPR, MM. Bandeen et Sinclair, ont personnellement participé aux dernières séances de négociations après que les deux parties eurent fait appel à la médiation du ministre Munro pour désamorcer l'impasse. C'est en débouchant une bouteille de champagne que les représentants patronaux et syndicaux ont salué l'entente, alors que quelques jours plus tôt, il était couramment question du déclenchement d'une grève générale.

Les termes de l'entente, en tous points conformes aux revendications syndicales des derniers jours, s'inspirent des recommandations du juge Emmett Hall, précisément au chapitre des compensations pour l'augmentation du coût de la vie. Enfin, une autre victoire du syndicat dans ces négociations tient à l'expiration du contrat, le 31 décembre 1977, coïncidant en cela avec les autres principaux syndicats du rail. Le contrat doit être soumis à l'approbation de la commission anti-inflation.

CSN : Desmarais renonce à la présidence

par Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC — Après deux jours de suspense, les dés sont jetés; Norbert Rodrigue, l'actuel vice-président de la CSN ou Michel Chartrand, le président du Conseil central de Montréal sera le prochain président de la CSN.

Après une période d'hésitation qui devait tourner de son côté toutes les têtes, le coordonnateur du front commun du secteur public, M. Jacques Desmarais, un avocat au contentieux de la centrale, a pris mercredi soir la décision de ne pas briguer les suffrages. Sa décision aurait provoqué un bouleversement de toutes les candidatures connues puisque des sources dignes de foi indiquaient que Norbert Rodrigue aurait été prêt à se retirer en faveur de Jacques Desmarais. Il aurait brigué une vice-présidence.

Il a fallu l'intervention directe du président de la CSN, M. Marcel Pepin, auprès de M. Desmarais, pour infléchir pendant quelques heures le refus catégorique opposé par ce dernier à

toutes les pressions effectuées de partout pour qu'il se porte candidat.

Desmarais, qui n'a pas officiellement fait connaître les motifs de son refus, aurait laissé entendre à des amis qu'il s'agissait d'abord et avant tout de motifs personnels.

La course au leadership de la CSN se fera donc sur le terrain désigné par les candidats en lice depuis quelques semaines mais le malaise créé par l'absence d'un candidat ralliant une très forte majorité de délégués semble persister même si le sort semble favoriser jusqu'ici Norbert Rodrigue.

"Le drame dans cette élection, c'est que la majorité des 2,000 délégués au congrès ne voteront pas spontanément pour un candidat mais accorderont leurs voix à l'un d'eux pour ne pas voir l'autre", dira un membre de l'exécutif.

La fin des mises en candidature, hier, s'est soldée par la réélection par acclamation du secrétaire actuel de la CSN, M. Jean Thibault.

Les postes de premier vice-président sont actuellement convoités par M. Jacques Bérubé, secrétaire de la Fédération du Commerce et par la présidente de la Fédération nationale des enseignants, Mme Francine Lalonde, qui semble pour l'instant rallier le plus de suffrages.

A la deuxième vice-présidence, s'opposent: MM. Yvan Côté, un employé de garage de Sherbrooke, Claude Girard, actuellement vice-président de la CSN, Gilles Girard, permanent de la Fédération des Services publics, et Jean-Paul Lévesque, président de la même fédération.

Deux candidats se disputent la troisième vice-présidence: il s'agit de Michel Bourdon, président de la CSN-Construction et d'André L'Heureux, directeur du service d'action politique de la centrale. Les chances semblent être bien partagées à ce poste.

Enfin, quatre candidats espèrent devenir trésorier de la CSN: il s'agit de ce côté de Léopold Beaulieu, membre du comité de surveillance des finances, de Robert Benoit, trésorier de la Fédération nationale des enseignants, de Claude-André Morin, adjoint à l'exécutif de la CSN et de Pierre De Carufel, le trésorier de la Fédération de la métallurgie.

La fièvre électorale agite le congrès sans toutefois affecter le caractère des débats de l'assemblée plénière.

Si l'importante question de la réforme des structures n'a été qu'effleurée par les délégués hier, le problème posé par les récentes désaffiliations a été l'objet de résolutions fort discutées.

Le congrès a ainsi décidé d'imposer des pénalités financières aux syndicats qui voudront réintégrer les rangs de la CSN. L'objectif visé par la résolution de l'exécutif est de décourager les retraitements de départs souvent intéressés à renflouer temporairement leur caisse en s'accapant la part des cotisations traditionnellement versées à la centrale.

Présentée comme une mesure de justice à l'endroit des syndicats qui continuent de payer leur part, la résolution limite toutefois à trois mois de redevances "l'amende" imposée aux syndicats désireux de réintégrer le bercail. L'adoption de ces mesures, à l'issue d'un débat animé, a coïncidé avec le retour immédiat du Syndicat des ingénieurs de la ville de Montréal, qui compte quelque centaines de membres.

Le congrès a défait un amendement beaucoup plus radical présenté par Michel Chartrand, ce qui a été interprété comme un faux pas de ce dernier dans la course pour la présidence. Chartrand voulait obliger les syndicats à verser au moment de leur retour la totalité des per capita éparpillés par eux pendant la durée de leur désaffiliation. L'inique d'un système peu sévère fait craindre à Chartrand le départ d'autres syndicats actuellement dans la centrale, qu'il préfère garder là où ils sont plutôt que de penser à ceux qui pourraient revenir, a-t-il dit.

Si l'amendement Chartrand avait été adopté, les ingénieurs de la ville de Montréal auraient dû verser 12 mois de per capita au lieu de trois.

Le congrès a par ailleurs battu une proposition de militants assimilés à des groupes trotskystes qui voulaient faire rayer du rapport du président la phrase suivante: "Nous ne finançons aucune formation politique, ce qui est un phénomène unique en Amérique du Nord". Les défenseurs de cette proposition ont allégué que M. Paul Cliche, conseiller municipal de Montréal, était un permanent du service d'action politique. Ils ont présenté des rapports officiels d'instances de la centrale où il était dit que M. Cliche travaillait "presque exclusivement" au Ralliement des citoyens de Montréal même si son salaire était payé par la centrale.

M. Cliche, qui a fait état de son travail régulier pour les services de la centrale, a affirmé qu'il était prêt à oeuvrer au RCM uniquement en dehors de ses heures de travail. Le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, a souligné que l'action politique de la centrale au niveau municipal correspondait à des résolutions de congrès antérieurs et il a fait valoir que le travail de M. Cliche, loin de constituer un privilège pour la région métropolitaine, rejaillissait dans le cas de "l'aventure" olympique sur tous les travailleurs du Québec. Le congrès a finalement considéré le travail de M. Cliche au RCM comme

une libération de permanent syndical, comme les centrales en exigent des employeurs dans l'industrie.

Les militants des groupuscules en faveur de la formation d'un Parti des travailleurs avaient quelques comptes à régler avec le congrès sur la question de l'engagement politique de la CSN.

Les délégués venaient en effet adopter une résolution précisant que "La CSN, en tant que centrale, n'a jamais fait de politique électorale et n'en fera jamais tant et aussi longtemps

que les membres voudront que cette position soit maintenue". Une autre résolution devait en outre préciser que la décision du conseil fédéral de janvier dernier d'organiser une série de colloques sur le thème du Parti des travailleurs ne visait pas à jeter les bases d'une organisation politique mais de "favoriser la réflexion" sur ce sujet délicat.

André Desjardins négocie pour la FTQ-Construction

QUÉBEC (par L.-G. Francoeur) — Les responsables de la FTQ-Construction, qui avaient convoqué hier les journalistes pour dénoncer l'attitude "rigide" de la partie patronale à la table des négociations, ont relancé bien involontairement le débat sur l'influence occulte d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, en confirmant officiellement la présence du personnage central de la commission Cliche à la table des négociations.

Il y a quelques semaines, le ministre du Travail, M. Gerald Harvey, démentait formellement à l'Assemblée nationale les informations faisant état de la présence de "Dédé" dans les rangs des négociateurs syndicaux.

Le directeur provincial de la

FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin, a en effet précisé hier que "le conseil provincial des métiers de la construction avait été officiellement avisé par le local 144 des plombiers que Desjardins les représenterait à titre de conseiller".

Les créances de Desjardins ont été présentées à la FTQ-Construction au printemps, à l'époque où les tuteurs gouvernementaux, en charge du 144, avaient les responsables de cette union qu'aucun contrat de conseil ne serait accordé sans un examen attentif par la tutelle des antécédents des candidats ou de la firme de conseil. L'entreprise de conseils en relations de travail alors mise sur pied par Desjardins venait tout juste d'être constituée.

Depuis, les tuteurs n'ont ja-

mais été saisis d'une demande précise de l'exécutif du local 144, qui doit soumettre à la tutelle toutes les minutes de ses réunions et des assemblées générales, et ses suggestions budgétaires. Mais on sait que depuis, un système de cotisation parallèle "volontaire" a été mis sur pied au local 144 pour des fins qui n'ont pas été précisées aux syndiqués.

M. Roger Perreault, l'ex-directeur de la Commission de l'Industrie de la construction et de conseiller des menuisiers de la FTQ, soit suggérer indiscrètement une intervention de la tutelle gouvernementale: "On n'a pas reçu un avis officiel du tuteur Ryan en sens contraire", signifiant par là que le conseil provincial était tenu d'honorer les créances non contestées juri-

diquement.

La FTQ-Construction a d'autre part déploré l'attitude patronale des entrepreneurs en construction, qui auraient singulièrement "durci" leurs positions au cours des derniers jours, provoquant ainsi "une menace de rupture" à court terme, selon les porte-parole syndicaux.

L'échec d'une négociation mis au point par le conciliateur provincial se termine le 11 juillet, de façon à permettre à la FTQ de soumettre les propositions patronales à ses syndicats avant la quinzaine des vacances estivales, qui débutent au milieu de juillet. Un verdict négatif des travailleurs pourrait bien provoquer un "allongement des vacances" de quelques semaines, a ajouté un porte-parole syndical en précisant que le décret en vigueur dans l'industrie échoit le 1er août.

Les négociations achoppent présentement sur un grand nombre de sujets, dont la sécurité et la reconnaissance syndicale, la clause du délégué de chantier, et les salaires qui, dans certains cas, devraient être haussés de 30% pour donner aux syndiqués la parité avec les autres provinces.

Les responsables de la FTQ-Construction ont par ailleurs refusé de se prononcer avant d'en avoir été saisis officiellement d'une résolution de la CSN pour qu'ils fassent une place à la table de négociation aux 40,000 travailleurs de cette centrale. Dans son rapport moral, adopté hier, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, demandait à la FTQ-Construction de ne pas se retrancher derrière une loi provinciale pour négliger la voix des travailleurs de sa centrale.

UNIVERSITE DE MONTREAL

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

TRIMESTRES D'AUTOMNE ET D'HIVER

PROGRAMMES À TEMPS PARTIEL POUR ENSEIGNANTS EN EXERCICE

B.SC. SPÉCIALISÉ EN ÉDUCATION

CONDITIONS D'ADMISSION:

- Brevet d'enseignement ou
- Permis d'enseigner
- Les détenteurs de brevet A régulier peuvent recevoir jusqu'à (60) crédits d'équivalences
- Possibilité de trois (3) concentrations de trente (30) crédits en:
 - Éducation comparée et fondements de l'éducation
 - Mesure et Évaluation
 - Pédagogie audio-visuelle.

CERTIFICAT DE DIDACTIQUE DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE AU SECONDAIRE - (C.A.L.S.):

CONDITIONS D'ADMISSION:

- Enseigner ou se préparer à enseigner l'anglais, langue seconde au secondaire.
- Posséder une bonne connaissance de l'anglais (TEST).

N.B.: Bourses de perfectionnement et indemnité pour frais de séjour et déplacement (été) pour les candidats détenteurs d'un brevet d'enseignement, à l'emploi d'une commission scolaire et qui s'engagent à enseigner l'anglais, langue seconde, à au moins trois (3) classes ou groupes pendant toute la durée du programme de formation.

Les candidats à une bourse de perfectionnement doivent formuler leur demande de bourse par l'intermédiaire des commissions scolaires.

CERTIFICAT DE PÉDAGOGIE AUDIO-VISUELLE - (C.P.A.V.):

Programme de trente (30) crédits.

CONDITIONS D'ADMISSION:

- Attestation d'emploi dans le domaine de l'éducation.

N.B.: Ce programme ne conduit pas à la certification.

CERTIFICAT EN MESURE ET ÉVALUATION - C.M.E.:

Programme de trente (30) crédits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Attestation d'emploi dans le domaine de l'éducation
- Avoir une formation jugée suffisante.

N.B.: Ce programme ne conduit pas à la certification

POUR INFORMATION:

- De 15h.00 à 17h.00: 343-7622.

MODALITÉS D'ADMISSION:

- Les demandes d'admission devront parvenir avant le 7 juillet 1976, au:

Bureau du Registraire
Secteur admissions
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal 101, Qué.



Plaisirs de la Table

A Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphrémagog

Tous les sports de saison

Reservations: (819) 843-6521

Restaurant

Au Quinquet

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ NOUS"

Tous les jours de 11 à 11 h

Sam. dim.: de 5 à 11 h

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave. du Parc et Metcalfe 272-4211

au poulet dore

340 est, sainte-catherine

288-2441

MONTROSE VENTE DE DISQUES

ESCOMPTE EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

VALABLE JUSQU'AU 17 JUILLET

DISQUES "SELECT" ET "FESTIVAL"

M-298.067 - BOBINO ET BOBINETTE BOL - Mademoiselle Fénouillard. Le liquide magique. Le lion de chant. Les policiers. Le chant. Le cirque. Coniel.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.068 - BAUL ROY - CHANSONS FOLKORIQUES DU QUÉBEC. Les draveurs de la gattineuse. C'est dans le mois de mai. Le maire Simoi. Le prince Desormeaux. Canot d'écorce, etc.	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.150 - RENE CLAUDE - Les gens de la tournée. La mort. Que ce soit. Pensez que. La météo. Funambule. Te en naïve. Qui dort ne fera pas de mal. Le mai d'amour. Une vie. Les gens de mon pays.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.149 - JEAN-PIERRE FERLAND - Les immortelles. Ton visage. Ça fait longtemps déjà. Les fleurs de macadam. Feuilles de gui. Je le cherche. Reste encore un peu. N'ouvre pas. Les bums de la 33e avenue. Les nœuds d'or.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
SSP-24.193 - JOHN LITTLETON - O Seigneur, je viens vers toi. Le croix Seigneur. Alléluia.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 7.29	
M-298.126 - BOBINO ET BOBINETTE - Bobino et Bobinette racontent Beethoven.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.124 - BOBINO ET BOBINETTE VOL. 4 - Le vendeur de tentes. La bomba. Samson et Dalila. L'argot. Le panique. Le darsin. Voltaire.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.123 - BOBINO ET BOBINETTE VOL. 3 - Le vendeur d'aparteur. Le marchand de tapis. Le général garde à vous. Napoléon. Les chœurs antiques. Trois jumeaux tambours. Entrez un peu plus.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
SSP-24.194 - AMEN NO. 1 - JOHN LITTLETON - Le Grand Rassemblement. Le chœur. Partage. Part David Amen.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 7.29	
ALB 139 - The best original Sessions of Sidie Bechtel - 2 disques.	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 5.98	
SSP-24.198 - AMEN NO. 2 - JOHN LITTLETON - Nôtre chemin. Seigneur prends pitié. Bienheureux. Le Seigneur est grand. Gloire et louange à toi. Prière universelle. Saint le Seigneur. Gloire à toi. Notre père. Agneau de Dieu. Tu es le Dieu fidèle. Allez sur les places.	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 7.29	
SAD-501 - 80 comptines du Sablier	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
M-299.093 - BAUL ROY - Vol. 2 (folklore canadien).	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
M-298.115 - EMILE NELLIGAN - par René-Salvator Cotta.	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 3.98	
M-298.038 - Les Fables de La Fontaine.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
SSP-24.199 - JOHN LITTLETON - Spirituels Vol. 2	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 3.98	
SSP-24.198 - JOHN LITTLETON - Amen No. 3	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 7.29	
SSP-24.194 - "Donne-nous ton fils" - John Littleton	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 7.29	
SSP-24.186 - Te reconcentre.	Spéc. 6.29
Prix sugg.: 7.29	
SSP-24.193 - PERLIN ET PINPIN - Vol. 2	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
S-398.217 - BOBINO ET BOBINETTE RACONTENT SCHUBERT.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
S-398.216 - BOBINO ET BOBINETTE RACONTENT BEETHOVEN.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
S-398.147 - BOBINO ET BOBINETTE - Vol. 5	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
S-398.138 - FERNANDEL - Pour les enfants	Spéc. 3.29
M-298.087 - BOBINO ET BOBINETTE - Vol. 2	Spéc. 3.29
SC 15078 - PROKOFIEV - Pierre et le loup. SAINT-SAËNS - Carnaval des Animaux.	Spéc. 3.79
Prix sugg.: 4.49	
SC 15079 - Hector Boucard et Renée Marquet. Majorettes.	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
SC 15087 - LIGNEI LAURENSEN - "D'un acte de fantaisie".	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
CC 151 - DO. LOUISE LEBRUN - "Sœurs mures".	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
SSC-13044 - COMME UN OISEAU - Vol. 1	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
SAS-397 - SUCCES D'EDITH PIAF - à l'occasion de Raymond Borevere.	Spéc. 3.29
Prix sugg.: 3.98	
ALB 141 - 42 Bonides enregistrements célèbres. 2 disques.	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 5.98	
SELECT CC 15101 - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL.	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
SELECT CC 13093 - VALSES DE STRAUSS	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
SELECT CC 15089 - ROCOCO	Spéc. 4.29
Prix sugg.: 4.98	
Select SSP 24205 - HOSANNA VOL. 2 JOHN LITTLETON	Spéc. 4.29
Prix sugg. m.p. 7.29	
SELECT 398 225 - DÉTENTE avec COLLETTE MAHER	Prix spécial 4.49
Prix sugg. 4.98	
SELECT 398 228 - JÉSUS ET MARIE AVEC AIMEE HAHN	Prix spécial 4.49
Prix sugg. 4.98	

Avis légaux - Avis publics

Avis est donné par les présentes que Florence Cody, domiciliée et résidant au 70 est, Brunswick, Québec, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Frances CODY.

POULIOT, MERCIER, LEBEL, PRUD'HOME, VERDY & DESROCHERS
Procureurs de la requérante

Avis est donné que Olivier Abate, journaliste, résidant et domicilié au 5610 Gatinneau app. 4, cité et district de Montréal, province de Québec, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de OLIVIO DRESTE OBAO.

Montréal, le 22 juin 1976

AVIS DE CHANGEMENTS DE NOM
RAYMOND DOUGLAS STOUTE
Une requête sera présentée auprès du Ministère de la Justice, demandant le changement du nom sous lequel RAYMOND DOUGLAS STOUTE, à RAYMOND ESTE, 130, de la Barre, #1509, Longueuil, Québec, LONGUEUIL, ce 21 juin 1976.

Brissette & St-Jacques
Procureurs du requérant

AVIS est par les présentes donné que CELIO SORIN ARDITI, résidant à 5704 avenue Smart, dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Secrétaire Provincial de la Province de Québec, pour changer son nom pour celui de THOMAS CELIO SORIN ARDITI.

LEBOVICS CYTRYNBAUM & SCHWARTZ
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-048175-751
VILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale d'entière constitution, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal.

demanderesse
GILLES DESAULNIERS, gentilhomme, autrefois domicilié à 4243 rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeur
IL EST ENJOINT à GILLES DESAULNIERS, à l'interdiction d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration à été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, Montréal, 23 juin 1976.

Mes Péloquin, Bouchard, Bédard et Allard
275 est, rue Notre-Dame
Montréal
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 02-01592-766
BELL CANADA,

demanderesse
PIERRE HACHE,

defendeur
ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur Pierre Hache de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à son intention.

Montréal, le 25 juin 1976

A. BEAULIEU
Greffier adjoint, CPM
Mes Houle, Hurlbut & April
Avocats
1050 Côte du Beaver Hall
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-017731-766
LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant son siège social place d'affaires à 500 boulevard d'Autouill, Dorval, ville de Laval, district de Montréal.

partie demanderesse
DAME OLIVE OUELLETTE, veuve non remariée de l'Église de Jésus-Christ, autrefois domiciliée à 670 rue Gentilly, à St-Vincent-de-Paul, ville de Laval, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

partie défenderesse
"IL EST ENJOINT à Dame Olive Ouellette-Lévesque à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, Montréal, le 28 juin 1976.

André Brunet
Procureur de la partie demanderesse
Me André Brunet,
Procureur de la demanderesse,
500 Place d'Armes,
Suite 1980,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No. 500-12-04037-751
DAME HUGUETTE LAJOIE, domiciliée et résidant au 4615 boulevard Lévesque, app. 201, à Montréal-Nord, district de Montréal.

Requérante
-vs-
ARMAND DUMONT, présentement de lieux inconnus.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ARMAND DUMONT, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 28 octobre 1975, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

(S) CLAUDE DUFORT
Régistrare-adjoint
Me Isabelle Lafontaine
400 est, rue Jarry
Montréal, Qué.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Permis: 1209-V
YVON DESROSIERS

requérant
PRENEZ AVIS que Yvon Desrosiers qui détient un permis portant le numéro 1209-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant:
CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINT — CONTRAINT
SERVICE: De Montréal à Nicolet pour le transport de tissus taillés servant à la fabrication de vêtements, et retour avec des vêtements transportés sur centres accrochés à des supports permanents, pour le compte de Les Collections Nicoletaines Inc.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours suivant la première publication de cet avis.
Durée: 364 jours
CORREIL & DUFRESNE
465, rue St-Jean
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante
1ère publication: 2 juillet 1976
2ème publication: 3 juillet 1976
3ème publication: 5 juillet 1976

PAR ORDRE DE LA COUR
Le mis-en-cause GERALD MAILLOUX est par les présentes avisé qu'il y a un dépôt au greffe de la Cour Supérieure de Montréal d'une requête en rectification des registres de l'état civil de la paroisse St-Philippe de Montréal pour l'année 1970 et que telle requête sera présentée pour adjudication le 30 août 1976.

MONTRÉAL, le 29 juin, 1976.

(S) Claude Dufort
Me BENOIT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
Tél.: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No. 500-14-00528-760
DAME YOLANDE EMOND

requérants
RENE TESSIER
-vs-
LE REVEREND PERE CURE DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE DE MONTRÉAL

et
LE PROTOINOTAIRES DE LA COUR SUPERIEURE DE MONTRÉAL

intimés
LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC
et
GERALD MAILLOUX

mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le mis-en-cause GERALD MAILLOUX est par les présentes avisé qu'il y a un dépôt au greffe de la Cour Supérieure de Montréal d'une requête en rectification des registres de l'état civil de la paroisse St-Philippe de Montréal pour l'année 1970 et que telle requête sera présentée pour adjudication le 30 août 1976.

MONTRÉAL, le 29 juin, 1976.

(S) Claude Dufort
Me BENOIT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
Tél.: 381-2504

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque perution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 6.00 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première perution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque perution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANIMAUX

Femelle Doberman brune, 7 semaines, à voir. Demande \$100. Tél.: 844-4423, de 9 à 5h. Demandez Johanne. 3-7-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

AMEUBLEMENT COMPLET 3 pièces, cuisine, salon, chambre. Style canadien, presque neuf, \$2,500. 326-8679. 3-7-76

ANTIQUITES DEMANDÉES

Absolument besoin toutes sortes de meubles, aussi porcelaine, lustres, tapis orientaux, bijoux. 374-1224. 1-7-76

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT À PARTAGER immédiatement, cherche étudiant(e), jeune travailleur pour partager grand 4½ près métro Jarry, appelez Normand, 387-5779, après 5h p.m. 5-7-76

4½ très luxueux, meublé, télévision, stéréo, etc. près Stade Olympique, à sous-louer pour période olympique. Tél: entre midi et 13 hrs: 288-1740, poste 379, soit: 527-0409. Excellentes références exigées. 9-7-76

APPARTEMENTS À VENDRE

Trust Royal
CONDOMINIUM CENTRE-VILLE
A Quelques Pas du Ritz
Élégant appartement en co-propriété. Coin Drummond et Sherbrooke. Air climatisé. 3½, 4½ et 5½ pièces. Lave-vaisselle automatique, garage chauffé, service de portier. Contactez un conseiller en condominium: Claudette Lamoignon, 932-1112, 481-5907 ou Louise Vociano, 932-1112, 935-5761.
Courtiers en immeubles 3-7-76

AUTOS À VENDRE

ALFA ROMEO GTV, 1975, excellente condition. \$6,950. Tél.: 1-519-439-1941 et 1-519-672-6613 5-7-76

Oldsmobile Toronado 1972, air conditionné, pilote automatique, vitres automatiques. Toute équipée, 39,000 miles. 4 pneus d'été et d'hiver neufs, en parfait état de marche. Obligé de changer cause départ. \$3,200. 272-2587, après 6 p.m. 3-7-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux bavares, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saisons, semaines, vacances-repos. Tél: 727-9841, ou 1-819-326-5836. 2-8-76

CHALET À VENDRE

PARTICULIER ST-Alexis des Monts, bord du lac, terrain 35,000 p.c. idéal pour chasse et pêche, chalet 5 pièces, semi-meublé, prêt à finir, \$12,900, ou meilleure offre. Tél: 678-6051 10-7-76

LAC ROUGE, bord du lac, chalet 40'x25', meublé, sur terrain 55'x165', beaux arbres. \$19,000. S'adresser à 117, 1ère avenue, Lac Rouge Nord, St-Alphonse de Rodriguez. Tél: 671-8127. 5-7-76

COMMERCES À VENDRE

VICTORIAVILLE: Travaillez pour vous-mêmes. C'est plus intéressant — c'est plus rentable — ça vous donne un rendement d'environ 30% sur votre investissement — c'est une jolie boutique de vêtements pour dames et jeunes filles, très bien située, très belle décoration, très bon chiffre d'affaire augmentant d'année en année, une vraie aubaine. Appelez J. Pelletier: 514-378-0131 (frs virés) Immeubles Granbrien, courtiers 3-7-76

DEMANDES D'EMPLOI

PATRONNIER-MODELISTE, plus quatre (4) ans de formation technique en chaussures, recherche employeur. Tél: 723-7142. 5-7-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 5-7-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.R.E. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 689-2547. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

TECHNICIEN(NE) EN RADIOGRAPHIE

Exigence:
— Être détenteur(trice) d'un diplôme et (ou) d'un permis de pratique.

Lieu de travail:
— Chapais, Abitibi, situé à 30 milles de Chibougamau.

Rémunération:
— Suivant les normes du M.A.S. et selon la qualification des candidats(tes).

Inscription:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 16 juillet 1976.

A/D Directeur Général,
Centre Local de Services
Communautaires de Chapais,
C.P. 1300,
CHAPAI, P.Q.

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél: Mme Marcelle Messier: 584-3384. j.n.o.

FERMES À VENDRE

100 acres, 45 cultivés, 2 sources et étangs, 2 petites granges, rénovées, maison à deux (2) chambres avec foyer en pierre, et poutres apparentes, prix: \$55,000. Tél: 1-264-4209. 5-7-76

FERMETTE ORFORD: avec maison 4 chambres à coucher, étable et grange, 50 acres de terre, très joli panorama, seulement \$40,000. Appelez Serge Denicourt: 514-378-0131 (frs virés) Immeubles Granbrien courtiers 3-7-76

INDUSTRIE LAITIÈRE: Région St-Hyacinthe, environ 255 arpents, très bonne terre, bonnes bâtisses et bonne machinerie, quota de lait industriel 14,601 lbs de gras test 3.6. Appelez Clarisse ou Henri ou Serge Denicourt 514-378-0131 (frs virés) Immeubles Granbrien, courtiers 3-7-76

FERME INDUSTRIE LAITIÈRE: 96 arpents, dans la vallée du Yamaska, sol argileux, tout drainé avec très bonne maison de 8 pièces, 5 ans, avec quota de lait industriel de 13,200 livres de gras test 3.6, très bien équipée. Appelez Clarisse, Henri ou Serge Denicourt. 514-378-0131. (frs virés) Immeubles Granbrien courtiers 3-7-76

A ceux qui sont intéressés à l'achat de propriétés de campagne, j'ai en main des petites fermes avec ou sans bâtiment et sans équipement agricole. Prix variant de \$8,000, à \$30,000. Pour plus d'informations, s'adresser à Adelard Larose, tél: 819-569-5682, bureau: 819-569-9114. 3-7-76

STE-EDWIDGE: 20 milles de Sherbrooke, ferme laitière 532 acres, 170 en cultures, 130 en pâturages, étable, bon boisé, 2,500 cordes, quota 500,000 livres de lait industriel. 130 têtes, 65 Holstein, dont 32 enregistrées, très bonne bâtisse, maison idéale pour 2 familles. Aubaine. \$190,000. La Caisse d'Établissement de l'Estrie, 1-819-569-9114, Normand Lapointe, 1-819-569-7795 5-7-76

A COATCOOK, ferme 444 acres, presque toute en culture, maison brique 11 pièces, 3 granges-étables, 3 silos à maïs, remise pour machinerie, cette ferme est une des plus rentables des Cantons de l'Est. Elle peut facilement nourrir et loger 250 têtes de bétail. Pour plus d'informations, appelez Adelard Larose, Caisse d'Établissement de l'Estrie, tél: bureau: 819-569-9114, résidence: 819-569-5682. 3-7-76

A STE-CLAUDE, ferme agricole 153 acres, ancienne maison de 7 pièces, grande étable pour loger 70 têtes de bétail, présentement 40 vaches laitières, toutes enregistrées, au contrôle laitier. 11 tores de 2½ ans, saillies, 12 tores de 1½ an, silos à maïs de 20'x55', construit en 1975, tout l'équipement de ferme comprenant 2 tracteurs et plus d'informations, appelez Adelard Larose, La Caisse d'Établissement de l'Estrie, tél: bureau: 819-569-9114, résidence: 819-569-5682. 3-7-76

CANTONS DE L'EST: ferme de 110 acres, située à 12 milles de Sherbrooke (Waterville), accès facile à autoroute des Cantons de l'Est. Environnement paisible et très pittoresque. Vieille maison de bois en bon état, 10 pièces, foyer, possibilité d'acheter avec les meubles. Grange solide, garage double, autres bâtiments. Terrain vallonné, beaux arbres et plusieurs sources. Site de qualité à proximité des facilités modernes. Visites avec rendez-vous seulement. Appelez: propriétaire, du lundi au vendredi, 1-819-837-2736 5-7-76

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, haut de duplex, 5½, chauffé, moderne, \$230. 387-9620 3-7-76

CÔTE DES NEIGES, haut de duplex, 7 1/2 pièces, \$400, libre le 1er août. 2790 Willowdale, Tél: 342-1472 entre 7 p.m. et 8 p.m. 3-7-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, haut de duplex, 7 pièces, chauffées, garage, cuisinière et frigo, \$425, libre le 1er août. 739-8888 3-7-76

AHUNTSIC: Idéal pour professionnel, 6½ chauffé, avec bureau d'affaires ou 5½. Libres. 2105 Sauvé, 382-7387. 5-7-76

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, maison de campagne, près du lac Aylmer, tél: 819-567-8611, 819-344-2201, 819-877-3233. 5-7-76

MAISONS À LOUER

MAISON authentiquement canadienne, en pierre des champs, avec foyer, 8 pièces, chauffage central, meublé ou non, patio, garage, située à 7 milles de St-Jérôme, près d'un golf, et d'une rivière. \$450, mois. Tél: 436-7594, code 514 5-7-76

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMONT REALTIES COURTIER

LONGUEUIL

à louer

Bâtisse détachée coin de rue, 1,500 p.c. plus sous-sol, bon pour tout genre d'entreprise. Appelez immédiatement Isabelle Bégin, 465-2510, 671-4508. courtier en immeuble 3-7-76

OFFRES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR - CHAUDIÈRE, 4e classe, demandé comme assistant supérieur. Bureau centrale-ville. Fonctions comprenant également diverses réparations d'habitation et entretien. Tél: 844-3954, M. Vincent, entre 9 a.m. et 5 p.m. 19-7-76

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

pour
— Étude de notaire dans Rosemont.
— Au moins 3 ans d'expérience.
— Bilingue.
— Travail varié.
729-6329 5-7-76

PENSIONS DEMANDÉES

ETUDIANT ANGLOPHONE à McGill, 18 ans, cherche pension complète pour l'année scolaire, dès le 27 août, avec famille francophone. Peut garder les enfants ou servir de tuteur. Écrire à: Sandy Wright, Auberge Jeunesse, 3541 rue Aylmer, Montréal, avant le 10 juillet. Sera à Montréal du 5 au 12 juillet. 12-7-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.p. l. ès lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-JUDE: 45 milles de Montréal, 5 pièces, meublées, \$15,000. Tél: 843-8124 ou 669-1484. 5-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

GREENFIELD PARK. Pour moins de \$30,000.00 vous pouvez devenir propriétaire d'un bungalow de cinq pièces dans le "vieux" Greenfield Park. A qui la chance? M.L.S. Pierre Beau-pré, 656-3966, 678-9060. Immeubles Carboneau Inc. courtiers 3-7-76

Propriétés de luxe, 10 pièces, 3 foyers, piscine intérieure, lac artificiel, terrain 70,000 p.c. ca., superficie d'habitation 3,200 p.c. ca. C'est à voir! Pour rendez-vous, appelez P. Beau-pré, 678-9060, 656-3966. Immeubles Carboneau, courtiers 3-7-76

A 20 milles de Montréal, superbe manoir (château) d'inspiration française, pierre et stucco, 9 pièces, foyer dans chambre principale et salon, terrain de 48,000 p.c. ca. Piscine chauffée, garage double. Ce domaine unique est un parfait alliage d'originalité, de luxe et de confort. \$200,000, facilités de financement. Excl. Lise D. Ferland, 354-2950, 581-3790. 3-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL

Vue directe sur le Richelieu. Bungalow, 3 chambres à coucher, chauffage électrique. Beau terrain. Intérieur coquet. Prix: \$28,500. Comptant requis. Balance de prix à termes faciles. Faut voir. Tél: 341-4277 pl 464-1206. Pas d'intermédiaire. 5-7-76

A.E. LEPAGE

IMMEUBLES WESTMONT REALTIES COURTIER

LONGUEUIL

Bungalow joliment rénové près autobus. écoles. 3 chambres à coucher. Prix réduit. M.L.S. Raymond Bradley 465-2510 ou 676-8638 courtier en immeuble 5-7-76

ST-LAMBERT

Beau milieu, près de piscine et terrain de jeux, spacieux split, 4 chambres, salle de jeux, salle à dîner, garage double de niveau, faut voir! Pierre Boucher 672-1639 LE PERMANENT, courtier 3-7-76

BOUCHERVILLE

Bungalow 1967. 28 x 42. 3 chambres à coucher, sous-sol fini, antique, avec foyer naturel. Terrain 75 x 105 avec arbres matures à l'arrière. Balance hypothécaire 6%. Taxe faible. Quartier paisible près du golf. Parti-culier. \$44,500. Tél: 655-4856. 5-7-76

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Magnifique duplex, façade pierre. 5½, 6½. Cuisine moderne. Garage pour 2 voitures. Petit jardin. maison impeccable. Très beau site. Exclusif! Yvonne Leblanc 733-8713 ou 739-3265 TRUST GÉNÉRAL courtier 3-7-76

CÔTE DES NEIGES

Cottage détaché. 8 pièces, jardin, sous-sol semi-fini. 1½ salle de bain, tout équipé. 2855 Ekers. \$50,000.00. Tél: 522-8815 3-7-76

Vieux Longueuil

Au cœur de LONGUEUIL. Cottage brique magnétique, garage séparé. Grand terrain paysager remarquable. Intérieur luxueux. 3 chambres. Plus extras. Faut visiter pour croire. M.L.S. Laurette Dauphinais, 653-2496, 653-4288. 3-7-76

ST-OURS: SUR LE RICHELIEU

Site revu, incomparable. 2 acres terrain paysager. 0.55 le p.c. Vrai petit domaine, retire, exclusif. M.L.S. Renseignements: Laurette Dauphinais 653-2496, 653-4288. Courtier en immeuble 3-7-76

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST, terre 40 acres environ, Han-Nord, (819)-344-2201, (819)-877-3233 5-7-76

LONGUEUIL

Terrain secteur bungalow 12,000 pieds carrés, près Place Desormeaux. \$1.00 le pied Robert Meunier: 651-1000. MONTREAL TRUST, courtier 3-7-76

LAC L'ACHIGAN

SUPERBES TERRAINS

• Bord du lac • 20,000 pieds carrés

• Endroit idéal pour professionnels

• 45 minutes de Montréal

Tél: 488-2545 ou 1-563-3190 ou 1-563-2821 19-7-76

ANNONCES CLASSÉES

Arias Navarro a démissionné

MADRID (Reuter) — M. Carlos Arias Navarro, premier ministre espagnol, a démissionné hier et le roi Juan Carlos a accepté sa démission, a annoncé un porte-parole de M. Navarro.

"C'est quelque chose qui était dans l'air" depuis le début du règne de Juan Carlos, a demandé le porte-parole, qui a ajouté que M. Navarro "a assumé la très délicate période de transition".

"Le roi a accepté l'offre que M. Arias Navarro a faite à maintes reprises. M. Navarro avait fait savoir que sa démission était à la disposition du roi quand il souhaitait l'obtenir", a dit encore le porte-parole, M. Antonio Oyarzabal, secrétaire de cabinet.

Une réunion extraordinaire du cabinet devrait se tenir en soirée.

A la question de savoir pourquoi M. Navarro a choisi ce moment particulier pour présenter sa démission, alors que des propositions de réformes sont étudiées par les Cortes, le porte-parole a déclaré qu'il présumait que le président du conseil "a simplement décidé que la période de transition était terminée".

Agé de soixante-sept ans, M. Navarro est entré en fonction en janvier 1974, nommé par le caudillo. Il était alors ministre de l'Intérieur. L'an dernier, après la mort de Franco, il avait accepté la demande du roi de demeurer à la tête du gouvernement, mais sans toutefois, semble-t-il, avoir l'intention d'achever son mandat de cinq ans.

"Une perte de temps"

La conférence communiste a consacré le schisme

BERLIN-EST (par Reuter) — La conférence des partis communistes européens qui s'est achevée mercredi à Berlin-Est a-t-elle été d'une quelconque utilité? Rares sont ceux qui le croient au sein du mouvement communiste international.

La nouvelle charte qui a été adoptée après deux jours de débats sans chaleur reflète une unité superficielle obtenue après d'importantes concessions soviétiques mais elle laisse de profondes cicatrices qui, vraisemblablement, freineront plus qu'elles ne favoriseront la coopération entre les partis dans l'avenir.

Il est certain que le mouvement communiste est encore aux prises avec un schisme doctrinal que la charte n'a pas dissipé et les partis "loyalistes" comme les partis "indépendants" n'ont pas trouvé grande source d'optimisme dans son contenu. Certes, les partis yougoslave, roumain, italien et français sont satisfaits de la garantie qui est donnée à chaque

P.C. de mener sa propre politique en toute indépendance, mais il s'agit simplement la sanction officielle d'un état de fait existant depuis longtemps.

"Il semble improbable qu'il y ait une autre conférence communiste de cette nature", a déclaré M. M. Sergio Segre, membre du bureau politique du P.C.I., à l'issue de ce premier grand rassemblement communiste depuis sept ans.

Plusieurs autres membres de partis occidentaux ont estimé que les futures conférences, s'il y en a, se feront en plus petit comité et seront consacrées à des sujets spécifiques.

La conférence de Berlin-Est, voulue par l'Union soviétique, a nécessité deux années de préparation et elle s'est tenue avec un an de retard pour finalement produire une charte édulcorée qui garde le silence sur un grand nombre des objectifs originaux de l'U.R.S.S.

En regagnant Moscou hier, M. Leonide Brejnev, secrétaire général du P.C.U.S., a commenté les résultats obtenus sans enthousiasme exagéré: "Nous avons été très stimulés à réfléchir davantage et à tirer des conclusions pratiques".

D'autres n'ont pas cherché à tourner autour du pot, comme M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., qui a déclaré aux journalistes à son retour que la conférence avait été "une perte de temps", ou comme M. Georges Marchais, chef du P.C.F., qui s'est demandé publiquement s'il était bien nécessaire de la tenir.

Le document final de la conférence, un petit livre rouge de 47 pages, déclare que les 29 partis, y compris le P.C.U.U., ont reconnu à Berlin qu'il existait des "voies différentes" vers l'avènement du communisme dans le monde.

Les chefs de P.C. s'engagent dans ce document à adhérer strictement aux principes d'égalité, de souveraineté et d'indépendance de chaque parti, ce qui représente une concession majeure de la part du parti soviétique qui a été contraint de renoncer à sa demande d'un programme d'action conjointe.

La coexistence pacifique et la détente, selon la charte, répondent aux intérêts de tous les peuples, "mais elles ne signifient en aucune manière le maintien du statu quo politique

et social dans les différents pays".

La coexistence "a créé les meilleures conditions pour le développement de la lutte de la classe ouvrière et de toutes les forces démocratiques", dit encore le document qui ajoute que la détente n'est pas encore garantie et que le renforcement continu du potentiel militaire en Europe constitue une source directe de danger pour la paix.

"La politique d'impérialisme et le neo-colonialisme et toutes les formes d'oppression et d'exploitation demeurent un danger primordial pour la paix et pour l'indépendance et l'égalité des peuples".

Le document estime que le système capitaliste traverse une crise générale, opinion qui, selon des sources proches de la conférence, a été incluse dans la charte à la demande du parti communiste français embarrassé par les relations étroites existant entre le Kremlin et le gouvernement français.

La charte, qui est la sixième version d'un texte perpétuellement remanié en deux ans de tractations en coulisse, ne rend pas directement hommage à l'Union soviétique qui n'est plus reconnue comme le "phare" du mouvement communiste international.

On n'y trouve pas non plus le concept soviétique d'"internationalisme prolétarien", tout comme on y chercherait en vain une référence directe au dogme du marxisme-léninisme.

La seule référence à l'U.R.S.S. est contenue dans un paragraphe condamnant les campagnes menées contre les partis et les pays communistes, "à commencer par l'Union soviétique".

La charte déclare que les 29

partis présents à la conférence se sont alignés "sur une ligne politique définie et adoptée par chaque parti, en complète indépendance et conformément aux conditions socio-économiques et politiques régnant dans les pays concernés".

Elle ajoute qu'une "Europe de paix et de progrès ne peut être que le résultat d'efforts entrepris de maints côtés, le résultat d'un rapprochement, d'une compréhension et d'une coopération de la part de l'ensemble le plus vaste des forces

politiques et sociales". Pour la première fois depuis le début de la conférence, des applaudissements — modérés — ont éclaté lorsqu'à la fin des débats, il a été décidé de remettre, sans modification, le texte de la charte à la presse.

L'économie US trouve son rythme de croisière

WASHINGTON (AFP) — L'économie américaine a trouvé un rythme de croisière qui satisfait ceux qui en ont la charge. Ces derniers estiment qu'aucun problème grave ne se posera d'ici la fin de l'année.

Le président du conseil de la Réserve fédérale, M. Arthur Burns, dont les déclarations sont généralement très prudentes, a fait preuve d'un solide optimisme au cours d'une déposition devant la commission économique conjointe du Congrès. Il a estimé que la pause enregistrée au printemps dans les dépenses des consommateurs est probablement déjà terminée et a exprimé sa certitude que l'expansion va se poursuivre à bonne allure durant les mois qui viennent.

Ses prévisions ne diffèrent guère de celles qu'avait avancées le chef des conseillers économiques de la Maison-Blanche, M. Alan Greenspan, à la veille du sommet de Porto Rico. M. Greenspan avait averti que les chiffres officiels du produit national brut pour le second trimestre, qui seront publiés dans quelque trois semaines, seront décevants mais ne traduiront pas la réalité.

Pour le principal conseiller économique du président Ford, les États-Unis connaîtront cette année un taux d'expansion réelle de près de 7 pour cent, conformément aux prévisions initiales, même si ce taux tombe en-dessous de 5 pour cent pendant le second trimestre comme il l'a laissé entendre. Sur ce dernier point cependant, M. Burns s'est montré plus optimiste que M. Greenspan. Il a estimé que le taux de croissance des trois derniers mois dépassera cinq pour cent.

De fait, les dernières statistiques sont enco-

ragées. Elles indiquent que les ventes des détaillants recommencent à augmenter tandis que les investissements des entreprises accusent, sur la base des commandes reçues par les constructeurs d'équipements, une nette reprise. Dans le même temps, la hausse des prix continue d'être modérée et inférieure aux quelque 6 pour cent que les experts considèrent comme le taux latent d'inflation à l'heure actuelle aux États-Unis.

Dans ce climat, il ne faut s'attendre à aucune initiative spectaculaire d'ici la fin de l'année de la part de l'administration. Celle-ci se contentera d'essayer de freiner les appétits, trop dépressifs à son goût, du Congrès. Quant à la Réserve fédérale elle continuera sa politique de légère modération du crédit.

A plus long terme, beaucoup dépendra du résultat des élections de novembre. Si M. Ford remonte le courant et parvient à se succéder à lui-même, on peut s'attendre à la même politique d'expansion prudente. Mais de toute manière, le secrétaire au Trésor, M. William Simon, principal artisan du redressement économique des États-Unis depuis l'an dernier, partira en janvier. Il a réaffirmé sa décision dans l'avion qui le ramenait de Porto Rico, lundi soir. Si M. Jimmy Carter l'emporte sa politique sera certainement plus expansionniste et donc, peut-être plus inflationniste.

Solidarité au tiers monde
OXFAM

Le 13e sommet de l'OUA s'ouvre dans la controverse

PORT-LOUIS (par Reuter) — La treizième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'ouvre aujourd'hui à l'Institut Mahatma Gandhi de l'île Maurice dans un climat de controverse.

Ce sommet a été précédé de la traditionnelle réunion du conseil de l'OUA. Commencée jeudi dernier, celle-ci devait s'achever lundi soir. Elle se poursuivait toujours hier à la suite de difficultés dans la rédaction des principales résolutions qui doivent être soumises pour approbation aux chefs d'Etat.

De source proche de la confé-

rence, on laissait entendre hier que la réunion pourrait ne prendre fin que tard dans la nuit. Plusieurs chefs d'Etat, dont le président Leopold Sedar Senghor, sont déjà arrivés à Port-Louis, où des mesures extrêmement strictes ont été prises pour assurer leur sécurité.

Les résolutions les plus controversées ont trait au Sahara occidental, à Djibouti, à la Rhodésie et à un éventuel boycottage des Jeux olympiques de Montréal par l'Afrique indépendante si la Nouvelle-Zélande, dont l'équipe de rugby — les "All Blacks" — est en tournée en Afrique du sud, y envoie ses athlètes.

En jugeant par les travaux des ministres, il est certain que la France et l'Afrique du sud seront au banc des accusés à ce treizième sommet.

L'Afrique du sud a été unanimement condamnée par les ministres africains à la suite des "massacres" à Soweto ainsi que dans d'autres villes africaines qui ont fait plus de cent soixante-dix morts et quelque douze cents blessés et une résolution invitera l'Afrique indépendante à prendre toutes les mesures nécessaires pour "libérer" l'Afrique du sud. Cette résolution n'a posé aucun problème de rédaction.

En revanche, celle sur la Rhodésie a suscité des réserves à la fois de Mgr Abel Muzorewa et de M. Joshua Nkomo, respectivement chefs des ailes extérieure et intérieure du Conseil national africain (A.N.C.). Tous deux s'élèvent contre une proposition qui viserait à centraliser l'aide financière aux nationalistes entre les mains du comité de libération de l'OUA à Dar-es-Salaam. Ils redoutent que seule la "troisième force" bénéficie de cette aide financière. La troisième force est, elle aussi, soumise à des tensions internes et, de source informée, on indique qu'une cinquantaine de maquisards ont trouvé la mort au cours du mois de juin à la suite d'affrontements tribaux dans les camps d'entraînement.

En ce qui concerne Djibouti, une résolution sera soumise aux chefs d'Etat basée sur le rapport d'une commission d'enquête de l'OUA qui s'est rendue

sur place au printemps dernier. La difficulté ne concerne pas l'indépendance du territoire, mais "l'assurance" ou la "garantie" que celle-ci sera respectée ainsi que l'intégrité territoriale du nouvel Etat.

Ses deux voisins — l'Éthiopie et la Somalie — s'opposent sur cette résolution. Addis Abeba souhaite parvenir avec le gouvernement de Moïadicio à un accord commun garantissant "la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'existence indépendante de la côte dite française des Somalis après son accession à l'indépendance dans les limites de ses frontières actuelles".

"La Somalie s'oppose à l'utilisation dans la résolution des termes "assurance" ou "garantie". La question du Sahara occidental, partagé entre le Maroc et la Mauritanie à la suite d'un accord avec l'Espagne par lequel cette dernière s'est retirée du territoire en février dernier, est également l'une des plus controversées.

L'accent sur Berlin

HAMBOURG (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, estime que les (trois) puissances occidentales "doivent insister sur l'application stricte de l'accord quadripartite sur Berlin qu'elles ont conclu avec l'URSS et défendre le droit à la vie de cette ville" avec "une grande ténacité".

Le secrétaire d'Etat a exprimé cet avis dans une interview reproduite hier par l'hebdomadaire libéral-conservateur "Die Zeit", le jour même où la RFA a publié sa réponse à la déclaration soviétique sur l'Allemagne, du 22 mai. Il est souligné dans ce texte que Berlin reste la pierre de touche d'une détente constructive.

Après avoir considéré que cet accord constitué un progrès parce qu'il a réglé le statut juridique de Berlin, et empêché le retour des crises cycliques d'antan, le secrétaire d'Etat a néanmoins remarqué qu'il était possible d'en améliorer les applications. Il s'est ensuite montré très réservé sur l'éventualité d'une nouvelle négociation berlinoise envisagée par certains, celle-ci "pouvant amener de nouvelles revendications de l'autre partie (URSS)".

C'est l'attente à Luanda

LONDRES, (Reuter) — Les Angolais attendent maintenant l'application de la peine de mort prononcée cette semaine contre quatre mercenaires en Angola, a déclaré le premier ministre angolais, M. Lopo de Nascimento.

Radio Maputo, captée à Londres, a diffusé un enregistrement d'un entretien du chef du gouvernement angolais avec des journalistes à Luanda, où il déclare notamment: "Notre peuple estime que le tribunal a représenté ses intérêts".

Trois des mercenaires condamnés à mort sont Britanniques. Le quatrième est un ressortissant américain.

Dernière heure

LIMA (AFP) — Le gouvernement péruvien a décrété l'état d'urgence et a suspendu les garanties constitutionnelles, annonce-t-on officiellement jeudi à Lima.

Saisie des biens de Mme Peron

Buenos Aires (AFP) — Les biens de l'ex-présidente argentine, Maria Estela Peron, ont été saisis et mis sous séquestre par le juge fédéral argentin, M. Raphael Sarmiento. Cette sanction a été prise à la suite de la procédure judiciaire intentée contre Mme Peron et certains collaborateurs de son ancien gouvernement, pour détournement de biens de l'Etat. Quatre collaborateurs de l'ancienne présidente d'Argentine ont également été condamnés à la saisie et mise sous séquestre de leurs biens et parmi eux, l'ancien ministre du Bien-être social, M. Jose Lopez Rega.

Enfin des avis de recherche ont été lancés contre de nombreux anciens collaborateurs de la veuve de Juan Domingo Peron, qui se sont enfuis d'Argentine.

à louer...

Le Chatour à de superbes appartements tout confort de 1 à 3 chambres à coucher. Insonorisés et climatisés. Avec foyer et chauffage électrique. Balcon et porte-patio. Sur les rives du lac des Deux-Montagnes. Entourés d'arbres et de verdure. À 30 minutes du centre ville et à 15 minutes de l'aéroport Mirabel. Piscine chauffée et sauna. Salles de gymnastique et de récréation. Stationnement intérieur. Le Chatour n'offre que 39 appartements de très grand luxe.

Vous ne pouvez trouver mieux que le Chatour.

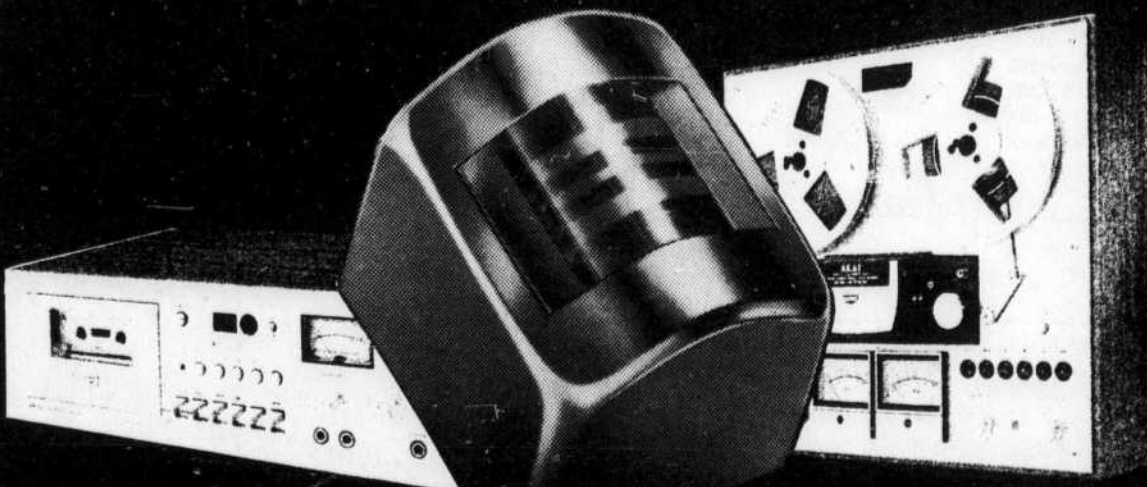


Chatour Construction Ltée
140 St-Eustache
St-Eustache (Québec)
Tél. 472-3415/472-3960



Un Engagement d'Excellence

La tête de verre GX, AKAI en garantit la performance pour une période de 17½ ans....



La tête de verre GX est une caractéristique exclusive des produits AKAI, qu'il s'agisse de magnétophones ou platines de magnétophone à bandes ou cassettes. Le cœur de la tête de verre GX est en cristal de ferrite et serti dans du verre. Ces deux matériaux pourvoient une tête à surface lisse, à usure réduite sur laquelle poussière et particules magnétiques ne peuvent adhérer. La tête de verre GX est si résistante que AKAI en garantit la performance pour une période de 17½ ans d'usage continu, 24 heures par jour.... Seul AKAI en possède le secret. La tête de verre GX, un autre gage d'excellence d'AKAI.

AKAI

Les Laurentides sur dépliant

Pour la première fois de leur histoire, les Laurentides sont maintenant représentées sur une carte touristique, incluse dans un dépliant couleur bilingue, publié dans le but de promouvoir la saison estivale.

Ce dépliant a été structuré de façon à informer le touriste des nombreuses facilités qu'ont à offrir les Laurentides. À cet effet, il regroupe des photographies générales de la région, la participation d'établissements de tout genre — membres de l'Association Touristique des Laurentides — et enfin, une reproduction d'une carte couvrant tout le territoire que représente l'Association et sur laquelle figure une légende de symboles indiquant les endroits où l'on retrouve les bureaux touristiques de secteurs, les centres de villégiature, les activités sportives et autres.

La distribution de ce dépliant imprimé à 70,000 exemplaires est la suivante:

- Bureaux touristiques de secteurs (Lachute, Ste-Adèle, Ste-Agathe, St-Jovite, Labelle) et de l'Outaouais.
- Bureaux du Gouvernement du Québec aux États-Unis (Boston, Chicago, New York).
- Bureaux touristiques de secteurs provinciaux (Montréal — Place Ville-Marie, — Québec, Parc de la Vérendrye, Rivière Beaudette, St-Bernard de Lacolle).
- Office des Congrès et des Visiteurs de Montréal.
- Bureaux de l'Office de Tourisme du Canada (New York, Atlanta, Boston, Buffalo, Cleveland, Détroit, Philadelphie, Pittsburgh, Washington, San Francisco, Los Angeles, Mexico, Minneapolis, Seattle, Dallas, Sydney, Tokyo, London, Frankfurt, Paris, La Haye) — Ottawa.
- Représentants de tournées de familiarisation.
- Journaux et revues spécialisées en tourisme.
- Chroniqueurs de tourisme au Québec, Ontario et États-Unis.
- Agences de voyages du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (15,000).

Pour obtenir un dépliant d'été vous n'avez qu'à communiquer avec:

Association Touristique des Laurentides
1000 rue Labelle, Suite 200,
St-Jérôme, Qué. J7Z 5N6.
Tél.: (514) 436-8532.

Le Canadien dépense plus que n'importe quel autre voyageur

Les vacances que les Canadiens prendront à l'étranger, cette année, causeront un déficit commercial égal, sinon plus élevé, au déficit de \$706 millions enregistré en 1975, déclarent les autorités fédérales du tourisme.

«Les Canadiens, par personne, dépensent plus en voyages que n'importe quel autre peuple», déclare M. Roland Boire, directeur de la commercialisation pour l'Office du tourisme du gouvernement canadien. Malheureusement, ils semblent croire que l'herbe est plus verte de l'autre côté de la clôture, et l'an dernier ils ont dépensé \$2,511 milliards à l'étranger, ce qui dépasse de beaucoup les \$1,804 milliards dépensés par les touristes étrangers au Canada.

M. Boire a expliqué que les gouvernements fédéral et provinciaux cherchent à persuader les Canadiens de visiter d'abord leur pays, dans l'espoir d'augmenter la somme de \$5,7 milliards que les touristes canadiens ont dépensé au Canada en 1974.

La publicité faite autour des avantages de la morte-saison et dirigée surtout vers les gens de 55 ans et plus, aidera peut-être également à remédier, en partie du moins, au caractère instable de l'industrie du tourisme.

Cela, ajouté aux voyages à bon marché en autobus, contribuera à la modeste hausse de trois pour cent que le gouvernement prévoit dans l'industrie du tourisme cette année, de dire M. Boire.

Les célébrations du bicentenaire des États-Unis, le prix plus élevé de l'essence et l'inflation en général auront des répercussions sur le tourisme canadien, dit M. Boire, et auront pour effet de hausser le déficit touristique Canada-États-Unis.

Le déficit qui atteignait en 1974 la somme de \$234 millions.

Du côté positif, les Jeux olympiques et les reportages qu'ils entraîneront dans les journaux et à la télévision du monde entier feront connaître davantage le Canada comme destination de voyage. Cependant, les autorités du tourisme du Québec déclarent que les perspectives, du moins pour elles, ne sont guère encourageantes en dépit des Olympiques.

«L'effet des Olympiques sur le tourisme sera le même que celui d'Expo 67: les touristes seront attirés vers Montréal plutôt que vers d'autres régions de la province», déclare M. Jacques Demers, directeur des recherches et du développement pour le ministère québécois du Tourisme.

L'inflation et la crise de l'énergie semblent avoir été responsables de la baisse générale de 10 pour cent du tourisme dans la province entre 1972 et 1975. L'an dernier, 3,534,938 Américains ont visité le Québec, soit environ 250,000 de moins qu'en 1974, a-t-il dit.

Les statistiques démontrent que les touristes canadiens, américains et étrangers ces derniers au nombre de 292,916 ont ajouté environ \$1 milliard aux revenus du Québec.

Sur la côte ouest, M. Ed Norman, du service d'information touristique de la Colombie-Britannique, déclare que 1976 sera une année de stagnation en ce qui concerne le tourisme dans cette province, et il ajoute que l'inflation absorbera toute hausse au-dessus des \$950 millions que les touristes y ont dépensés l'an dernier.

Il a ajouté qu'un nombre important des cinq millions d'Américains qui ont visité la Colombie-Britannique l'an dernier resteront chez eux pour les célébrations du bicentenaire, et qu'un grand nombre des trois millions de Canadiens qui se sont rendus dans l'Ouest l'an dernier se dirigeront plutôt vers l'est en raison des Olympiques.

M. Dave Perkins, du service de recherches touristiques de l'Alberta, a déclaré que les perspectives sont bonnes dans cette province, cette année. Il a prédit une hausse normale dans les \$522,150,000 dépensés par les touristes canadiens, campeurs pour la plupart, dans sa province l'an dernier.

Le sud de l'Ontario a été l'an dernier le point d'attraction pour 10,8 millions de Canadiens, 22,4 millions d'Américains et 752,400 visiteurs étrangers. Les autorités disent espérer une hausse du tourisme, et une popularité plus grande des formes moins coûteuses de vacances, comme le camping.

La publicité visant à exhorter les Ontariens à visiter d'abord leur propre province a remporté beaucoup de succès, disent ces autorités, et la somme de \$1,288 milliard qu'ils ont dépensée dans la province était de beaucoup supérieure aux \$734 millions que les Américains y ont dépensés, ou aux \$212 millions dépensés par les touristes d'autres pays.

Après une année record de 1975, les autorités du tourisme du Nouveau-Brunswick prévoient une modeste hausse de trois à cinq pour cent dans les \$99 millions que les touristes y ont dépensé, dont \$41 millions

par des Canadiens.

La publicité considérable faite autour du bicentenaire des États-Unis devrait, croit-on, diminuer le nombre de touristes américains au Nouveau-Brunswick. Il y en avait eu 1,8 million l'année dernière.

En Nouvelle-Écosse, malgré les réductions des bourses provinciales octroyées pour les festivals et autres événements spéciaux pendant la saison touristique, le Dr Maurice DeLory, ministre du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, a dit qu'on s'attend à une hausse de 10 pour cent du tourisme.

L'an dernier, plus de 1,4 million de personnes ont visité cette province et y ont dépensé \$88,8 millions, ce qui représente un record. Les autorités du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard sont moins optimistes. Elles croient que les Olympiques et les célébrations du bicentenaire américain, ajoutés aux prix élevés de l'essence,

causeront une baisse du tourisme. En 1975, 600,000 touristes ont visité cette province.

Plus de la moitié des touristes venus dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1975 venaient des Maritimes, disent les autorités, 14 pour cent venaient des États-Unis, et la plupart des autres venaient du reste du Canada. Ils ont dépensé en tout \$63 millions dans la province.

Ce sont les campeurs et les gens qui visitent leur famille qui forment le plus gros des touristes à Terre-Neuve, selon les autorités provinciales qui prévoient que les Olympiques, les célébrations du bicentenaire américain et les tarifs plus élevés des traversiers du Canadien National auront cette année des répercussions fâcheuses sur le tourisme dans cette province.

L'an dernier, 265,389 personnes ont visité Terre-Neuve, soit une hausse de 3,8 pour cent par rapport à 1974. Ils y ont dépensé \$41,2 millions.



LA SAUVEGARDE DE VENISE

Le Comité du Québec pour la sauvegarde de Venise, fondé en 1971, poursuit toujours son activité, à l'instar de ceux de plusieurs autres pays du monde. Les fonds recueillis jusqu'à maintenant ont servi à la restauration de la Tour de l'horloge de l'Arsenal de Venise que le Comité du Québec avait adoptée. En attendant la prochaine manifestation, le Bal Carnaval de Venise qui aura lieu le 12 novembre prochain, le consul général d'Italie remettait récemment l'osella d'or de Venise à trois personnalités qui se sont particulièrement dévouées à la cause vénitienne. Ce sont de gauche à droite, M. Emilio Destefanis, consul général d'Italie à Montréal, la duchesse Pini di San Miniato, M. Jean-Jules Guilbeault, président du comité qui reçoit l'osella d'or (ancienne monnaie des Doges) ainsi que M. et Mme David Stewart.

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

ANGLETERRE ÉCOSSE - IRLANDE

2 départs: 9 sept. - 4 oct.

21 jours - \$1625

EGYPTE - JORDANIE ISRAËL

du 21 octobre au 11 novembre

21 jours - \$1,680

EXTRÊME-ORIENT

Automne: 4 au 27 novembre

23 jours - \$2270

S.S. CASTALIA

CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE

Deux départs par mois — jusqu'à octobre

Programme "A": 2 semaines de croisière

1 semaine en France

23 jours, à partir de \$930 *

Programme "B": 1 semaine de croisière

1 semaine en Israël

1 semaine en France

23 jours, à partir de \$985 *

* plus traversées aériennes

On peut s'inscrire pour le bateau seulement, soit: croisière

de 7 jours de Marseille à Haïfa ou vice-versa,

tarif min. \$400

ou croisière de 14 jours de Marseille à Marseille

tarif min. \$720

LES VOYAGES

h o n e

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Le métro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h

Le jeudi jusqu'à 21 h — Le samedi: de 9 h 30 à 13 h

Permis 75-01-50178



Un nouveau "Howard-Johnson"

Montréal s'est doté d'un nouvel Hôtel — "Place Howard Johnson". Situé rue Sherbrooke, coin Berri, tout près du centre-ville, la Place Howard Johnson est le premier Hôtel Howard Johnson dans la province de Québec et le septième au Canada.

La direction du nouvel Hôtel a été confiée à Peter Aebly, un professionnel bien connu dans l'hôtellerie.

Le nouvel Hôtel Place Howard Johnson, un imposant bâtiment de dix-neuf étages, offre 318 chambres et suites ultra modernes. Toutes les chambres sont équipées avec air climatisé et contrôle thermostatique individuel, télé-couleur, cuisinière (poêle-réfrigérateur), table à diner et minibar. La plupart des chambres possèdent un balcon panoramique individuel. Sur les deux derniers étages, vous trouverez de luxueuses suites avec vue unique sur Montréal.

Le Restaurant Howard Johnson au rez-de-chaussée, avec une capacité de 100 personnes, offre le menu traditionnel Howard Johnson comme les palourdes frites et un choix de 28 parfums de crème glacée.

La Diligence Rouge (Red Coach) offre un décor typiquement québécois.

Le Bar Renaissance ou "Pub" deviendront bientôt le rendez-vous de tout Montréal.

En plus de ces avantages modernes, il faut mentionner les salons de conférence et banquet avec une capacité de 25 à 240 personnes.

Un club de l'ionosphère

La compagnie Eastern Airlines ouvre son premier Club de l'ionosphère canadien, le 1er juillet à l'aéroport de Dorval. Il s'agit du treizième établissement d'une chaîne qui a déjà ouvert des clubs semblables dans plusieurs endroits, dont Washington D.C., Atlanta, Miami et les aéroports J.F. Kennedy et LaGuardia de New York.

Ouvert à tous les passagers qui auront acquitté leur cotisation — \$25 par an ou \$250 pour les membres à vie — le Club de l'ionosphère sera le premier "club privé" de l'aéroport de Dorval.

Le directeur de Eastern pour le Canada, Nicolaas G. Kykstra, précise que les premiers Clubs de l'ionosphère de Eastern ont ouvert leurs portes en 1974 et que depuis lors ils se sont multipliés, de même que les membres. «Actuellement, plus de 40,000 voyageurs sont membres de notre club», dit-il. Le Club de Montréal est situé dans la partie ouest du hall de l'aérogare. L'intérieur, spacieux, est décoré en tons naturels de brun, de beige et de gris. Les meubles, signes Knoll, sont tous faits au Canada en chêne de style contemporain.

Les membres du Club de l'ionosphère peuvent y profiter du calme tout en attendant leur vol ou d'autres services. Une hôtesses est là en permanence afin d'aider les passagers à choisir leur place, confirmer leurs réservations et faire toute démarche nécessaire. Chaque membre peut inviter jusqu'à trois personnes à le rejoindre au Club.

France à la carte

Découvrez la France hors des sentiers battus.

Cette formule intégrée vous donne toute la flexibilité pour organiser vous-même votre itinéraire.

- Voiture, kilométrage illimité
- Un choix d'hôtels à travers toute la France
- Réservez sur place, au gré de votre fantaisie à partir de \$182 par semaine



terratours

permis no 750150178

en collaboration avec

AIR FRANCE

Demandez la brochure "France à la Carte" à votre agent de voyage.

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université suite 1220
Montréal H3B 3W9
Permis 50430 "Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

VOYAGES TRAVELAIDE
Place Longueuil
679-3777
Brossard
672-5353
Laval
687-0880
688-5310
Lachute
562-3788
Permis: 50280, 7-2-3-4

LES VOYAGES h o n e
1460 avenue Union,
Montréal 111, Qué.
845-8221
Permis 50176

Quand il s'agit de devises étrangères et de chèques de voyage, parlez avec des experts.

Devises Étrangères — achat et vente
Chèques de Voyage — dans toutes les monnaies courantes — achat et vente
Or et Argent — pièces, séries de pièces et lingots — achat et vente

Deak Canada Ltée.



1155 rue Sherbrooke ouest,
Montréal (514) 285-1307

Heures d'affaires: de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

Siège social: Toronto
Bureaux régionaux:
ManuLife Center, Toronto et Vancouver

Nous vous offrons GRATUITEMENT une table de conversion des devises.

QUITTEZ LE SOL À MONTRÉAL. POSEZ LE PIED À VARSOVIE.

LOT EM BLIŻEJ DO WARSZAWY!

Maintenant, vous pouvez vous rendre de Montréal à Varsovie sans escale, tous les vendredis à 20h50, à partir du 4 juin avec LOT, les lignes aériennes polonaises.

LOT est une des plus anciennes compagnies aériennes au monde. Elle met à votre disposition des années d'expérience et de savoir-faire. Elle met aussi à votre portée un des plus beaux pays d'Europe. A Varsovie, vous serez enchanté par la beauté et le raffinement de la culture polonaise. Vous y découvrirez tout le charme d'une ville où se mêlent l'ancien et le moderne et où il est agréable de passer des vacances.

A Varsovie, vous serez toujours accueilli avec gentillesse et courtoisie et vous ne serez pas considéré comme un touriste mais plutôt comme un invité de marque et un ami.

LOT vous offre maintenant Montréal-Varsovie, sans escale, tous les vendredis à 20h50. (Vol LO-012)

Consultez votre agent de voyage, Air Canada ou les lignes aériennes polonaises LOT.

LES LIGNES AÉRIENNES POLONAISES LOT



1000 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2107
Montréal, Québec
844-2674

Tahiti, te suffit-il d'être belle?

PAPEETE, Tahiti — La beauté, le charme, la douceur et les couleurs de Tahiti ont été décrits par Pierre Loti, peints par Paul Gauguin et célébrés par Louis-Antoine de Bougainville, un de ses premiers découvreurs.

Ce dernier écrivit en 1768: "Il monta à bord une Tahitienne si belle qu'elle parut à tous telle que Vénus se fit voir au berger phrygien. Elle en avait la forme céleste".

Le film "South Pacific" aidant, qui n'a rêvé de connaître un jour cette vision et de se baigner dans un lagon tahitien? C'est ainsi qu'on fait faire à son imagination des records de distance et de vitesse qu'aucun Concorde ne pourrait battre.

Le rêve réalisé

Grâce aux progrès aériens et à l'endurance accrue du voyageur moderne qui est prêt à avaler des distances, toujours plus grandes, ce rêve peut devenir réalité. Réalité d'une classe privilégiée qui ne regarde ni à la dépense du billet d'avion, ni à la fatigue du voyage pour découvrir après deux jours ce qui prit à Gauguin 69 jours à trouver. Et, en 1891, son voyage

était considéré rapide pour l'époque.

Ce voyageur privilégié trouvera aujourd'hui encore à Tahiti beauté et tranquillité, facilité de la vie courante, gentillesse et douceur des habitants dont paraissent ses précurseurs. Car étant fort éloigné des continents (huit heures de vol de l'Australie, huit heures de vol de l'Amérique et de l'Asie) cet archipel est resté peu gâté par le tourisme.

Il y a moins de visiteurs que dans les endroits plus accessibles, donc moins d'hôtels, moins d'organisation touristique, moins d'attractions... mais

fallut plusieurs découvreurs pour en faire le tour.

L'ensemble de ces archipels porte le nom — à la fois pompeux et prosaïque — des Îles-du-Vent, dont Tahiti et Moorea font partie, et les îles Sous-le-Vent, plus au nord-ouest de l'archipel et dont Bora-Bora fait partie.

Par hiver polynésien il faut comprendre un temps idéal de 25 à 30 degrés C. La période la plus chaude se situe entre décembre et avril, qui coïncide avec la période des pluies.

Un enfant pour cadeau

Si l'on parle français à Tahiti, à 20 heures de vol de Paris, ce n'est pas le fait d'un miracle, mais parce que Tahiti a été colonisée par les Français dès 1880. Avant cela l'archipel était une royaume de la dynastie des Pomaré, dont la dernière princesse est morte à Paris, tout récemment, à l'âge de 89 ans.

On y parle donc le tahitien et le français. Celui-ci se débite de façon, à la fois, traînante et chantante.

Certains usages français, tels les embrassades à la rencontre, ont été continués avec joie par ce peuple si porté à l'affection. Un peuple qui donne tout, ne connaît ni liens, ni restrictions, ni fidélité et qui change de "chéri" et de "chérie" au gré des alizés.

Les enfants ne sont d'ailleurs jamais un problème, car ils sont rois. Il arrive même fréquemment qu'un enfant ait deux pères et deux mères... Ses vrais parents et ses parents adoptifs.

Le plus beau cadeau que l'on puisse faire à des Tahitiens, c'est de leur offrir un enfant. Il arrive même souvent qu'une servante tahitienne demande à ses patrons européens de lui donner leur bébé blond aux yeux bleus. Et en échange, elle serait prête à travailler sans gages.

La découverte

Pour vous rendre à Tahiti, c'est d'abord un DC 10 d'Air Canada qui vous conduira jusqu'à Los Angeles. De là, on fait une correspondance avec un avion de la UTA (Air France) jusqu'à Papeete.

Avec le décalage horaire de trois heures de Los Angeles (de six heures de Montréal) on arrive à 5 heures du matin à Papeete, la capitale de Tahiti. Comme partout dans les Tropiques, il y fait alors nuit.

On s'installe à l'un des hôtels de la capitale (dont certains sont luxueux) et on attend que le jour se lève. Lorsqu'il arrive, il dévoile un décor dont on reste médusé tant il semble parfait.

C'est alors qu'on aperçoit de sa terrasse, à travers les cocotiers, des vagues qui se brisent très loin dans le Pacifique. Elles se rompent sur le récif de corail qui ceinture l'île et qui témoigne de son origine volcanique. La ceinture constitue le bord du cratère sur le quel des coraux ont poussé jusqu'à la surface. Ils y forment une barrière impenétrable, faisant émerger au centre, telle la Vénus de Botticelli, l'île de Tahiti. À l'intérieur du récif, entre le Pacifique et la plage, c'est le lagon. Ce mot un peu étrange, très évocateur, on l'applique souvent à des étendues d'eau in-

terieures, mais sans vraiment savoir ce qu'il veut dire. Puis là, soudain, on comprend.

C'est donc cela un lagon? Une baie que nulle vague ne trouble, et qui est retenue par un récif. On enfonce son maillot pour explorer de plus près cette merveille. Car le soleil étant levé, le lagon se couvre de tous les tons de jade, allant du jaune au vert foncé.

Au loin, l'océan écume: il est blanc de colère, il a l'oeil d'un bleu sombre et profond, comme furieux de ne pouvoir étreindre de plus près les formes dorées de cette Vénus sortie de ses entrailles.

La plupart des lagon sont peu profonds. L'eau n'y dépasse pas la taille, jusqu'au récif qui se situe environ un kilomètre plus loin. Certains lagon sont sablonneux et offrent des baignades sans pareilles. Tandis que d'autres — les plus beaux d'ailleurs — sont plantés de coraux, d'huîtres aux formes adhésives, de coquillages mauves et tigrés. Dans ce décor exotique se pourchassent des poissons qui semblent échappés d'un aquarium. Ils sont bleus, jaunes, striés de noir, tigrés. D'autres sont si minces qu'ils en sont presque transparents.

Derrière le lagon, par-dessus le récif et au delà de l'océan, se découpent, comme un décor de carton-pâte presque trop parfait dans son ciel sans faille, les montagnes de Moorea (autrefois nommée Bali-Hai). C'est l'île voisine de Tahiti que l'on atteint après six minutes de vol dans un petit engin de neuf passagers.

Le "Clochemerle" du Pacifique

Une route de ceinture fait le

tour de Tahiti (120 km). Ce tour se fait en autobus guidé ou en voiture louée. Mais il faut compter toute une journée, à cause des fréquents arrêts qu'on y fera.

Durant cette excursion on visitera le musée Gauguin, le jardin botanique, le musée de la pointe de Vénus. On s'arrêtera pour manger du poisson cru (macéré pendant quatre heures dans du citron, ce plat n'est vraiment pas aussi rébarbatif que l'idée qu'on s'en fait; c'est même assez bon, à comparer au reste...)

On s'arrêtera également pour voir une cascade tomber à pic à partir d'un flanc de montagne ou encore pour se faire arroser par une vague féroce qui se heurte dans le "Trou du Souffleur" bordant la route. Se faire asperger de la sorte est d'ailleurs de fort bon augure, car d'après les Tahitiens, qui sont fervents de légendes, cela veut dire qu'on reviendra bientôt à Tahiti.

L'île de Tahiti, étant d'origine volcanique, est fort montagneuse. Elle est très verte mais la faune y est inexistante, sauf pour quelques cochons devenus sauvages et pour quelques chèvres de montagne, descendantes de celles qui y furent importées par le capitaine Cook, à l'époque de la découverte.

La plupart des fleurs et des plantes y furent également introduites par ses premiers découvreurs, car seul le cocotier est vraiment originaire de Tahiti.

Le capitaine Bligh, rendu célèbre par la mutinerie, dont son vaisseau, le H.M.S. Bounty, fut le théâtre, y planta le premier arbre à pain, si utile à la consommation parce qu'il remplace avantageusement, à la fois la pomme de terre et le pain.

La découverte de l'île fera constater qu'il y existe beaucoup de chiens et de coqs en liberté. On aura d'ailleurs déjà remarqué que les premiers à tendre la nuit venue pour mener leur raffut. Quant aux coqs, ils vous apprendront à Tahiti qu'il est faux que le coq ne chante qu'au lever du jour; ici, ils chantent les heures... et de



Voici le spectacle qui attendait les découvreurs de Tahiti après de longs mois passés sur la mer.



Le décor parait du touriste qui cherche le rêve: une hutte au bord d'un lagon.

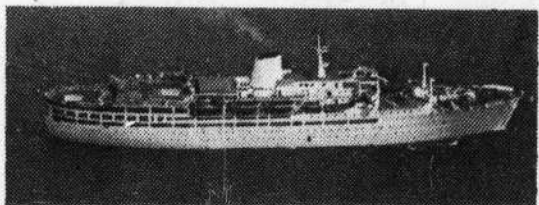
voyage **Am** **travel**

388-9241

Michelle Simoneau
Agent de voyages

1220 EST. FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

PAQUET - CHANTECLER AIR FRANCE



... ambassadeurs de la qualité française, proposent

les croisières du MERMOZ

pour l'été et l'automne 1976

NORVÈGE et SPITZBERG	1er et 17 juillet
LES ÎLES DU SOLEIL	2 août
MER NOIRE et BOSPHORE	16 août
la MUSICALE	31 août
GRÈCE ADRIATIQUE	12 sept.
ASIE MINEURE	25 sept.
LA ROUTE DES INDES	10 oct.

les croisières de l'AZUR

du 3 juillet au 4 décembre

SICILE, MALTE, GRÈCE, TURQUIE, RHODES
ÉGYPTE, ISRAËL et CAPRI

Embarquement à Toulon ou à Calais

Demandez les brochures illustrées
à votre agent de voyages

Permis Chantecler No. 50431
Tours Chantecler inc.

Voyages ANDRÉ MALAVOY inc.

1255, rue Université suite 1220
Montréal H3B 3W9

Permis 50430 "Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

VOYAGES TRAVELAIDE

Place Longueuil
679-3777
Brossard
672-5353
Laval
687-3880
688-5310
Lachute
562-3788

4454 St-Denis — 845-8225 — 1010 Ste-Catherine ouest, 861-7272
911 Beaubien ouest — 273-7755 — 2634 De Salaberry, 331-9971

LES VOYAGES bone

1460 avenue Union,
Montréal 111, Qué.

845-8221

Permis 50176

Si vous voulez connaître
ce pays
dans les meilleures conditions

Un vrai tour d'ESPAGNE

29 juillet au 20 août

Originant à Bordeaux et se terminant à Toulouse, il permet de voir en France l'ouest des Landes, Côte basque et Pyrénées et surtout de faire:

Un périple complet en ESPAGNE

Côte basque espagnole, Vieille et Nouvelle Castille (Burgos, Madrid, Tolède) Léon, Extramadura, Andalousie (Cordoue, Grenade, Séville et repos sur la Costa Del Sol), Côte du Levant, Catalogne (Barcelone et Pyrénées espagnoles).

Hôtels de Luxe, tout compris. - Direction: Pedro Aparicio

\$911 plus avion \$541

(nous indiquons toujours le prix de l'avion au départ de Montréal, sinon ce serait un prix truqué.)

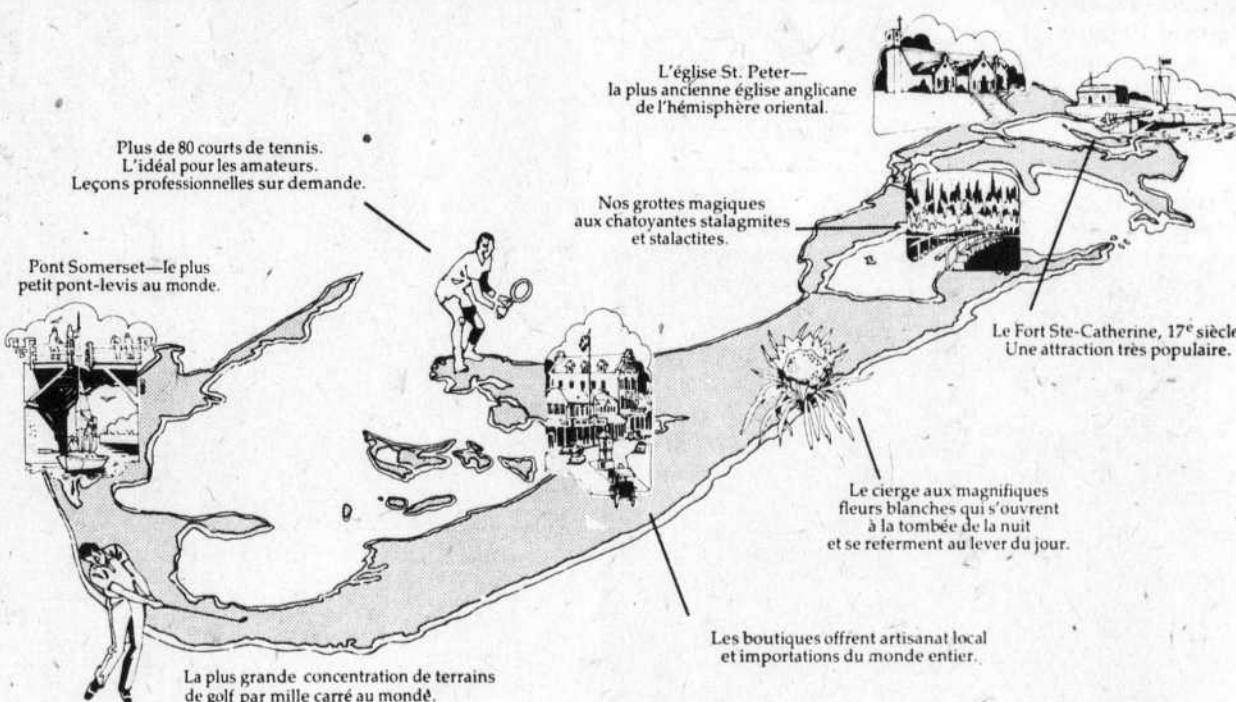
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY inc.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

"LA MAISON AUX MILLIERS DE RÉFÉRENCES"

Permis 50430

Les 21 milles carrés les plus intéressants au monde!



Où peut-on trouver un mélange aussi parfait d'histoire du 17e siècle et de traditions anglaises, d'oiseaux rares et de plantes exotiques, de gens charmants et de paysages pittoresques?

Aux Bermudes. Les merveilleuses îles, où il existe un mode de vie différent. Détendu. Et pourtant aimable et généreux.

Donc, si vous recherchez un endroit qui sort de

l'ordinaire, où il y a beaucoup de choses à voir et à faire, les Bermudes sont pour vous!

Ecrivez-nous sans tarder pour obtenir nos dépliants-couleurs. Ou voyez votre agent de voyage.

Et songez donc, nos 21 milles carrés sont à quelque deux heures de chez vous. Où il existe un monde bien différent du vôtre.

À quand votre visite?

LES BERMUDES

La douceur de vivre

Nom: _____ MD-8-76

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal _____

Postez à: Département du tourisme des Bermudes, 2 Bloor Street West, Toronto, Ontario M4W 3E2

Permis 50280-1-2-3-4

VOYAGES TRAVELAIDE

4454 St-Denis — 845-8225 / 1010 Ste-Catherine O. — 861-7272
911 rue Beaubien ouest — 273-7755 / 2634 De Salaberry — 331-9971

PLACE LONGUEUIL
679-3777
BROSSARD
672-5353
CENTRE LAVAL
688-5310
BOULEVARD LE CORBUSIER
687-0880
LACHUTE
562-3788

Musique

au fil des mots

À l'heure de Saint-Marc de Venise

par Gilles Pctvin

C'est par une évocation des heures glorieuses de Saint-Marc de Venise au temps de Gabrieli que s'ouvrira mercredi soir, à l'Oratoire Saint-Joseph, une autre saison d'été de récitals d'orgue hebdomadaires qui va se poursuivre jusqu'au 1er septembre, sous les auspices des Concerts spirituels. De bon droit, Raymond Daveluy, le titulaire du temple du Mont-Royal, était l'invité à ce premier récital et c'est également lui qui clôturera la saison. Dans l'inter-

valle, des organistes québécois et d'illustres invités comme Marie-Claire Alain et Simon Preston monteront à la tribune.

Raymond Daveluy a eu l'heureuse idée de s'entourer d'un ensemble de cuivres pour donner aux oeuvres choisies toute leur couleur et leur puissance sonore. En dépit de l'écho tenace qui est la caractéristique dominante de la vaste enceinte, ce fut un constant plaisir que d'écouter les pages tour à tour solennelles, allégres ou méditatives de musiciens comme Gio-

vanni Gabrieli, Claudio Merulo, Girolamo Frescobaldi et Johann Sebastian Bach. De ce dernier, Daveluy a joué trois préludes de chorals tirés du Clavierübung en les faisant précéder du choral joué par les cuivres seuls et dans une harmonisation de son cru. Ce fut une heureuse innovation qui mettait davantage

en valeur la beauté de ces thèmes qui ont su inspirer le grand Bach.

L'ensemble réunissait quatre trompettes et quatre trombones qui se sont honorablement acquittés de leur tâche, sauf de légères faiblesses dans les attaques et quelques hésitations ici et là. Le nom des instrumentis-

tes n'apparaissait pas au programme mais ils sont venus saluer à quelques reprises. Quant à Raymond Daveluy, il a été égal à lui-même et a de nouveau montré sa connaissance du monumental von Beckerath, dont l'éclat et la puissance, pour une fois, avait à se mesurer à des rivaux. Ce fut la musique

qui l'emporta toujours pour le bénéfice d'un public nombreux qui s'était rendu là-haut en dépit d'une température peu clémente.

Mercredi soir prochain, Jack Hennigan, jeune organiste américain, jouera des oeuvres de Buxtehude, Reger, Messiaen et Dupré.

L'ONF reçoit des ambassadeurs du film de la Chine populaire

Une délégation formée de trois représentants de la Corporation du film de la République populaire de Chine est arrivée à Montréal hier où elle sera l'invitée pendant dix jours de l'Office national du film du Canada.

Cette visite et ce séjour s'inscrivent dans le cadre d'une politique de bon échange entre les deux institutions cinématographiques nationales des deux pays.

La délégation chinoise séjournera à Montréal et à Toronto, où elle visionnera plusieurs films canadiens du secteur public et de l'industrie privée,

et où elle rencontrera aussi plusieurs cinéastes et distributeurs canadiens.

C'est M. André Lamy, président de l'ONF et commissaire du gouvernement à la cinématographie, qui lui souhaitera la bienvenue officielle, demain.

Au nombre des films qui seront visionnés par la délégation chinoise, mentionnons entre autres *Kamouraska*, *Les Ordres* et *Mon oncle Antoine*. Outre quelques grands films de fiction, les distingués convives de l'ONF verront principalement des films documentaires et des films à caractère

éducatif. Le programme de séjour comprend aussi des visites à Terre des Hommes et à Niagara Falls, où la délégation chinoise aura l'occasion d'assister à des concerts. Elle aura aussi des rencontres avec des représentants de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel du Québec et le ministère de l'Industrie et du tourisme de l'Ontario.

La visite des représentants de la Chine populaire au Canada

fait suite à un séjour qu'avait fait en Chine, l'an passé, deux représentants du Service de la distribution de l'Office national du film. Ces distingués visiteurs sont Mme Chiu Tsui-Ting, vice-présidente du comité révolutionnaire de la corporation du film chinois, et MM. Yang Shu-Cheng et Han Chuan-Cheng, membres de son personnel. Le troisième secrétaire de l'Ambassade de Chine à Ottawa accompagne le groupe.

Le Théâtre de la Verdre donnera droit d'asile à plus de 60 poètes d'ici

Le Théâtre de Verdre du Parc Lafontaine fera place à la poésie, chaque vendredi à 23 h, durant tout le mois de juillet. Quelque 60 poètes — depuis Alfred DesRochers jusqu'à la jeune génération — participeront à cinq soirées placées sous le thème *Solstice de la poésie québécoise*.

Comme le notent les promoteurs de cette manifestation importante, qui sera animée par les poètes... Gaëtan Dostie et

Pierre Moréncy: "1976 est un moment d'émergence pour le Québec et les poètes ont décidé d'assumer le difficile rôle de dire le Québec, nos racines et nos espoirs, d'abord à tous les Québécois mais aussi à tous les peuples frères. Nous voulons que ces manifestations concourent à inscrire le Québec aux yeux du monde entier; nous choisissons de manifester la calme unanimité et la détermination des poètes (et par délégation de tous les poètes du monde) d'être solidaires de leur peuple. Nous suivrons la voie que jadis l'un d'entre nous à savoir Gaston Miron, traçait: Les poètes de ce temps montent la garde du monde, Je suis sur la place publique avec les miens, la poésie n'a pas à rougir de moi, J'ai su qu'une espérance soulevait ce monde jusqu'ici".

Chaque soirée placée sous une appellation qui la caractérise, rassemble quelque 12 poètes qui disent eux-mêmes leurs textes. Le 2 juillet, c'est *Les Sources*: des poètes qui sont les racines immédiates de la poésie actuelle et dont l'essentiel de leur oeuvre a été publié avant 1960. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils acceptent de lire leurs textes en public.

Le 9 juillet, c'est le *Pays rapplé*: essentiellement les poètes de la génération de l'Hexagone qui ont approfondi les défis présents de notre collectivité.

Le 16 juillet, ce sera *L'Âge des langages: les retrouvailles*: essentiellement des poètes de la génération autour de Parti Pris, Passe Partout. Les poètes sur parole à Québec; ce sera aussi l'occasion de retrouvailles avec l'Acadie et le Manitoba français.

Le 23 juillet, les poètes ont choisi de signifier leur insertion dans leur milieu social: *Écritures intervenantes* rassemblent des poètes de la génération de *La Barre du Jour* et des *Herbes rouges*.

Le 30 juillet, *Le Poésistocope*, c'est l'éclatement de la poésie dans tous les champs, souvent la poésie rencontre la musique, en est un prolongement.

Durant les courtes présentations des poètes, sur un écran géant, seront projetées les images des recueils publiés et des photographies. Pendant la lecture des textes, un manuscrit autographe d'un des poèmes sera projeté sur l'écran.

Le jeune compositeur Pierre Trochu a créé une musique thème à partir d'airs traditionnels du violoneux Yvon Meilleur et de sons électro-acoustiques. Gisèle Verreault-Lapointe a dessiné une grande affiche qui est tirée aux Ateliers Arachel. Jean-Guy Sabourin assume le rôle de concepteur scénique. Sous la direction de Jean-Pierre Masse, un vidéo coureur sera pris de l'ensemble des soirées. Divers projets d'album, cassettes, livres, etc. garderont mémoire de cet événement majeur pour la littérature québécoise. La coordination générale du *Solstice de la poésie québécoise* est assurée par la MEDIA-TEQ.

En cas de pluie, on note que ces soirées se dérouleront en l'auditorium Le Plateau. Souhaitons qu'Eole soit de bon poil.

"LE FILM LE PLUS ÉMOTIF ET LE PLUS VALABLE DEPUIS 'LOVE STORY'"
Jean Morin Bon Dimanche Canal 10

ANNIE GIRARDOT
"Tous ceux qui aiment rire et pleurer au cinéma seront conquis par ce film."
Marion Poëlle, Dimanche Matin

On pleure vigoureusement pendant ce film là! Annie Girardot est une grande comédienne, émouvante et convaincante.
Normande Juneau, Journal de Montréal

DOCTEUR FRANÇOISE GAILLAND
"Dans la tradition de BULLIT et BUTCH CASSIDY"
DERNIER DOMICILE CONNU
avec Marlen Jobert Lino Ventura Couleur
Cinéma 722 0302
3180, rue BELANGER
Sem.: des 7.30
Sam.: des 5.15
Dim.: des 6.30



Pour l'été 1976, le Théâtre Sun de Sun Valley a mis à l'affiche une désopilante comédie de Marcel Franck, "L'OEUF À LA COQUE". La scène ci-dessus nous fait voir Françoise Lemieux, Henri Norbert, Sylvia Gariépy et Louis Lalonde qui se partagent la vedette du spectacle. (publi-reportage)

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

les ballets jazz

présentent présent
"Fleur de Lili"
musique music
Claude Léveillé
argument story
Marcel Dubé
chorégraphie choreography
Eva Von Gency
éclairages décors costumes
lighting set costumes
Hugo Wuehrich
production
Genevieve Salomon

Expo-Théâtre
Cité du Havre
1, 2 et 3 juillet, 20h30
Billets: \$6, \$4.50.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

théâtre du rideau vert

yvette brind'amour

viola léger
guy provost
andré cailloux
paul guéremont

évangéline deusse

antonine maillet

Théâtre du Rideau Vert
1 au 31 juillet
Relâche: 5, 12, 19 et 26 juillet
Billets: \$4.50, \$4.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Ballet National du Canada
National Ballet of Canada
Roméo et Juliette
Romeo and Juliet

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
11, 13, 14 juillet, 20h30
Billets: \$12.50, \$9.50, \$5.50, \$4.50.

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE EST DE RETOUR!

GAGNANT DE 3 OSCARS FRANÇAIS

Philippe Noiret
Romy Schneider

Le vieux fusil

Un film de Robert Enrico

CHOBIZENESSE

Un film de Jean Yanne
Avec Jean Yanne

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

**"FUSIL" SEM.: 9.00
SAM.-DIM.: 1.20-5.20-9.20
"CHOBIZ" SEM.: 7.00
SAM.-DIM.: 3.20-7.20**

Programme Arts et Culture

Visages de la chanson québécoise

- 4 juillet Félix Leclerc - Raymond Lévesque
- 6 juillet Tex - Plume - Willie Lamothe - Georges Langford
- 8 juillet Diane Dufresne - François Cousineau
- 9 juillet Claude Léveillé - Julie Aré - Sylvain Lelièvre
- 12 juillet Renée Claude - Claude Gauthier - Gilles Valiquette - France Castel
- 13 juillet Pauline Julien - Georges Dor - Gaston Brisson

Place des Nations
21h30
Entrée gratuite

Le Petit Monde de l'île Ste-Hélène

revue pour marionnettes de Michel Fréchette

représentations du mercredi au samedi: français 14 h, anglais 16 h.
Tarif familial pour 4 pers.: \$5.00

réervations: 526-0821

Un précieux rapport sur les enquêtes-sondages

Le Conseil des arts du Canada annonce la parution d'une étude intitulée *Enquêtes-sondages: Rapport du Groupe consultatif sur les enquêtes-sondages*, première d'une série de travaux qu'il se propose de publier à l'intention des chercheurs et des organismes publics ou privés de financement de la recherche au Canada, dans le domaine des sciences humaines. Cette étude, qui porte essentiellement sur la recherche universitaire, a été réalisée par un groupe de neuf

éminents spécialistes, sous la direction du sociologue Raymond Breton, professeur à l'Université de Toronto. Elle présente lignes directrices et recommandations qui devraient permettre d'améliorer la qualité des enquêtes-sondages et, en outre, de mieux protéger les droits des répondants et réduire le risque de double emploi ou de sollicitation abusive de certains groupes.

Le rapport se divise en deux parties. Dans la première, on

aborde successivement le déroulement du sondage avec sa phase préparatoire, l'utilisation des données par le chercheur et par ceux qui, ultérieurement, voudraient y recourir pour leurs propres travaux et, enfin, les personnes intéressées, chercheurs, répondants, particuliers ou groupes. On y trouve aussi les recommandations du groupe aux chercheurs, aux organismes de sondage et de financement et aux gouvernements. Ces recommandations visent à accroître la collaboration entre le chercheur, l'organisme de financement et l'organisme de sondage, à améliorer la rigueur scientifique des enquêtes-sondages, à obtenir l'aide publique pour les centres de sondage universitaires et les principales banques de données et, enfin, à favoriser la bonne organisation et exécution des enquêtes.

Commandée spécialement, la seconde partie du rapport traite de la normalisation des données socio-économiques dans les son-

dages sociologiques au Canada. On peut se procurer le rapport, au prix de \$5, auprès du Service imprimerie et édition

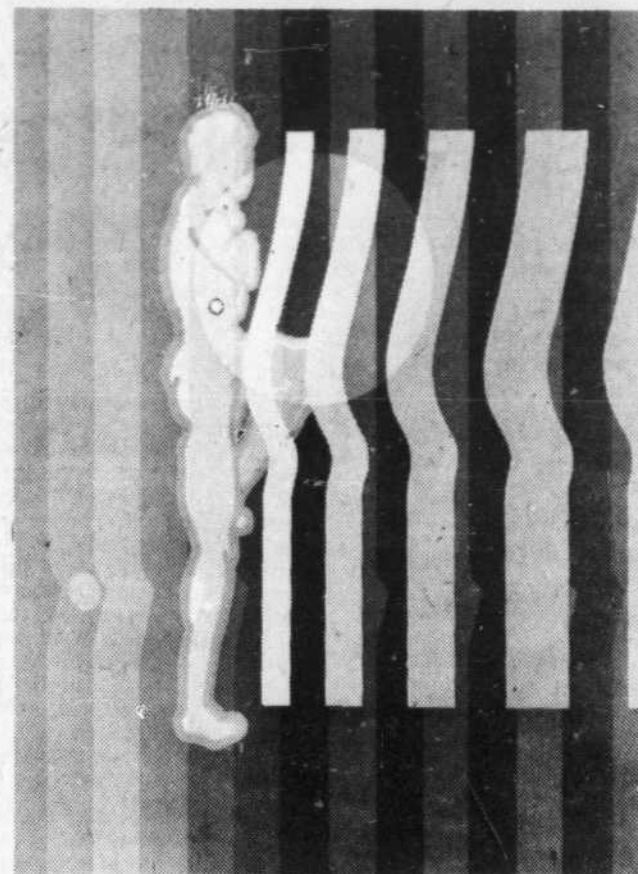
(Approvisionnement et services Canada) et dans les librairies du gouvernement du Canada.

À la redécouverte du Musée des Sept-Îles

Le ministère des Affaires culturelles vient d'accorder une subvention de \$15,000 au Musée des Sept-Îles Inc. pour l'année 1976. Autrefois musée itinérant de la Côte-Nord, le Musée des Sept-Îles est maintenant aménagé au "vieux-poste", site historique qui servait de lieu de rendez-vous aux tribus montagnaises et, par la suite, de poste de traite entre Français et Indiens. Les fondations du Vieux-Poste furent mises à jour par des archéologues en 1964 et c'est sur leur trace que repose la construction actuelle.

Le musée collectionne des objets et des spécimens relatifs à l'histoire, aux ressources naturelles, à la colonisation, à l'éducation, aux réalisations culturelles, à l'exploration forestière et à tous les autres facteurs qui ont contribué à transformer le territoire compris entre Tadoussac et Blanc Sablon.

Le musée organise de plus un programme d'expositions itinérantes et s'occupe de la protection et de la conservation des monuments et sites historiques de la Côte-Nord. Son œuvre de sensibilisation à l'art et au patrimoine est d'autant plus importante, qu'il est le seul établissement culturel dans un rayon de 50 milles.



Un bond de Connolly

Le saut en hauteur est le titre de cette gravure réalisée par le peintre montréalais Reynald Connolly et publiée par les éditions Art Global. Tirée à 76 exemplaires, cette sérigraphie en 22 couleurs est entièrement imprimée à la main sur papier pur chiffon au format de 22 par 30 pouces.

échos

Le deuxième jury du cinquième Festival international du film de court métrage et du film documentaire, qui s'est déroulé à Grenoble, dans les Alpes, a couronné *Être prisonnière* de la réalisatrice américaine Suzanne Jasper.

La Galerie La Salamandre présentera une exposition du groupe Visible, du 30 juin au 10 juillet; la galerie est située au 2118 rue Bleury.

La Place Bonaventure a donné le coup d'envoi à une vente d'antiquités, hier; cette exposition-vente durera jusqu'au 5 juillet.

Sir Stanley Baker, l'acteur britannique qui jouait les durs, est mort tout récemment à l'hôpital de Malaga, dans le sud de

L'Espagne. Il avait joué entre autres, dans *La mer cruelle* et *Les Canons de Navarone*.

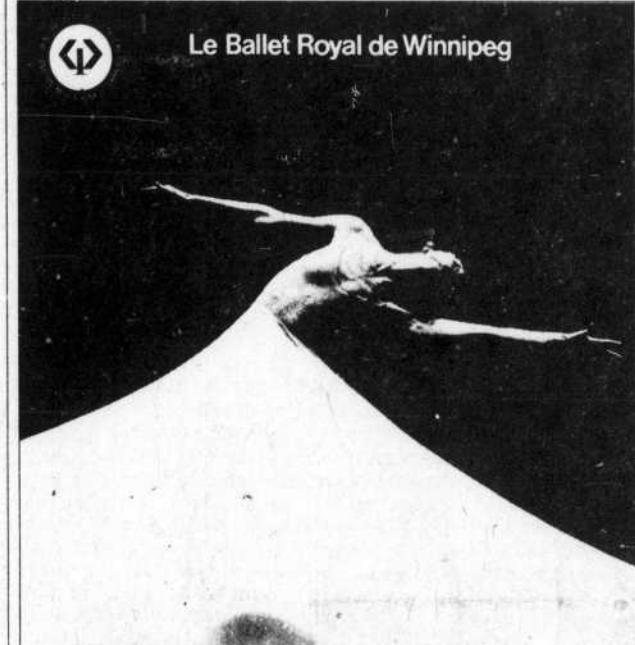
Félix Leclerc et Raymond Lévesque seront les artistes invités au Théâtre des Nations, à Terre des hommes, le 4 juillet à 20 h 30. L'entrée est gratuite.

Les nouveaux espaces, une chorégraphie conjointe de Peter Boneham et Jean-Pierre Perreault, du Groupe de la Place Royale, sera présentée au Centaur 2, dans le Vieux Montréal, les 2, 3 et 4 juillet à 20 h 30.

Depuis le 27 juin, le Théâtre à la Brunante de Magog présente *Ménage à quatre*, une création signée Armand Laroche, Marc Hébert et Robert Lavoie. Une comédie pour l'œil et l'oreille.

Programme Arts et Culture

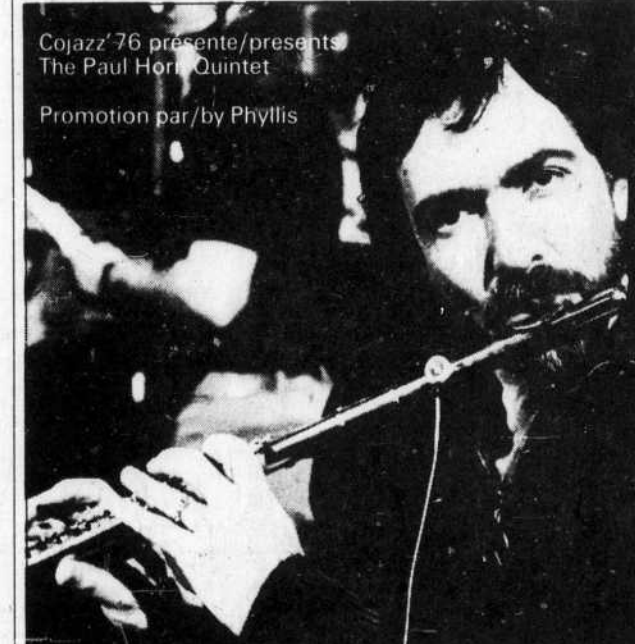
Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
7, 8 et 9 juillet, 20h30
Billets: \$8, \$7, \$6, \$5, \$4.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
10 juillet, 20h30
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
10 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

télévision

Émissions en noir et blanc

CBFT 2

- 10.10 Ouverture et horaire
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Saturnin
- 10.45 La souris verte
- 11.00 Conseil-express
- 11.30 Téléjournal
- 1.35 Réseau-sol
- 2.00 Cinéma: "L'archipel à la voix d'or" (melodrame - Allendard 1969)
- 4.00 Sesame
- 4.30 Pour tous: "La grande java" (comédie - François 1970)
- 6.00 Ce soir
- 6.30 Dossier: "La santé mentale"
- 7.00 Écoute debout
- 7.30 Marcus Welby, M.D.
- 8.30 Hors série: "Les brigades du tigre"
- 9.30 Les jets de l'Arctique
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Cinéma: "La fiancée du pirate" (comédie - François 1969)
- 1.00 Cinéma: "Catherine: il suffit d'un amour" (aventures - François 1969)
- 2.30 Téléjournal

CFTM 10

- 9.50 Horaire-bienvenue
- 10.00 A la bonne heure
- 11.30 Fontaine de la
- 12.30 Les tannants
- 1.30 Cinéma: "Mister Blyman" (drame sentimental - Espagnol 1968)
- 3.00 Pour vous mesdames
- 4.00 Patoville
- 4.30 Les cadets de la forêt
- 5.00 Thierry la Fronde
- 5.30 Thibaud
- 6.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 Le 10 vous informe
- 7.30 Comédies musicales: "Tu es à moi" (comédie musicale - American 1952)
- 9.00 Auto-patrouille
- 10.00 La corne d'abondance
- 10.15 Point d'orgue
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.00 La couleur du temps
- 11.25 Sans pantoufles: "Jerry la grande gueule" (comédie - American 1967)
- 1.00 Sans pantoufles

RADIO-QUÉBEC 17

- "Le grand routeau" (drame - Américain 1955)
- 2.30 Le 10 vous informe
- 18.00 Fugue et vie
- 20.00 Portraits: Roger Lemelin
- 21.00 A même la vie
- 21.30 Féminité: "Une toute petite barrière"

CBMT 3

- 9.30 Summer Schools
- 10.00 The Friendly Giant
- 10.15 Mon ami
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 The Bob McLean Show
- 12.55 CBC News
- 1.00 Mary Hartman
- 1.30 Coronation Street
- 2.00 All in the Family
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Take Thirty
- 3.30 Celebrity Cooks
- 4.00 Forest Rangers
- 4.30 Mon ami
- 4.45 The Friendly Giant
- 5.00 It's your choice
- 5.30 The Partridge Family
- 6.00 The Best of Groucho
- 6.30 The City
- 7.00 Ryan's Fancy
- 7.30 Mr. Chips
- 8.00 The Mary Tyler Moore Show
- 8.30 M.A.S.H.
- 9.00 The Sunshine Hour
- 10.00 Police Story
- 11.00 The National
- 11.22 Special Assignment
- 11.30 Montreal Tonight
- 11.55 Cine-Six: "Jobson sings again" (drame 1950)
- 1.35 Station closing

CFCF 12

- 5.50 Sign-on
- 6.00 University of the air
- 6.30 Trouble with Tracy
- 7.00 Canada A.M.
- 8.00 Romper Room
- 8.30 Karen's Yoga
- 10.00 The Community
- 10.25 Take Kerr
- 10.30 Ed Allen
- 11.00 The Joyce Davidson Show
- 11.30 The Art of Cooking
- 12.00 Play Cards
- 12.30 Magic Tom's Road Show

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Taxi driver" 7.20, 9.20
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "All the president's men" 1.00, 3.25, 5.10, 8.35
BEAVER: 5117 Ave. du Parc 844-1332 "Red White and blue" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The Fancy Lady" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05
BERRI: St-Denis 288-2115 "L'Odyssée du Hindenburg" 2.15, 6.00, 9.50 et "Une bible et un fusil" 12.20, 4.10, 7.55
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 "Salle 1" "Blazing saddles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 "Salle 2" "Christy" et "Judgement day" à partir de 10 h
CANADIEN: 120 St-Catherine 525-8600 "Le crime de la Via Condotti" et "Le polygame"

à partir de 1.30
CHEVALER: 1500 St-Denis "Une femme sous influence" 1.00, 3.55, 6.40, 9.25
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7931 "Special premiere" 7.30 et "La sanction" 9.20
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Bug" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Dernier domicile connu" 7.30 et "Le docteur Françoise Gaillard" 9.30
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle 1) "Sept morts sur ordonnance" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.45 (Salle 2) "Attention les yeux" 1.00, 2.45, 4.35, 6.20, 8.10, 10.00 (Salle 3) "Il peut sur Santiago" 12.50, 2.30, 4.55, 6.55, 9.00 (Salle 4) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40
COTES DES NEIGES: 6800 Côte-des-neiges 735-5527 (Salle 1) "Murder by death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle 2) "Blazing Saddles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CRIMAZIE: 8610 St-Denis 380-4210 "L'île sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "L'honorable Griffin" 12.30, 4.15, 7.50
DALPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6000 "Salle Bessier" "Le vieux faul" 9.00 et "Show-busness" 7.00 (Salle McLaren) "Parfum de femme" 7.30, 9.30
ÉLISE DU MESNIE: Simpson & Sherbrooke Tel. 931-3753 "Eliza's Horoscope" 9.00
ELYSEE: 35 Montée 842-6053 (Salle Eusemte) Festival du film canadien "Home of the buffalo" de J.C. Campbell, 1984 et "North of the 49th Parallel" (de Neal Hart) 2.00 et 6.00 et "The Viking" (de G. Melford - 1939-31) 4.00 et 8.00
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Dr. Justice et 4 marmitons"

FLOR DE LYS: 8385 St-Catherine E. 288-3033 "Le téléphone pleure" 6.15, 9.20 et "Il n'y a plus de saints au Texas" 8.00
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Peter Pan" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
MAJESTIC: 2166 Henri-Bourassa "Les 4 mercenaires d'El Paso" 7.30 et "La course de la mort" 9.15
MERCURIER: 4280 St-Catherine E. 255-4224 "L'île sur le toit du monde" 2.35, 6.15, 9.55 et "L'honorable Griffin" 12.35, 4.15, 8.00
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Lipstick" 2.50, 6.15, 9.50 et "Framed" 12.55, 4.20, 8.00
OUTREMENT: 1245 Bernard Outremont 277-4145 "Lies my father told me" 7.15 et "Hester street" 9.30 et "Race with the devil" 12.00 p.m.
PALACE: 698 St-Catherine O. 866-6991 "Life guard" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.05
PARISIEN: 480 St-Catherine O. (Salle 1) "Logan's run" 12.50, 3.05, 5.15, 7.20, 9.40 (Salle 2) "The Big Bus" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle 3) "La cage" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle 4) "Buffalo Bill and the In-

diens" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle 5) "Exhibition" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "L'histoire d'Adam" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10
PLACE VICTORIA: "A Small Town in Texas" 2.40, 6.05, 9.30 et "Return to Mecon County" 1.00, 4.25, 7.50
PLACE VILLEMARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Bad new bears" 12.30, 2.20, 4.45, 6.50, 9.05
PLACE VILLEMARIE: (Grand cinéma) "One flew over the cuckoo's Nest" 12.05, 2.20, 4.40, 6.50, 9.05
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "The 'sexuality'" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Knock them over" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00
SEVILLE: 2155 St-Catherine 832-1139 "Peter Pan" 12.30, 2.30, 4.30, 6.35, 8.35
SNOWDON: 3225 Devarie 842-1332 "Life guard" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.15
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Gator" 12.55, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15
VERDUN: 3841 Wellington 768-2992 "L'île sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "L'honorable Griffin" 12.30, 4.15, 7.50
VILLERAY: 842 St-Denis 388-5577 "L'Odyssée du Hindenburg" 8.00 et "Duel dans la poule" 6.15, 10.00
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 837-2477 "That's entertainment" 12.15, 2.25, 4.40, 6.50, 9.15
YORK: 1487 St-Catherine O. 837-8978 "Gabor" 12.40, 2.40, 4.45, 6.55, 9.05

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 Relache
CONSERVATOIRE: D'ART (CINEMATHEQUE): 2455 de Maisonneuve 879-4439 "Pierre de Coubertin" (1900) et "Les Jeux olympiques de 1904 (1905) et 'Busher' de J. Storm - American (1919) 2.00 et 6.00 "Cordia interdite" (1958) et "Blood and Sand" (de F. Niblo - 1922) 6.00 et 8.00



sur scène

BATEAU - THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dube et Jean Barbeau. Sur semaine: 21 h, samedi: 19 h et 22 h, dim.: 20 h. Relache: lundi.
CENTRAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Centaur II) Globe théâtre: "Next town: 9 miles" 20 h 30; (Centaur II): Le groupe de la Place Royale: "Les nouveaux espaces" chorégraphie de P. Boneham et J.P. Perreault 20 h 30
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 Relache
PATRIOTE DE STE-AGATHE: 326-3655 Louise Forestier
STUDIO-THEATRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Merrier du mercredi au samedi: 21 h
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0831 "Absurd person singular" de A. Ayckbourn, du mardi au vendredi: 21 h. Relache: dimanche et lundi.
SALLE WILFRID PELLETTIER: Relache
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroche, M. Hébert et R. Lavoie - Dim, lundi et mardi à 21 h
THEATRE DE LA DAME DE COEUR: (Roxton Falls) 548-2495 "Le couc imagine" et "La jalouse du barbouille" de Molliere du jeudi au dim. à 21 h
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306 "Une femme, un homme" minuit trente
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "Le noir te va bien" de Jean Marsan tous les soirs 21 h 00. Relache: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Les mines électriques - 20 h 30
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3223 "Hermine" de C. Magnier, du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relache: dim. et lundi
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUDRIERE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" de M. Fréchet, du mercredi au samedi: à 14 h en français et à 16 h en anglais
THEATRE DE LA MARIONNETTE: (Eastmain) 297-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 64 St-Catherine O. 861-0563 "La net des sorcières" 20 h 30. Relache: lundi
THEATRE PORT-ROYAL: "La tour Eiffel qui tue" 20 h 30
THEATRE DES PRAIRIES: (Rivière des Prairies) 756-0559 "Le vieux voir Moussoir" de V. Kataev - du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relache: dim. et lundi
THEATRE DE QUATROUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277 "Young people's theatre: The Cabbagtown Kids" 10 h et 14 h
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangeline Deusse" d'André Gauthier
THEATRE DE SUNVALEY: (Ste-Adèle) 228-3511 "L'oeuf à la coque" de Marcel Frank, du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 20 h et 22 h 30, dim.: 20 h. Relache: lundi.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Expo-Théâtre
Cité du Havre
4 juillet, 19h00
Billets: \$6, \$4.50.

Programme Arts et Culture

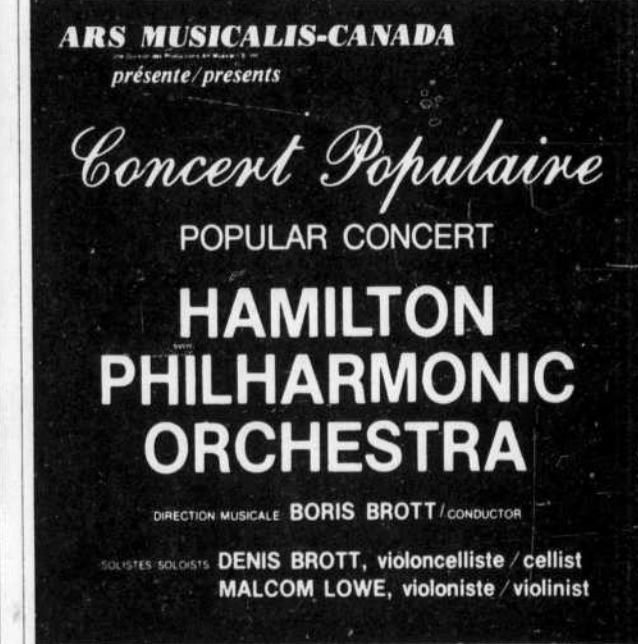
Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Théâtre Port-Royal
Place des Arts
1, 2 et 3 juillet, 20h30
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Théâtre Maisonneuve
Place des Arts
9 juillet, 20h30
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS



Centaur II
2, 3 et 4 juillet, 20h00
Billets: \$4.75.

Evert et Goolagong s'affrontent aujourd'hui

Une finale Borg-Nastase à Wimbledon

LONDRES (AFP) — Le succès remporté par l'Américain Roscoe Tanner aux dépens de son compatriote Jim Connors en quart de finale du tournoi de tennis de Wimbledon, aura été sans lendemain. Tanner n'a pu

prendre de set en demi-finale au Suédois Bjorn Borg qui s'est qualifié pour la finale en 1 h 50, vainqueur en 3 sets 6/4 9/8 6/4.

Ainsi, la finale de la plus célèbre épreuve de tennis du monde opposera demain deux

joueurs européens, le Roumain Ilie Nastase et le Suédois Bjorn Borg. Et ces deux joueurs ont réussi un véritable exploit: tous deux n'ont pas perdu un seul set en 6 matches, depuis le début de la compétition.

La victoire de Nastase sur Ramirez était prévisible. Nastase s'était préparé comme d'habitude à l'avait fait auparavant, afin de se donner les meilleures chances d'enlever, l'année de ses 30 ans, cette grande compétition qui manquait à son palmarès. Depuis le premier tour il fut, de bout en bout, impressionnant de facilité et surtout d'une concentration exemplaire. Devant le Mexicain il ne fut jamais en danger ne rencontrant de résistance sérieuse que dans la deuxième manche.

En revanche, des doutes avaient été émis sur les chances de Borg de réussir un grand tournoi sur herbe. Le jeune Suédois n'avait en effet jamais dépassé les quarts de finale de Wimbledon alors que dans le même temps, il triomphait dans de nombreuses épreuves sur des surfaces dures et notamment sur terre battue. En outre, à la veille de disputer les huitièmes de finale, Borg était, la semaine dernière, blessé au cours d'un double. Souffrant d'un claquage à l'aine il devait subir des piqués avant chaque rencontre pour atténuer ses douleurs et lui permettre de disputer ses chances. Il battait ainsi successivement

l'Américain Gottfried et l'Argentin Vilas. Et hier, il subissait avec succès la terrible épreuve des services de Tanner. Jouant

remarquablement, il parvenait même au premier et au troisième sets, à ravir le service de son rival.

Transat

Navigateur canadien emporté par une lame

NEWPORT, Rhode Island (Reuter-AP-AFP) — Le navigateur canadien Michael Flanagan (ancien champion olympique), qui participait à la course transatlantique à la voile en solitaire, a présumentement péri en mer au cours de la traversée. Un porte-parole du journal "Observer", organisateur de la course, a déclaré que le navire grec de 10,000 tonnes Nima avait retrouvé le voilier de 38 pieds, le Galloping Gael, sans personne à bord, tard mercredi soir.

Après être montés à bord du voilier vide, les matelots grecs ont identifié les effets personnels de Flanagan. Le voilier a été pris en remorque, mais le filin s'est par la suite rompu et, en raison du mauvais temps et du brouillard, il a fallu renoncer à essayer de le récupérer.

Les spécialistes pensent que Flanagan a été emporté par une lame. Les recherches s'annoncent difficiles faute de pré-

sions sur la période à laquelle s'est produit le drame. "On ne peut déclencher des recherches si l'on ne sait pas où chercher", a déclaré le commandant Foster. "L'océan est immense."

Mike Flanagan, d'origine irlandaise, a 42 ans. Il est marié et père de trois enfants, un fils de 13 ans et des jumelles âgées de 15 ans. Homme d'affaires, il est établi à Hartford, Connecticut, où la famille réside.

Cinq des 125 voiliers ayant pris le départ à Portsmouth sont ancrés à Newport. Eric Taberly a remporté l'épreuve mais Alain Colas, qui est arrivé deuxième, a été relégué au quatrième rang à la suite d'une pénalité d'environ 58 heures pour violation du règlement lors de son départ de Saint-Jean (Terre-Neuve) après réparations. Le Canadien Michael Birch termine donc deuxième et le Polonais Kazimierz Jaworski troisième. L'Américain Thomas Grossman est le dernier des arrivés.

L'histoire olympique 5

Amsterdam 1928 — Les femmes en piste et un Canadien en vedette

Les Allemands font leur rentrée à Amsterdam où apparaît l'athlétisme féminin.

Les Finlandais, encore avec Nurmi et Ritola mènent l'assaut international contre la forteresse américaine qui tombe en sprint mais qui reste imprenable dans les concours. C'est un Canadien, Percy Williams, qui enlève le 100 et le 200 m. tandis que le grand favori du 1,500 m. le français Jules Ladoumègue, s'incline devant un Finlandais Harri Larva.

Les Américains dont Johnny Weismuller (2 titres) conservent une assez nette supériorité en natation, tandis que les Français avec Lucien Gaudin surtout (fleuret

et épée) Italiens et Hongrois se partagent les lauriers en escrime comme à Paris.

Par ailleurs, l'Argentine avec ses boxeurs et nageurs (Alberto Zorilla gagne le 400 m. libre) et le Japon (triple saut, 200 m. brasse et plongeon) glanent leurs premiers lauriers olympiques. L'Uruguay conserve son titre en football.

Événement important pour le mouvement olympique, un Belge, le comte Baillet-Latour a succédé trois ans plus tôt (1925) au baron Pierre de Coubertin à la présidence du C.I.O.

Les statistiques: nations participantes: 46, nombre d'athlètes: 3,292, nombre d'épreuves: 120, nombre de disciplines: 17.

Los Angeles 1932 — Un stade superbe et une pluie de records

Pour beaucoup, la Californie, c'est encore loin. La participation se réduit à moins de 1,500 athlètes mais ils sont somptueusement traités. Le stade est magnifique, la piscine superbe et les organisateurs ont prévu un village olympique.

Les Américains, chez eux, reprennent l'athlétisme en main d'autant plus que Nurmi et Ladoumègue ont été disqualifiés pour professionnalisme. Par contre, ils perdent leur supériorité en natation où les japonais s'affirment (5 titres) et même en athlétisme, reçoivent un coup au cœur lorsque l'Italien Luigi Beccali "souffle" le 1,500 m. à leur idole, Glewn Cunningham.

Les grandes individualités sont les noirs américains Eddie Tolan (vainqueur du 100 et du 200) et William Carr auteur d'une très grande performance sur 400 m. (46-2). Victime peu après d'un accident aux jambes, il

devra malheureusement interrompre une carrière prometteuse.

Un autre Tarzan, Buster Crabbe arrache d'une main, devant le Français Jean Tais, la seule médaille d'or américaine en natation (400 m. libre).

En cyclisme, les Italiens s'attribuent la part du lion avec dans leurs rangs, certains Giuseppe Olmo qui devait par la suite établir un record de l'heure.

Au total 35 records olympiques et 19 records du monde furent améliorés à Los Angeles. Les performances, dans l'ensemble, sont telles que l'on précise qu'elles ne seront pas battues de longtemps. L'avenir prouvera le contraire.

Les statistiques: nations participantes: 40, nombre d'athlètes: 1,429, nombre d'épreuves: 114, nombre de disciplines: 14.

Berlin 1936 — Le défi de Jesse Owens à l'Allemagne hitlérienne

L'internationalisation du sport qui va en s'accroissant et le couronnement d'un des plus grands "dieux du stade", Jesse Owens, déjouent le projet de l'Allemagne hitlérienne de transformer les Jeux olympiques de 1936 en un formidable véhicule de propagande nazie.

Le faste exceptionnel, l'atmosphère grandiose de Berlin, dénotent l'énergie déployée par les Allemands pour écraser "leurs" jeux de toute leur puissance. Ses athlètes étonnamment préparés et motivés ne peuvent empêcher Jesse Owens de s'imposer comme la super vedette de Berlin.

Vexé de cet affront cinglant de l'Amérique noire au cœur de l'empire aryen, Hitler refusa de serrer la main à cet exceptionnel athlète qui, un an auparavant, avait battu ou égalé cinq records du monde dont celui du saut en longueur (8m.13). Un record qui devait subsister 25 ans.

Les Allemands intouchables en aviron et

en équitation, offrirent une belle réplique aux athlètes américains parmi lesquels, outre Owens, se distinguèrent John Woodruff (800 m.), Forrest Town (110 m. haies), Cornelius Johnson (hauteur) et Glenn Hardin (400 m. haies).

Les finlandais restèrent maîtres sur les longues distances et les Japonais firent forte impression au marathon.

En natation, Américains et Japonais gagnèrent le plus de médailles chez les hommes tandis que la natation féminine hollandaise atteignait les sommets.

Les Français s'illustrèrent en boxe (Jean Despeaux, Roger Michelot) et en cyclisme avec Robert Carpentier, notamment, mais laissaient la suprématie en escrime aux Italiens et Hongrois.

Les statistiques: nations participantes: 49, nombre d'athlètes: 4,793, nombre d'épreuves: 142, nombre de disciplines: 22.

par Michel Hénault

de l'AFP

Les espoirs des nations 4

RDA: les filles en natation et athlétisme

BERLIN (AFP) — La RDA est prête à rééditer sa performance de Munich et à maintenir à Montréal sa position derrière les deux "grands" les États-Unis et l'URSS. Elle a remporté en 1972, 20 médailles d'or, 23 d'argent et autant de bronze et 67 athlètes est-allemands ont pris les 4ème et 5ème ou 6ème places.

Pour la première fois qu'elle présentait une équipe séparée de celle de la RFA elle a obtenu le double de médailles. Les grands atouts des allemands de

l'est restent la natation et l'athlétisme féminins, l'aviron où elle dispose chez les garçons et les filles d'une suprématie quasi-totale et le canoë kayak.

En natation les filles de la RDA malgré la valeur de leurs concurrentes américaines pourraient s'adjuger toutes les médailles d'or. L'extraordinaire Kornelia Ender devrait à elle seule gagner le 100 et 200 m nage libre, le cent mètres papillon le 200 m 4 nages et si l'horaire des compétitions le permettait, elle se serait également

alignée au 100 m. dos une discipline dont elle a détenu quelques jours le record mondial. "La mauvaise surprise" pourrait venir de la seule Shirley Babashoff qui vient de s'adjuger le record du monde du 800 m nage libre.

Chez les garçons, le recordman du monde du 200 m papillon Roger Pyytel et le "vétéran" Roland Matthes bien que visiblement en fin de carrière, sont les seuls à pouvoir lutter avec les Américains.

Les athlètes est-allemands,

même les féminines auront la tâche beaucoup moins aisée à Montréal qu'en 1972, face à une concurrence internationale plus reléve.

René Stecher qui a été pendant de longues années l'inattaquable no 1 du sprint mondial peut avoir quelques inquiétudes maintenant pour sa médaille d'or sur 100 m face surtout aux Allemands de l'ouest Inge Helten (record du monde électronique 11"04), et Annegret Richter qui a égalé le record du monde "manuel" Destecher en 10"3.

Par contre, les victoires semblent encore acquises chez les femmes au poids avec Marianne Adam (21 m 67), à la hauteur grâce à Rosemarie Ackermann (1m96), à la longueur avec la nouvelle révélation mondiale Sigrun Thon-Siegl (6m99), au javelot avec Ruth Fuchs (67m22), qui domine la spécialité depuis des années et le cent mètres haies où Annelie Erhardt (12"3), conserve son rôle de favorite.

Les athlètes masculins n'auront que des perspectives très restreintes d'accéder aux premières places. A Munich deux médailles d'or avaient été conquises, à la perche (Wolfgang Nordwig) et aux 20 km marche (Peter Frenkel). Frenkel pourrait recréder et au disque, avec le recordman d'Europe Wolfgang Schmidt (68m60) au marteau, avec Jochen Sachse, et aux 110 m. haies avec Thomas Munkelt, la RDA peut espérer des médailles de bronze.

En aviron, les féminines est-allemandes épaulement pour la première fois et brillamment les rameurs masculins afin d'assurer à la RDA une suprématie impressionnante dans cette spécialité.

Seul en skiff, l'Allemand de l'ouest Kolbe peut empêcher un succès total est-allemand mais il n'en reste pas moins que la RDA risque fort de faire le plein de médailles dans cette discipline.

En canoë-kayak, les Allemands de l'est, qui ont remporté cinq des épreuves de Nottingham, brillent certainement, mais il ne sera plus question de suprématie, face à une concurrence internationale de

haut niveau (Hongrois et Soviétiques).

Dans les autres disciplines la RDA aura également quelques solides éléments, mais assez épars, comme au tir, en pistolet libre avec Harald Vollmer et aussi en haltérophilie avec Peter Wenzel chez les moyens et surtout Gerd Bonk chez les super lourds, l'homme qui a ravi au fameux Alexiev le record du monde à l'épaule-jeté (252 kg 500).

Enfin, dans les sports d'équipes, les handballeurs qui avaient de sérieuses chances de médailles, ont été éliminés par les Allemands de l'ouest, mais l'équipe féminine, qui sera, elle présente à Montréal, brillera certainement tout comme les volleyeuses.

Kenya: à la recherche d'un autre Keino

NAIROBI (AFP) — Kipchoge Keino, Ben Jipcho, John Kipkurat, Naftali Tem qui ont fait briller les couleurs du Kenya sur tous les stades du monde, n'ont pas été remplacés. C'est du moins ce que l'on pense à Nairobi après la sélection des 21 athlètes kenyens qui participeront aux Jeux de Montréal.

"Les pessimistes ont tort car notre sélection est pleine de talents capables de surprendre comme nous l'avons fait en d'autres temps", a récemment déclaré Keino devenu entraîneur national.

La seule véritable chance de victoire pour le Kenya au Canada est incontestablement

Mike Boit qui figurera parmi les grands favoris plus sur 800 que sur 1,500 mètres. Outre cette vedette de l'athlétisme africain, les Kenyans compteront d'autres éléments de valeur comme leur quatuor du 4x400 m, inattendu vainqueur à Munich. Ils seront encore redoutables à Montréal avec Steve Chemkony et Charles Asati.

C'est sur 3,000 m steeple avec Landgat Ndege et James Mulyala et sur les longues distances avec John Ngeno que se si-

tuent leurs autres espoirs de bien figurer.

Le Kenya aura également pour objectif de conserver sa place de première nation africaine en boxe. Le chef de file de sa sélection sera le mini mouchette Steve Muchoki, champion du Commonwealth et médaille d'argent aux championnats du monde de la Havane. Ses coéquipiers Georges Findo (COQ) Seif Makonnen (légers) et David Attan (moyens) peuvent également briguer une place sur le podium.

baseball

Ligue Nationale

Mercredi
San Francisco 10, Houston 2
Pittsburgh 7, Chicago 5
San Diego 3, Cincinnati 1
Atlanta 8, Los Angeles 3
St-Louis à New York, remis
Philadelphie à Montréal, remis

Hier soir
St-Louis à New York
Philadelphie à Montréal
Los Angeles à San Diego
Atlanta à San Francisco

Aujourd'hui
Houston, Richard (7-9) et Andujar (3-4) à Cincinnati, Zachry (7-3) et Norman (6-1), 2, 17 h 30
Chicago, Stone (0-0) à New York, Kosman (7-6), 20 h 05
Philadelphie, Underwood (4-1) à Pittsburgh, Reuss (7-5), 20 h
Montréal, Fryman (8-5) à St-Louis, McGlothen (6-7), 20 h 30
Los Angeles, Sutton (7-7) à San Diego, Foster (2-4), 22 h
Atlanta, Messersmith (7-6) à San Francisco, Montefusco (7-7), 23 h

Ligue Américaine

Mercredi
Boston 6, Baltimore 4
Californie 2, Chicago 1
Kansas City 4, Minnesota 2
Texas 3, Oakland 2
New York à Detroit, remis

Hier soir
Detroit à Baltimore
New York à Cleveland
Boston à Milwaukee
Oakland à Kansas City
Californie à Chicago

Aujourd'hui
New York, Hunter (9-7) à Cleveland, Waits (2-2), 19 h 30
Detroit, Ruhl (5-3) ou Fidyach (8-1) à Baltimore, Palmer (9-7), 19 h 30
Boston, Pola (3-4) à Milwaukee, Augustine (2-4), 20 h 30
Oakland, Blue (6-6) à Kansas City, Busby (3-1), 20 h 30
Californie, Kirkwood (2-7) à Minnesota, Hughes (4-8), 21 h
Texas, Blyleven (6-8) à Chicago, Johnson (5-7), 21 h

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	50	20	.714	—
PITTSBURGH	41	29	.586	9
NEW YORK	39	37	.513	14
ST-LOUIS	31	41	.431	20
CHICAGO	30	43	.411	21 1/2
MONTREAL	24	43	.358	24 1/2

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	46	29	.613	—
LOS ANGELES	42	34	.553	4 1/2
SAN DIEGO	39	36	.520	7
HOUSTON	34	41	.453	12 1/2
ATLANTA	34	41	.453	12 1/2
SAN FRANCISCO	31	47	.397	16 1/2

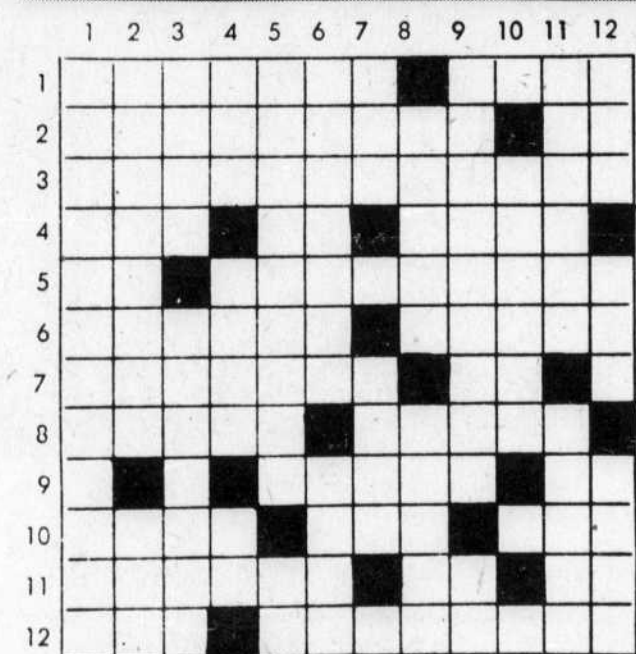
LIGUE AMERICAINE

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	43	26	.623	—
CLEVELAND	36	33	.522	7
BOSTON	34	35	.493	9
DETROIT	34	35	.493	9
BALTIMORE	34	37	.479	10
MILWAUKEE	25	41	.379	16 1/2

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	44	27	.620	—
TEXAS	40	30	.571	3 1/2
OAKLAND	36	38	.486	9 1/2
CHICAGO	33	37	.471	10 1/2
MINNESOTA	33	39	.458	11 1/2
CALIFORNIE	31	45	.408	15 1/2

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Châcheux. — Maladie transmissible des animaux à l'homme.
- 2—Chacune des chapelles qui entourent le chœur d'une église. — Obtenu.
- 3—Action de rabaisser.
- 4—Se rendra. — Province Québécoise. — Insecte.
- 5—Début de l'alphabet. — Couverture de poussière.
- 6—Petit sac à argent. — Se tromper.
- 7—Plante herbacée. — Du verbe avoir.
- 8—Pointe de corne derrière le pied du coq. — Plainte pour un dommage subi.
- 9—Qui a de l'épaisseur. — Éminence.
- 10—Met en circulation. — Terre entourée d'eau. — Recueil de bons mots.
- 11—Qui peut être nié. — Usages. — Lui.
- 12—Pareil. — Digne d'être adoré.

Verticalement

- 1—De façon variable.
- 2—Outil pour ébarber les métaux. — Partie du pain.
- 3—Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie. — Qui a rapport à l'ongle.

4—Dit qu'une chose n'était pas vraie. — Bateau de Malaisie. — Terribles.

- 5—Accumulation de graisse dans les tissus. — Adverbe de lieu.
- 6—Hasarder. — Partie de l'extrémité de la jambe.
- 7—Revers. — Le même en nature.
- 8—Infection chronique de la peau. — Qui rit.
- 9—Bougerais. — A lui.
- 10—Lieu destiné à loger des chevaux.
- 11—Ensemble des faits ou des éléments qui ont concouru à la formation de quelque chose. — Lieu où l'on entasse les foin.
- 12—Obtint. — Époque. — Qui est du sexe masculin.

Solution de mercredi

1. ALESAIGE TORT
2. DEXTROCARDIE
3. AVARIER TOLE
4. GENIALEMENT
5. ENTRE AMONT
6. ALECD JALON
7. SOMPUVALGUS
8. PRELEVATIDE
9. ENLILISTERE
10. NACELLE OTIO
11. CLAIRE TILANO

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Deras, C.A.
Wahib Boulos, C.A.

H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Quétette, C.A.
Jacques B. Chabot, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Béri, C.A.

4925 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H9P 1T9

55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson. belair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 ave. DU PARC
270-1141

VERMETTE, RYAN, DUNTON & ACCIAIA

Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse,
800, Square Victoria E., Suite 2104
Montréal H4Z 1H1, Québec

Cherchez Vermette, C.A.
Jean W. Dunton
Jean-Louis Tardif
Jean Grégoire
Francine MacGee-Jacques

Ignace J. Ryan, C.A.
Jean Acciaia, R.A.
Michel Gosselin
Jean-Pierre Saintjean
Richard LeClerc

R.P. 100
Enfession Br. C.A. - Cesset
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Téléc: 01-26407

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Les restrictions budgétaires à la recherche sont jugées alarmantes

OTTAWA — (par Gilles Provost) — Le Conseil des Sciences du Canada considère comme "extrêmement alarmantes" les restrictions financières imposées à l'effort canadien de recherches depuis quelques années et il a particulièrement dénoncé hier le gel d'une durée indéterminée décrétée cette année.

Le vice-président du Conseil, M. Claude Fortier, a affirmé que les montants réels affectés à la recherche et au développement ont diminué au cours de la présente décennie et il a accusé le gouvernement d'illégisme parce qu'il persiste à augmenter les budgets des laboratoires de l'État alors que les subventions aux universités et à l'industrie sont gelées.

Ce phénomène survient au moment même où le gouvernement proclame bien haut que sa politique est de confier de plus en plus de travaux de recherche aux organismes paragouvernementaux ou industriels, a dit M. Fortier: "La réalité ne cadre manifestement pas avec les politiques officielles".

"Le gouvernement justifie la hausse de 16% des budgets des laboratoires de l'État par les augmentations de salaire du personnel, a dit aussi M. Fortier. Cela implique donc que les universités sont contraintes de sous-rétribuer leurs employés par rapport à l'État ou à réduire leur effort de recherche pour faire face aux mêmes augmentations avec un budget gelé".

Le vice-président du Conseil des sciences a aussi contesté que la réduction du budget de la recherche scientifique puisse être un moyen acceptable de lutter contre l'inflation. Le coût de l'équipement et du personnel de soutien augmente constamment tandis que les chercheurs se contentent généralement d'une rétribution modeste pour conserver le privilège de faire de la recherche", a-t-il dit.

Reconnaissant que le Conseil des sciences intervient très tard dans ce dossier crucial, M. Fortier a toutefois annoncé la création récente d'un "groupe de travail" qui aura le mandat de réagir immédiatement à tous les nouveaux développements dans ce domaine.

Le Conseil des sciences, a-t-il dit, ne veut pas devenir un groupe de pression comme les autres mais, conformément aux tâches qui lui sont dévolues, il veut mesurer de façon continue l'état de l'effort scientifique canadien pour fournir des informations pertinentes au moment où elles sont nécessaires plutôt que d'être toujours en retard sur les événements.

"Peu de tâches sont aussi importantes aux yeux du Conseil, a-t-il dit, parce que nos recommandations resteront lettre morte, indépendamment de leur valeur, s'il ne reste plus aucune structure de recherche capable de les mettre en application. Finalement, c'est l'existence même du Conseil qui est en jeu".

La tâche de ce groupe de travail qui fera appel intensivement à des spécialistes extérieurs au Conseil sera de vérifier l'impact de la recherche pour atteindre les grands objectifs nationaux, d'évaluer l'état de santé de notre effort de recherche en référence aux besoins à rencontrer, d'établir des critères qui permettent d'évaluer précisément la vigueur de notre capacité scientifique, d'étudier le remplacement et la formation des chercheurs, d'améliorer la coopération entre l'université et l'industrie, etc.

Énergie: la crise sera plus grave au Canada

par Gilles Provost

OTTAWA — La véritable crise de l'énergie qui se prépare sera particulièrement grave au Canada, a affirmé mercredi le président du Conseil des sciences du Canada, M. Josef Kates, parce que notre pays a besoin de très grandes quantités d'énergie pour exploiter ses matières premières et il ne peut pas compter sur une industrie secondaire fortement structurée.

M. Kates a insisté très fortement sur la nécessité absolue pour tous les Canadiens, de mettre immédiatement en oeuvre tous les moyens qui permettraient d'économiser l'énergie et de préparer ainsi la transition vers l'utilisation presque exclusive de ressources renouvelables comme le soleil, les vents, les marées, etc.

Les Canadiens sont les plus grands consommateurs d'énergie au monde, per capita, et cette consommation continue à augmenter, a-t-il déploré. A ses yeux, il est absolument essentiel de renverser cette tendance en stoppant cette augmentation de la consommation individuelle d'énergie et même en la diminuant.

Il est beaucoup plus rentable d'investir dans les économies d'énergie que dans l'accroissement de notre production, a-t-il affirmé. Il en coûte au moins \$20 pour augmenter notre production d'un million de BTU alors qu'il n'en coûterait que \$5 pour réduire notre demande d'autant.

M. Kates a donc demandé aux autorités concernées d'investir massivement dans des mesures destinées à conserver l'énergie déjà disponible et il a mis en opposition les milliards qu'on consacre actuellement à augmenter nos approvisionnements et les maigres 10 millions affectés aux mesures d'économie.

Une réduction de 20% de la consommation d'énergie prévue pour 1985 est possible sans que notre mode de vie subisse des changements majeurs, a-t-il aussi affirmé.

Il a cité l'exemple des compagnies qui peuvent généralement épargner 15% de l'énergie qu'elles consomment simplement en améliorant l'entretien de leur machinerie. Il met beaucoup d'espoir dans les nouvelles mesures destinées à favoriser les voitures qui ont une faible consommation d'essence.

A ses yeux, l'effort d'économie énergétique doit obtenir la priorité au niveau

national. Il doit englober toutes les facettes de notre vie sociale et miser d'abord sur la participation et la décentralisation. Le gouvernement, dit-il, devrait miser massivement sur les initiatives locales et proposer à l'industrie un programme incitatif de cinq ans basé sur des dégrèvements fiscaux.

M. Kates a fait remarquer que 85% de toutes les installations publiques ou privées qui existeront dans 10 ans sont déjà en chantier si elles n'existent pas encore. Dans ces conditions, a-t-il dit, on ne peut pas s'attendre à des changements majeurs et nous devons miser avant tout sur une multitude de petits changements qui ne compromettent pas notre style de vie actuel.

Tout en insistant sur la nécessité de planifier le développement urbain de façon à permettre des services rentables de transport en commun, M. Kates a aussi indiqué qu'il serait beaucoup plus rentable de viser à une meilleure utilisation des automobiles puisque toutes les installations nécessaires ne peuvent être économiquement démolies.

Dans l'avenir, a déclaré le président du Conseil des sciences, nous devons chercher à diversifier le plus possible nos sources d'énergie plutôt que de tout mettre nos oeufs dans le même panier comme nous avons fait avec le pétrole.

Si les Canadiens pouvaient réussir à maintenir leur con-

sommation d'énergie au niveau actuel, il leur serait alors possible de satisfaire au quart de leurs besoins à l'aide des barrages hydroélectriques et l'on pourrait trouver d'ici 50 ans

suffisamment d'autres sources renouvelables pour satisfaire aux trois autres quarts. Bien qu'il reconnaisse la nécessité d'augmenter considérablement l'effort canadien

de recherche dans le domaine de l'énergie, M. Kates insiste surtout sur la nécessité de ne pas travailler exclusivement sur l'énergie nucléaire comme on l'a fait depuis quelques années.

À ses yeux, il faudrait examiner d'abord les principales sources d'énergie renouvelables et miser sur les techniques qui promettent la plus grande rentabilité.

Carrières et Professions



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

requiert les services de:

2 professeurs à temps plein en ÉLECTROTECHNIQUE

QUALIFICATIONS REQUISES:

- diplôme universitaire de premier cycle
- deux ans d'expérience en milieu industriel ou
- technicien diplômé ayant un minimum de 5 ans d'expériences industrielles.

ENTRÉE EN FONCTION:

Août 1976

Faites parvenir votre curriculum vitae, accompagné des photocopies des diplômes et attestations d'expérience, le plus tôt possible, à:

La direction des services au personnel
COLLÈGE DE VALLEYFIELD
169 rue Champlain
Valleyfield, J6T 1X6

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Centre hospitalier universitaire
spécialisé et ultra-spécialisé
de 630 lits demande

UN MÉDECIN

(féminin si possible)

pour le service de santé du personnel

Poste:

à temps plein.
Possibilité de faire du temps partiel.

Intérêts:

Médecine communautaire, médecine du travail et médecine préventive.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel
HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL
3840 rue St-Urbain
Montréal H2W 1T8



LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

AFFECTATION PRÉVUE:

Service du personnel-Siège Social de la C.S.R.O.

ATTRIBUTIONS:

Le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et, s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles pour toute question de gestion du personnel.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.
- ou
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études.
- Huit (8) années d'expérience dans un poste de cadre.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale pour une commission scolaire de 18,000 élèves et plus. Classe IV.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 9 juillet 1976 au:

Directeur général de la C.S.R.O.
225, rue St-Rédempteur
Hull, P.Q.

Concours: C-192

L'Office de la construction du Québec

est à la recherche d'un

ANALYSTE EN SÉCURITÉ

pour sa division de la Sécurité.

TÂCHES:

- Recueillir des données concernant les chantiers et les employeurs, les analyser et en faire rapport;
- transmettre les informations requises aux bureaux, pour le bon fonctionnement du système;
- surveiller le système et recommander des corrections s'il y a lieu;
- compiler les informations touchant les plans, poursuites judiciaires et accidents de travail;
- analyser les statistiques produites par le service de l'Informatique et par les autres organismes, les comparer et en faire rapport;
- produire les statistiques ou les rapports qui peuvent lui être demandés par son supérieur;
- effectuer les études et les analyses particulières et exécuter toute autre tâche relevant de sa compétence que peut lui demander son supérieur immédiat;
- participer à la formation du personnel de bureau.

QUALIFICATIONS:

- Être détenteur d'un diplôme d'études collégiales;
- connaître les systèmes informatiques;
- connaître les mathématiques statistiques;
- posséder un bon esprit de synthèse et d'analyse.

Ce poste devrait intéresser les personnes dont le salaire actuel est d'environ \$13.000, par année.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL
Office de la construction du Québec
3530 ouest, rue Jean-Talon
Montréal, Québec
H3R 2G3

La démission de M. Séguin est un incident regrettable

OTTAWA (par Gilles Provost) — Visiblement embarrassés par la démission fracassante de M. Fernand Séguin, les membres du Conseil des sciences du Canada ont qualifié cet "incident regrettable" de "simple malentendu" et ils ont réaffirmé le droit inaliénable à la dissidence pour tous les membres du Conseil.

Ils ont cependant reconnu que le Conseil avait quand même refusé, par une très forte majorité, de publier le rapport minoritaire rédigé par M. Séguin, sous prétexte qu'il n'était "pas pertinent".

Pour sa part, le biologiste et vulgarisateur bien connu a expliqué sa démission en disant qu'il lui est impossible, en conscience, d'accepter les implications morales et sociales des recommandations faites par le Conseil au gouvernement dans son prochain rapport sur la démographie, la technologie et les richesses naturelles.

Le vice-président du Conseil, M. Claude Fortier de l'Université Laval, a déclaré au DEVOIR qu'il a lui-même été dissident jusqu'à la dernière minute parce qu'il était aussi très inquiet des implications politiques, sociales et économiques de certaines recommandations du Conseil. Il a cité, par exemple, le fait que plusieurs de ces recommandations supposent un gouvernement central fort et un système de décision très centralisé, ce qui se concilie difficilement avec les revendications d'une province comme le Québec.

M. Fortier a précisé qu'il s'était pourtant rallié à la dernière minute parce que les conclusions lui paraissent quand même "acceptables et meilleures que l'inaction", si on tient compte des projections actuelles des besoins énergétiques, alimentaires ainsi que des problèmes de transports et d'urbanisme qui se dessinent pour la prochaine décennie.

"Pour ma part, dit M. Fortier, j'ai toujours soutenu que ces projections pourraient être trompeuses et que la population pourrait par exemple se mettre à économiser l'énergie plus rapidement que l'on pense. De tels changements pourraient remettre en question la validité de certaines conclusions de notre rapport."

M. Fortier a toutefois précisé qu'après deux semaines de tractations intensives avec d'autres membres du Conseil des Sciences, il en était arrivé à une

entente de dernière minute selon laquelle la lettre de présentation du rapport ferait allusion à ces remises en question possibles.

D'autres membres, qui étaient aussi dissidents, sont parvenus à des accommodations du même genre au cours des derniers jours.

Malheureusement, M. Séguin n'a pu en être avisé avant le début de l'assemblée officielle, si bien qu'il s'est brusquement retrouvé seul alors qu'il se croyait épaulé par trois ou quatre autres membres, pour la plupart Québécois.

Plutôt que de se battre seul "comme un soldat qui serait le

seul à avoir le pas dans un défilé", M. Séguin aurait alors assisté sans dire un mot à l'assemblée qui a adopté le texte de la lettre de présentation et qui a écarté l'idée d'un rapport minoritaire et il a offert sa démission sans faire d'autre commentaire.

M. Fortier, de son côté, a dit que cette attitude l'avait "surpris" et qu'il pensait que M. Séguin aurait quand même pu poursuivre la lutte et se dissocier publiquement du rapport tout en restant membre du Conseil des Sciences.

M. Séguin, qui est pigiste à Radio-Canada, est aussi le seul membre actuel du Conseil qui se trouve à perdre de l'argent lorsqu'il travaille pour le Conseil des Sciences (un mois de travail par année environ) alors que les autres reçoivent leur salaire habituel.

"Si je paie pour faire partie de ce Conseil, le moins que l'on puisse faire, c'est de me permettre de m'exprimer", a dit M. Séguin au Devoir.

Par contre, certains hauts fonctionnaires du Conseil, dans des conversations privées, renversent l'argument et insistent que M. Séguin cherchait depuis longtemps un prétexte pour quitter le Conseil des Sciences qui lui coûtait trop cher.

Publiquement, toutefois, on regrette beaucoup cette démission et on souligne que le départ de M. Séguin est une grande perte pour le Conseil qui a grandement besoin de membres ayant sa compétence et son intégrité.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

RECHERCHE

PROFESSEURS

(1976-77)

ENSEIGNEMENT RÉGULIER

MATIÈRES	NIVEAU	LIEU DE TRAVAIL
Éducation Physique	Sec. I et II	Rivière au Renard
Éducation Physique	Sec. I à V	Murdochville
Anglais -	Sec. II et III	Murdochville
Anglais	Sec. IV et V	Murdochville
Catéchèse	Sec. I et III	Gaspe
Mathématique	Sec. II et III	Murdochville
Sciences Familiales (2 périodes)	Sec. II	Murdochville
Physique	Sec. II	Murdochville
Biologie	Sec. IV	Murdochville
Histoire	Sec. III et IV	Murdochville
Information scolaire	Sec. I à V	Murdochville
Catéchèse	Sec. II	Murdochville
Sciences familiales (2 périodes)	Sec. II	Murdochville
Français	Sec. IV	Gaspe
Histoire	Sec. I	Chandler
Géographie (langue anglaise)	Secondaire	Chandler
Histoire	Sec. III	Chandler
Arts Plastiques	Sec. I	Chandler
Catéchèse	Sec. II	Chandler
Éducation Physique	Sec. III et IV	Murdochville
Français	Sec. III	Murdochville
Méthode et Tech. du travail	Sec. III	Murdochville

ENSEIGNEMENT À TEMPS PARTIEL

Anglais (15 périodes)	Sec. IV	Grande Rivière
Sciences religieuses	Secondaire	Chandler
Français	Secondaire	Chandler

ENSEIGNEMENT ENFANCE INADAPTÉE

Ménisserie	Occupationnel	Gaspe
------------	---------------	-------

QUALIFICATIONS REQUISES:
Baccalauréat en enseignement secondaire dans l'option appropriée. Minimum de 15 années de scolarité avec un brevet d'enseignement.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Technique Forestière	Sec. IV	Chandler
Électricité	Sec. III et IV	Gaspe
Équipement Motorisé	Sec. I et V	Gaspe
Service à l'auto et		
Exploration	Sec. IV	Grande Rivière
Électricité	Secondaire	Chandler

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL À TEMPS PARTIEL

Travaux Pratiques (Remboursement)	Sec. IV	Grande Rivière
-----------------------------------	---------	----------------

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme d'études techniques avec un minimum de trois (3) ans d'expérience industrielle.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec nous par téléphone ou faire parvenir leur offre de service au:

Service du personnel,
Concours No E76-05
Commission scolaire régionale de la péninsule,
C.P. 2003,
Gaspe, P.Q. G0C 1R0
Téléphone: 418-368-3365